

Pierre-Yves Bonin



LA JUSTICE INTERNATIONALE ET LA RÉPARTITION DES RESSOURCES NATURELLES



Page laissée blanche intentionnellement

« Mercure du Nord »

Collection dirigée par Josiane Boulad-Ayoub, M.S.R.C.
Chaire UNESCO-UQAM d'étude des fondements philosophiques
de la justice et de la société démocratique

La collection « Mercure du Nord » se veut le point de rencontre des chemins multiples arpentés par la philosophie de concert avec les sciences humaines et sociales, l'économie politique ou les théories de la communication.

La collection est ouverte et se propose de diffuser largement des écrits qui apporteront une nouvelle texture aux défis majeurs d'aujourd'hui, passés au crible d'une nouvelle réflexivité : rouvrir en profondeur le débat sur le mégacapitalisme, sur la marchandisation et la médiatisation mondiales et tenter d'esquisser les contours d'une mondialisation alternative.

La collection ne saurait atteindre son but qu'en accueillant des textes qui se penchent sur l'histoire sans laquelle les concepts véhiculés par notre temps seraient inintelligibles, montrant dans les pensées nouvelles les infléchissements d'un long héritage.

Aussi dans cette collection

- *Discours (Le) antireligieux français du XXVIII^e siècle. Du curé Meslier au Marquis de Sade*, sous la direction de Mladen Kozul et Patrick Graille
- *Souverainetés en crise*, sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub, Bon-neville
- *Enjeux philosophiques de la guerre, de la paix et du terrorisme*, sous la direction de Stéphane Courtois
- *Analyse et dynamique. Études sur l'œuvre de D'Alembert*, sous la direction d'Alain Michel
- *La philosophie morale et politique de Charles Taylor*, Bernard Gagnon
- *La Renaissance, hier et aujourd'hui*, sous la direction de Guy Poirier
- *Mondialisation : perspectives philosophiques*, sous la direction de Pierre-Yves Bonin
- *Charles Taylor, penseur de la pluralité*, Janie Pélabay
- *Kosovo. Les mémoires qui tuent. La guerre vue sur Internet*, Chantale Quesney
- *Les grandes figures du monde moderne*, Josiane Boulad-Ayoub et François Blanchard
- *L'éclatement de la Yougoslavie de Tito. Désintégration d'une fédération et guerres interethniques*, Yves Brossard et Johathan Vidal
- *Comment l'esprit vint à l'homme ou l'aventure de la liberté*, Janine Chanteur
- *L'autre de la technique*, sous la direction de Serge Cantin et de Robert Mager
- *Rousseau Anticipateur-retardataire*, sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub, Isabelle Schulte-Tenckhoff et Paule-Monique Vernes

LA JUSTICE INTERNATIONALE
ET LE PARTAGE
DES RESSOURCES NATURELLES

Page laissée blanche intentionnellement

Pierre-Yves Bonin

LA JUSTICE INTERNATIONALE
ET LE PARTAGE DES
RESSOURCES NATURELLES



**PRESSES DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

Couverture et mise en pages : Hélène Saillant

© LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, 2010

Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2010
ISBN 978-2-7637-8901-9

Les Presses de l'Université Laval
Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, bureau 3103
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA
www.pulaval.com

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont facilité l'achèvement de ce travail. Je voudrais d'abord mentionner Jonathan Roy, Simon Couillard, Line Painchaud, Christian Cyr et Martin Leblanc qui ont lu et commenté l'ensemble du texte. Je remercie aussi les chercheurs, les professeurs et les étudiants qui ont commenté certains chapitres ou certaines parties de chapitres, tout spécialement Pierre-Yves Néron, Clément Loranger, Geneviève Nootens, ainsi que les participants à mes séminaires sur les théories contemporaines de la justice. Enfin, un merci tout particulier va à Josette Lanteigne, rédactrice correctrice professionnelle, pour sa correction si efficace de la syntaxe. Seuls elle et moi savons à quel point, sans ses suggestions, la rédaction de cet ouvrage serait encore plus déficiente.

Les recherches sur lesquelles repose ce livre ont été financées en partie par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Mais sans l'aide financière et le soutien logistique de l'Université du Québec à Trois-Rivières, ce projet n'aurait pu être mené à terme.

L'équipe des Presses de l'Université Laval a été la dernière à me prêter main-forte dans la réalisation de cet ouvrage. Je leur en suis très reconnaissant.

Des premières versions de certaines parties de cette publication ont déjà paru, dont « Qu'est-ce qu'une ressource naturelle? » dans le collectif *Regards philosophiques sur la mondialisation*, dirigé par Jocelyne Couture et Stéphane Courtois, aux Éditions L'Harmattan en 2005, p. 89-105; « Les ressources naturelles sont-elles équitablement réparties entre les pays? » dans le collectif *Enjeux philosophiques de la guerre, de la paix et du terrorisme*, dirigé par Stéphane Courtois, aux Éditions L'Harmattan en 2003, p. 163-176.

Page laissée blanche intentionnellement

À mes amis Line et Gérald

Page laissée blanche intentionnellement

INTRODUCTION

I. LA QUESTION

La répartition internationale des richesses est l'une des plus importantes questions de justice qui ait été soumise à l'humanité au cours des XX^e et XXI^e siècles. Cette question s'est imposée dans le contexte de l'écart grandissant entre le niveau de vie des habitants des pays riches et celui des habitants des pays pauvres. En croissance progressive jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'écart s'est creusé de façon sidérante au cours des cinquante dernières années. De 7/1 qu'il était en 1870, à l'avantage des pays les plus prospères, on estime qu'il atteint maintenant plus de 74/1¹. De nombreux philosophes, économistes et intellectuels ont réfléchi au problème moral que soulève une telle disparité de la richesse entre les nations et, dans des ouvrages récents, ils ont proposé des réponses variées. D'un côté se trouvent ceux qui proposent de ramener l'écart à un ratio de 6/1, ce qui serait comparable à la situation prévalant à l'intérieur des social-démocraties scandinaves². De l'autre côté se trouvent ceux qui ne voient pas la nécessité d'une redistribution internationale de la richesse, se contentant de proposer, en cas d'urgence, une aide minimale aux pays

1. Les économistes et historiens estiment qu'en 1820, les écarts étaient de 3 pour 1, en 1870 de 7 pour 1, en 1913 de 13 pour 1, en 1960 de 30 pour 1 et en 1990 de 60 pour 1. Voir *Human Development Report 1999*, p. 3 ; Daniel Cohen, *Richesses du monde et pauvreté des nations*, p. 31 ; Peter Singer, *One World*, p. 81-85.

2. Voir Thomas Pogge, « An Egalitarian Law of Peoples » ; Peter Singer, *One World* ; Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*. Tous ceux qui demandent la mise en œuvre, à l'échelle internationale, du principe de différence de Rawls doivent défendre une position se rapprochant de cette proposition. Voir à ce sujet Joseph Heat, « Rawls on Global Distributive Justice: A Defence », p. 195-198.

défavorisés³. Entre ces deux pôles, les positions sont aussi nuancées que possible, s'appuyant toutes sur de puissants arguments et accompagnées de diverses formules de financement. Ceux qui favorisent une véritable répartition internationale des richesses invoquent la justice, la charité, le respect des droits humains, le bonheur du plus grand nombre, la réparation des erreurs passées, la coopération internationale ou le partage équitable des ressources naturelles. Le financement de l'égalisation des revenus pourrait provenir d'un système international de péréquation ou d'une taxation des revenus, des ressources ou des produits de consommation. Ceux qui s'opposent à une telle redistribution de la richesse insistent surtout sur la responsabilité des États à l'égard de leur développement économique ainsi que sur la diversité culturelle⁴. Puisque aucun consensus ne se profile à l'horizon, les discussions sur toutes ces questions se poursuivent, exigeant des recherches de plus en plus spécialisées.

S'inscrivant dans la vaste enquête sur la justice internationale entreprise au cours des dernières décennies, la présente étude propose une analyse détaillée d'un des arguments pour la répartition mondiale de la richesse les plus influents, tant auprès des chercheurs que du grand public. Cet argument s'appuie sur le partage équitable des ressources naturelles de la planète⁵. Certains considèrent « qu'il s'agit probablement de l'argument le plus puissant en faveur d'une répartition internationale des richesses

3. Voir John Rawls, *The Law of Peoples*; David Miller, «Justice and Global Inequality» et «Against Global Egalitarianism»; Joseph Heat, «Rawls on Global Distributive Justice: A Defence».

4. Ces positions sont souvent établies selon les lignes de force des théories de la justice sociale nationale: celles de l'utilitarisme, du contractualisme, du communisme, du libéralisme, etc. En fait, pour plusieurs auteurs, il s'agit surtout d'utiliser ce nouveau champ de bataille pour mettre à l'épreuve ces fameuses traditions. Pour un compte rendu de la littérature, voir Simon Caney, «Review Article: International Distributive Justice» et Charles Beitz, «International Liberalism and Distributive Justice: A Survey of Recent Thought».

5. L'argument est utilisé, sous une forme ou sous une autre, par Thomas Pogge «An Egalitarian Law of Peoples», p. 199-204 et «Global Resources Dividend», p. 507-508; Brian Barry, «Humanity and Justice in Global Perspectives», p. 240; Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*, p. 136-143; Kok-Chor Tan, *Tolerance, Diversity, and Global Justice*, p. 161-162; Hillel Steiner, «Territorial Justice»; Bruce Ackerman, *Social Justice in the Liberal State*; Gerald Cohen, «Self-Ownership, World Ownership, and Equality: Part II», p. 77-96; Steven Luper-Foy, «Justice and Natural Resources», p. 47-64; David Copp, «International Justice and the Basic Needs Principle»; Richard Arneson: «Liberal Egalitarianism and World Resources Distribution: Two Views», p. 179; David Richards, «International Distributive Justice». L'argument est contesté, entre autres, par David Miller, «Justice and Global Inequality», p. 193; John Rawls, *The Law of Peoples with «The Idea of Public Reason Revisited»*; Joseph Heat, «Rawls on Global Distributive Justice: A Defence»; Samuel Freeman, «Distributive Justice and *The Law of Peoples*».

applicable à un monde composé de nations souveraines⁶». Les profits gigantesques que certains pays tirent de l'exploitation de ressources comme le pétrole et les pierres précieuses, l'importance stratégique grandissante d'autres ressources, notamment l'eau, et les difficultés qu'éprouvent certains pays, apparemment pauvres en ressources, à sortir de leur condition misérable, contribuent grandement à rendre plus crédible l'argumentation de ceux qui prônent un meilleur partage. L'objectif du présent ouvrage est de clarifier cet argument, d'examiner ses variantes, d'en évaluer la portée et de mesurer l'ampleur de la redistribution à laquelle il pourrait conduire, le cas échéant. Les sections qui suivent présentent l'argument du «partage des ressources»; elles en précisent la nature puis elles exposent le plan de l'ouvrage.

2. LA PRÉSENTATION DE L'ARGUMENT

Pour l'essentiel, l'argument liant le partage des ressources à une répartition équitable de la richesse mondiale peut être formulé de la façon suivante: «Les ressources naturelles jouent un rôle capital dans le développement économique des pays et le bien-être de leurs habitants. Elles servent à nourrir la population, sont utilisées comme sources énergétiques et, en tant que matières premières, elles entrent dans la fabrication de la plupart des biens de consommation. Étant donné qu'elles sont produites par la nature sans être le fruit d'un travail humain, il serait normal qu'elles appartiennent collectivement à l'humanité et qu'elles soient gérées au profit de tous. Or, distribuées au gré des forces de la nature, elles ne sont malheureusement pas réparties également sur toute la planète et des pays en profitent plus que d'autres. Certains jouissent de conditions environnementales avantageuses ou de ressources minérales prodigieuses, tandis que d'autres, fréquemment menacés par les éléments, manquent cruellement de matières premières. Au nom de l'équité, il importe de redresser la situation afin que les bénéfices tirés des ressources naturelles soient plus équitablement répartis. Le moyen le plus efficace d'y parvenir consisterait à imposer une taxe aux pays qui possèdent, exploitent ou consomment davantage de ressources, puis à répartir les sommes recueillies entre les «véritables» propriétaires des ressources, soit l'ensemble des habitants de la planète.»

6. «A global resource redistributive principle seems to be the strongest principle applicable to a world of self-interest states», Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*, p. 143.

L'argument possède plusieurs variantes. Certaines insistent sur la nécessité de partager l'ensemble des ressources naturelles, tandis que d'autres ne visent que des ressources stratégiques données (le pétrole, l'eau, etc.) ou celles qui ne sont pas localisées sur un territoire national (les océans, les régions polaires, etc.). Une variante attire l'attention sur la surconsommation, voire le gaspillage de ressources dans les pays riches. Une autre souligne la responsabilité des pays développés en ce qui a trait à la pollution et à la destruction des ressources environnementales. Des variantes récentes se préoccupent surtout de la responsabilité des générations passées dans la crise actuelle ainsi que du sort des générations futures. Enfin, alors que la plupart des auteurs s'intéressent uniquement au transfert de richesses vers les pays pauvres dans le cadre d'un partage équitable des ressources, d'autres font remarquer que des pays économiquement très développés, mais pauvres en ressources, comme le Japon, pourraient aussi revendiquer une plus juste part des ressources de la planète.

Quelle que soit la variante retenue, l'argument soulève un nombre de questions fondamentales auxquelles il est nécessaire de répondre pour comprendre sa portée et déterminer sa valeur : i) qu'est-ce qu'une ressource naturelle ? Est-ce qu'un climat tempéré et une localisation favorable peuvent être considérés comme des ressources naturelles ? ; ii) à qui appartiennent ces ressources ? À l'humanité, aux États, aux individus, à ceux qui les ont trouvées et exploitées, à ceux qui en ont le plus besoin ? ; iii) reste-t-il assez de ressources pour satisfaire tous les besoins ? Somme-nous sur le point d'en manquer ? ; iv) est-ce que les ressources sont équitablement réparties entre les pays ? Est-ce que les États-Unis ou l'Europe de l'Ouest sont plus riches en ressources que la Chine ou le Brésil ? ; v) est-ce que la quantité et la qualité des ressources naturelles jouent un rôle important dans le développement économique des pays ou constituent-elles plutôt un facteur secondaire ou marginal ? ; vi) comment tirer parti collectivement des ressources naturelles ? Devrait-on confier leur exploitation à une agence internationale ou imposer une taxe à leur consommation ? ; vii) la surconsommation, la pollution et la destruction de ressources non renouvelables constituent-elles des injustices ? Qui devrait défrayer les coûts de leur assainissement ou de leur restauration ? ; viii) quelle est la responsabilité des générations passées dans l'épuisement des ressources et leur pollution et quels sont nos devoirs à l'égard des générations futures ?

Ces questions cernent l'essentiel des éléments dont il faut tenir compte lors de la discussion sur un éventuel partage des ressources natu-

relles, et elles forment l'ossature autour de laquelle notre étude s'articule. En cherchant et en proposant des réponses, il devrait être possible de déterminer si un meilleur partage des ressources est nécessaire, s'il justifie une nouvelle répartition des richesses à l'échelle internationale et, si tel est bien le cas, en quoi cette dernière devrait consister. La stratégie argumentative qui sera déployée au cours des prochains chapitres consiste à faire le point sur chacune des questions mentionnées dans le paragraphe précédent, et à établir leur portée dans le cadre de la répartition internationale des richesses. La conclusion servira à organiser l'ensemble de ces résultats de façon à proposer une évaluation relativement claire de la pertinence d'un éventuel partage des ressources. Si les considérations pointent toutes dans la même direction, soit en préconisant, soit en critiquant une possible répartition des profits tirés de l'exploitation des ressources, la cause sera entendue, dans un sens ou dans l'autre. Si, au contraire, elles tendent plutôt à soutenir des opinions variées, la conclusion devra tenir compte de ces nuances.

Tout au long de cet ouvrage, le lecteur est invité à garder à l'esprit les deux considérations suivantes. Premièrement, il ne s'agit pas d'étudier toutes les questions de justice soulevées par l'exploitation des ressources naturelles, mais uniquement celles qui sont susceptibles de justifier ou non une redistribution de la richesse à l'échelle internationale. La discussion demeurera par conséquent toujours à un niveau de généralité élevé, ne portant que sur les paramètres les plus importants. Plusieurs questions d'actualité ne seront donc pas traitées en profondeur ni même du tout abordées. Par exemple, les problèmes d'approvisionnement en eau potable ou en toute autre ressource seront uniquement considérés d'un point de vue planétaire, sans tenir compte des enjeux régionaux⁷. De même, la pollution et la destruction de l'environnement seront discutées uniquement du point de vue de leurs répercussions géopolitiques et macro-économiques. Ces limites sont justifiées par la nécessité de donner une vue d'ensemble de la question.

Deuxièmement, de nombreux sujets qui seront abordés suscitent d'intenses débats scientifiques qui rendent difficile la formulation de conclusions décisives, notamment en ce qui concerne l'estimation des réserves des diverses ressources, et l'évaluation de leur contribution au développement économique. Cela est d'autant plus malheureux qu'en matière de justice, il n'est pas conseillé de formuler des recommandations en

7. Les problèmes posés par le partage de ressources situées entre deux ou plusieurs territoires nationaux, comme les Grands Lacs africains et la mer Caspienne, ne seront pas abordés.

s'appuyant sur des données controversées. Comme il est impossible d'éviter complètement cette difficulté, le mieux à faire est de tenter de limiter son impact. À cette fin, deux procédés éprouvés seront employés, en accord avec les circonstances : le premier consiste à ne retenir que les données faisant l'objet d'un large consensus parmi les experts ; le second consiste à présenter les différentes opinions et à laisser le lecteur trancher. La première voie ne devrait pas privilégier indûment les opinions conservatrices, car sur plusieurs questions primordiales – si l'on écarte les chercheurs excentriques qui, pour des raisons bien connues, ont la faveur des médias –, il existe un certain accord parmi les experts. Cet accord est, à tout le moins, suffisant pour limiter l'éventail des conclusions qui peuvent être dégagées. Lorsqu'un consensus n'existe pas, les divergences d'opinions des chercheurs révèlent souvent les limites actuelles de nos connaissances, et il semble alors sage de laisser chacun se faire sa propre idée. En disposant ainsi des débats qu'il est actuellement impossible de conclure de manière décisive, ces deux procédés permettent au moins à la discussion de progresser.

Le premier et primordial objectif de cet ouvrage sera atteint s'il parvient à montrer que la question du partage des ressources naturelles n'est pas aussi simple à résoudre que le laissent entendre plusieurs de ses partisans et adversaires. L'énumération et la description des principales ressources présentées dans le chapitre 1 feront ressortir d'emblée à quel point chacune d'elles possède des caractéristiques précises nécessitant un traitement particulier. Le deuxième objectif est d'établir un cadre à l'intérieur duquel le partage des ressources doit être étudié et de repérer ses aspects les plus problématiques. La table des matières, qui sera commentée dans la quatrième section de cette introduction, fournit un aperçu de ce cadre d'analyse. Le troisième objectif est de proposer une évaluation de la pertinence d'un partage international des ressources. Bien que toutes les données soient loin de faire l'unanimité et que les analyses à venir ne manqueront sans doute pas de nous conduire à nuancer la position adoptée ici, il existe à l'heure actuelle des considérations fortes qui permettent de dégager un jugement défavorable sur l'ensemble des arguments prônant un partage équitable des ressources. Un survol des principaux points de ce raisonnement sera présenté plus loin.

3. LA JUSTICE ET L'HUMANITÉ

Avant de présenter une vue d'ensemble de l'ouvrage, il est important de souligner que l'argument pour une répartition internationale des richesses qui sera examiné au cours de cet essai puise son fondement dans la justice plutôt que dans l'humanité⁸. La différence entre les deux types d'arguments est la suivante. Un argument humanitaire prônant une redistribution de la richesse est un argument qui fait fond sur la commune humanité des habitants de la planète pour demander qu'on accorde un traitement décent aux plus faibles, aux plus défavorisés ou, plus généralement, à ceux qui sont dans le besoin. Par exemple, lorsque le philosophe Peter Singer, dans un article bien connu, affirme que l'on doit aider les victimes de la famine dans les pays pauvres pour la même raison que l'on doit porter secours à un enfant sur le point de se noyer dans une pataugeoire, il invoque un argument humanitaire⁹. Il fait appel à la compassion minimale que chacun éprouve ou devrait ressentir à l'égard de son prochain et il invite ses lecteurs à s'identifier à la souffrance des miséreux. Les arguments fondés sur la charité, la pitié, le respect de la vie humaine ou les droits de la personne sont humanitaires. Ils sont très puissants, comme en témoigne l'impact de l'intervention de Singer, et ils justifient sans aucun doute des actions énergiques et soutenues pour soulager la misère des plus pauvres. Ceux qui ne se conforment pas aux devoirs qui en découlent se rendent par conséquent coupables d'un manquement grave à la moralité la plus élémentaire. Les arguments humanitaires ont cependant quelques faiblesses. Ils sont, la plupart du temps, formulés en termes généraux ; les obligations qui en découlent sont mal circonscrites ou minimales et leur mise en œuvre est souvent laissée à la discrétion des individus concernés. Ces derniers seraient, par exemple, moralement tenus d'aider les gens dans le besoin, mais la nature et la quantité de l'aide ne sont pas précisées.

Les arguments de justice sont d'un autre ordre. Ils font appel à l'égalité, à l'impartialité, à la réciprocité et au respect des promesses. Ils présupposent que chaque personne a droit à un traitement égal et impartial, et

8. Sur la distinction entre les notions d'humanité et de justice, voir Brian Barry, « Humanity and Justice in Global Perspectives », p. 207 et « Circumstances of Justice and Future Generations », p. 25 ; David Richards, « Contractarian Theory, Intergenerational Justice, and Energy Policy », p. 132-133 ; Allen Buchanan, « Justice and Charity » ; Peter Jones, « International Justice Amongst Whom ? », p. 115 ; T.D. Campbell, « Humanity Before Justice », p. 1-16 ; Thomas Nagel, « Poverty and Food : Why Charity Is Not Enough » ; Kok-Chor Tan, *Tolerance, Diversity and Global Justice*, p. 176-177 ; Stéphane Chauvier, « Domaines de la justice distributive », p. 125.

9. Peter Singer, « Famine, Affluence, and Morality ».

que le non-respect des règles qui découlent de ce postulat exige une réparation. Lorsqu'un employé demande à son employeur de respecter son contrat de travail ou lorsqu'un assuré réclame à son assureur le versement d'une indemnisation, ces personnes ne demandent pas la charité, elles exigent la justice. Les arguments qui accordent la préférence à une répartition internationale des richesses en réclamant le partage des ressources naturelles, la réparation d'injustices commises par les empires coloniaux, le partage équitable du produit de la coopération internationale ou l'équité des échanges sont des arguments établis en fonction de la simple justice. C'est parce qu'ils auraient été injustement traités, à différents titres (en matière d'égalité, d'impartialité ou de réciprocité), que certains pays pauvres seraient justifiés de demander une compensation. Contrairement aux arguments d'humanité, ceux de justice sont formulés en termes précis ; les obligations qui s'y rattachent s'imposent avec force et ceux qui se trouvent lésés peuvent légitimement envisager des représailles.

Cette distinction fondamentale entre justice et humanité est, ou devrait être, bien comprise par ceux qui s'intéressent à la justice sociale internationale, car ses conséquences pour la répartition de la richesse sont considérables. Premièrement, contrairement au respect d'un devoir d'humanité, l'accomplissement d'un devoir de justice n'autorise pas un pays à assortir son aide de conditions particulières. Par exemple, dans le cas d'une famine, le pays secoureur pourrait exiger du pays secouru que l'argent versé à ce dernier serve expressément à l'approvisionnement en nourriture de certaines populations. Dans le cas où un pays aurait cependant injustement profité de certains avantages, le pays reconnu coupable de l'injustice ne pourrait pas dicter à ses victimes le mode d'utilisation de la compensation qu'il est tenu de leur verser. Il ne serait pas acceptable, par exemple, de rendre cette indemnisation conditionnelle à une réforme de l'économie du pays victime de l'injustice.

Deuxièmement, un argument humanitaire peut être invoqué pour justifier qu'on mette fin à la misère de certains pays très pauvres, mais il pourrait plus difficilement justifier une réduction des inégalités entre pays moyennement riches. Ainsi, la charité peut justifier que le Canada aide le Darfour ou l'Éthiopie, mais non qu'il transfère une partie de sa richesse à la Grèce ou à l'Iran. Un argument de justice exige que les sommes dues soient remises aux pays victimes de l'injustice, quel que soit le niveau de vie de ses habitants. Si le Canada a, pour une raison ou pour une autre, emprunté une somme d'argent à la Grèce, il doit la rembourser.

Troisièmement, le pays bénéficiaire d'une obligation d'humanité possède peu de recours en cas de non-respect de l'obligation et il demeure à la merci de la bonne volonté du bienfaiteur. Il est plus difficile d'échapper aux obligations de justice, car les victimes peuvent porter leur cause devant les instances internationales et entamer des poursuites.

Quatrièmement, la distinction entre humanité et justice a une influence sur la façon de raisonner. Lorsqu'on invoque un argument humanitaire, on peut se contenter d'une formulation vague des prémisses et des conclusions. On dira que c'est un devoir moral d'aider les plus démunis, sans préciser quand, dans quelle mesure ou comment il conviendrait de le faire. Mais lorsqu'on établit un devoir de justice, il faut être rigoureux et précis. Dans le cas du partage des ressources naturelles, il faudrait préciser les raisons qui justifient les demandes et fixer le montant d'un juste transfert de richesses.

En ce qui concerne l'importance relative des deux types d'arguments, les opinions divergent. Certains accordent la priorité aux arguments humanitaires, en raison de l'urgence des situations où ils sont généralement invoqués. À juste titre, ces auteurs rappellent qu'il faut être vivant pour faire valoir ses droits. D'autres sont d'avis que les arguments de justice l'emportent sur les arguments humanitaires, au sens où c'est seulement lorsque la juste part qui revient à chacun a été établie que l'on peut déterminer les obligations d'ordre humanitaire. Il se pourrait même que le respect de la justice élimine le besoin de nombreuses interventions humanitaires. Les deux positions ne sont pas incompatibles et, pourvu qu'on comprenne le sens de la priorité concernée, la poursuite de ce pseudo débat permet d'explicitier la complémentarité des deux types d'arguments.

L'argument « du partage des ressources naturelles » est un argument de justice en faveur d'une meilleure répartition internationale des richesses, selon lequel les pays qui ne bénéficient pas d'une part équitable de ressources peuvent, en toute justice, exiger le redressement de la situation ou un dédommagement. Ces pays ne demandent pas la charité, ils réclament une part équitable de ressources leur appartenant en droit. L'argument exige par conséquent une argumentation rigoureuse et les obligations qui en découlent doivent être précises et s'appliquer inconditionnellement. D'où l'importance de la place qu'on lui accorde dans les débats contemporains sur la justice internationale.

Il ne fait aucun doute que les pays riches doivent aider les pays pauvres au nom de l'humanité. Demain, l'Histoire jugera sévèrement ceux qui sont aujourd'hui à peine capables de consacrer 0,4 % de leur produit intérieur brut (PIB) au soulagement de la misère du monde¹⁰. Il est plus complexe et délicat de déterminer les obligations de justice des pays riches à l'égard des pays pauvres. L'évaluation de l'argument du partage des ressources naturelles constitue un pas dans cette direction.

4. UNE VUE D'ENSEMBLE DE L'OUVRAGE

Le chapitre 1 définit ce que sont les ressources naturelles et il énumère les plus importantes d'entre elles. Cette tâche est capitale, car le choix d'une définition déterminera en bonne partie les réponses qui seront apportées à plusieurs des questions soulevées au cours de cette étude. Or, comme on le verra dans ce chapitre, pour l'établissement des obligations et des devoirs de justice découlant d'un partage des ressources, il est préférable d'adopter une définition large de l'expression « ressource naturelle » de façon à inclure, entre autres, les ressources environnementales.

Le chapitre 2 traite de l'épineuse question de la propriété des ressources. Après avoir présenté les deux principales positions en cette matière, soit la « nationalisation » et « l'internationalisation » des ressources, nous verrons qu'avant d'opter pour l'une ou pour l'autre, la clarification d'un certain nombre de questions empiriques, examinées au cours des chapitres 3 à 6, s'avère essentielle.

Le chapitre 3 fait le point sur les réserves planétaires de ressources naturelles. Nous verrons que contrairement à une opinion largement répandue, la plupart des ressources sont relativement abondantes et facilement accessibles. Seule l'exploitation de quelques ressources rares et précieuses pourrait donc, en fin de compte, servir de base à un transfert de richesses.

Le chapitre 4 traite de la répartition géographique des ressources. Une répartition inégale et injuste est souvent tenue pour acquise par de nombreux auteurs. Or cela est loin d'être évident. Il s'avère même très difficile

10. Mentionnons les contributions des pays suivants pour l'année 2007 : États-Unis 0,18 % ; Japon 0,25 % ; Canada 0,29 % ; Australie 0,30 % ; Allemagne 0,39 % ; Suisse 0,39 % ; France 0,47 %, *Aide publique au développement nette 2007*, OCDE 4 avril 2008 (www.oecd.org/dataoecd). Rappelons que ces pays s'étaient engagés en 1970 devant l'Assemblée générale des Nations unies à hausser leur contribution à 0,7 %. Sur ces données et leur signification, voir *Human Development Report 2002*, p. 30 ; Jeffrey Sachs, *The End of Poverty*, chapitre 15 ; Peter Singer, *One World*, p. 180-185.

de porter un jugement de valeur sur la répartition actuelle des ressources sur la planète.

Le chapitre 5 est consacré au rôle joué par les ressources dans le développement économique des pays. Pour l'essentiel, il s'agit de déterminer dans quelle mesure la prospérité économique est liée à ces ressources. Les recherches récentes indiquent que les ressources ne jouent pas un rôle de premier plan.

Le chapitre 6 explore différents moyens envisagés pour exploiter les ressources au profit de tous. Cette question est importante, car si toutes les formules d'exploitation collective soulèvent des difficultés majeures, la position de ceux qui s'opposent au partage se trouve renforcée par le fait même. Après avoir discuté et évalué diverses façons de taxer les ressources, on en vient à la conclusion que l'imposition de telles taxes risque de compromettre l'objectif recherché.

Le chapitre 7 évalue le bien-fondé de trois arguments souvent utilisés pour justifier un partage au moins partiel des bénéfices tirés des ressources naturelles: i) leur surconsommation par les pays riches; ii) la pollution de certaines d'entre elles par ces mêmes pays; iii) le partage des ressources non localisées sur un territoire national. Le transfert de richesse que ces trois variantes de l'argument pourraient générer est considéré comme limité.

Le chapitre 8 est consacré au partage des ressources entre les générations. Il soutient qu'on ne saurait faire remonter la responsabilité des générations passées pour la situation actuelle très loin dans le temps et qu'une conduite juste à l'égard des générations futures n'entraîne pas nécessairement une redistribution internationale importante de la richesse.

Enfin, prenant en considération l'ensemble des résultats obtenus au cours des chapitres qui le composent, l'ouvrage conclut que l'argument invoquant le partage des ressources naturelles ne permet pas de justifier une redistribution internationale appréciable des richesses. L'analyse progressive des aspects de la question (qui tiennent à la définition, à la propriété, à la répartition, à l'accessibilité, à la prospérité économique ou à l'exploitation des ressources naturelles) révèle que ceux-ci tendent tous à diminuer la force et la portée de l'argument.

Page laissée blanche intentionnellement

I

QU'EST-CE QU'UNE RESSOURCE NATURELLE?



Il serait difficile de surestimer l'importance de la définition de l'expression « ressource naturelle » pour cet ouvrage. Cette définition conditionne tout ce qui sera dit par la suite à leur sujet, notamment en ce qui concerne leur quantification, leur localisation ainsi que leur rôle dans le développement économique. Toutefois, le choix d'une définition ne va pas de soi et soulève quelques difficultés, trop souvent négligées par ceux qui abordent ce sujet¹. Le chapitre qui suit propose et justifie une définition

1. Pour la plupart, les économistes considèrent généralement comme allant de soi une définition étroite ne comprenant que les minerais et les terres arables. Par exemple, le World Resource Institute traite presque exclusivement des terres arables et des minéraux. On trouve la même attitude chez Frederick Stutz et Anthony De Souza dans *The World Economy*, p. 112, ainsi que chez Philip Connely et Robert Perlman dans *The Politics of Scarcity*, p. 9. Dans *Resources Wars*, Michael Klare traite presque uniquement du pétrole et de l'eau. D'autres auteurs, de plus en plus nombreux, étendent leur définition à la faune et à la flore ainsi qu'aux ressources environnementales, sans toutefois préciser les contours de leur définition. Dans son article « Resources », Dean Hanink étend la définition à tous les facteurs de production. Pour une définition similaire à celle qui est retenue dans ce chapitre, voir Charles W. Howe, *Natural Resource Economics*, p. 1-2 ; Jerry L. Holechek, Richard A. Cole, James T. Fisher et Raoul Vladez, *Natural Resources: Ecology, Economics, and Policy*, p. 1-2 ; Bjorn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist* ; Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*. Pour une définition encore plus large, voir Steven Luper-Foy, « Natural Resources, Gadgets and Artificial Life », et Philippe Van Parijs, *Real Freedom for All*, p. 100-101.

large de ce qu'est une ressource naturelle (section 1); la portée de ce concept sera ensuite précisée par un tour d'horizon des principales ressources naturelles (sections 2 et 3); puis quelques cas spéciaux seront discutés (section 4).

1. LA DÉFINITION

Il faut d'abord rappeler qu'une définition n'est ni vraie ni fausse, mais plus ou moins utile et que cette utilité dépend d'abord et avant tout de ce qu'on se propose d'entreprendre². Si l'objectif est l'élaboration d'une politique de conservation des ressources naturelles, il conviendra d'adopter une définition mettant en évidence la vulnérabilité des écosystèmes. Si le but est plutôt d'établir ou de raffiner un système de comptabilité nationale, il sera préférable de choisir une définition facilitant le classement des ressources en fonction des différents secteurs industriels. Il ne s'agit pas de modeler la définition de manière à obtenir les résultats souhaités, mais plutôt, tout en demeurant près de l'usage courant, d'adopter la définition qui correspond le mieux aux objectifs poursuivis.

L'objectif de cette recherche est d'étudier divers aspects de l'exploitation des ressources naturelles afin d'évaluer leur impact sur la justice internationale. Plus précisément, tel que mentionné dans l'introduction, le but est d'évaluer l'argument prônant une répartition internationale des richesses fondé sur la nécessité de dédommager les pays pauvres pour compenser la répartition géographique arbitraire et inégale des ressources sur la planète. C'est parce que certains pays privilégiés jouiraient, sans justification particulière, de certaines ressources qui ne sont pas produites par l'activité humaine que naîtrait l'obligation d'indemniser ceux qui n'ont pas directement accès aux mêmes avantages. Compte tenu de cet objectif, il semble approprié de retenir une définition de l'expression « ressource naturelle » qui englobe tous les produits de la nature procurant un avantage aux pays qui les possèdent ou augmentant le bien-être de leurs habitants, à savoir les minerais, les terres arables, le climat, la végétation, les voies navigables, la beauté des paysages, etc. La raison d'être d'un partage des ressources étant de rééquilibrer la situation des pays qui subissent un préjudice, il est donc tout à fait pertinent et justifié de prendre en compte tous les avantages que la nature procure aux pays riches. Une définition large de l'expression « ressource naturelle » semble donc s'imposer.

2. Voir John Hospers, *An Introduction to Philosophical Analysis*, p. 10-15.

Une autre raison qui milite en faveur d'une définition large est qu'elle est seule à garantir à tous les pays un traitement équitable. Si une ressource naturelle particulière était exclue de la définition, certains pays risqueraient de se trouver désavantagés lorsque viendrait le temps d'évaluer leur potentiel en ressources et d'indemniser ceux qui sont moins bien nantis. Par exemple, si le pétrole de l'Arabie saoudite ou du Venezuela était considéré comme une ressource naturelle, mais non les réserves d'eau douce de la Finlande, les forêts du Brésil ou les réserves d'hydroélectricité du Canada, les pays producteurs de pétrole auraient raison de se sentir lésés par cette définition restrictive. C'est dire qu'une définition étendue de l'expression « ressource naturelle » est requise, non seulement par souci de cohérence avec les objectifs, mais pour faire preuve d'équité envers tous les pays.

Ainsi, tenant compte des remarques qui précèdent, il est proposé de considérer comme une ressource naturelle *tout ce qui, sans être un produit de l'activité humaine, influe ou pourrait influencer sur l'économie des pays ou le bien-être de leurs habitants*. Par conséquent, dans l'expression « ressource naturelle », la « nature » s'entend, comme c'est souvent le cas, en opposition à l'activité humaine. L'être humain fait, bien entendu, partie de la nature dans un sens large, mais la distinction entre les ressources qu'il a transformées par son travail et les autres constitue le trait essentiel sur lequel repose l'argument du « partage des ressources naturelles ». Cette distinction peut parfois être difficile à établir, comme on le verra bientôt, mais l'intention qui la motive peut aisément être saisie. Dans la définition proposée, le conditionnel « *pourrait influencer* » est utilisé pour indiquer qu'il faut non seulement tenir compte des ressources qui sont actuellement exploitées et mises en valeur, mais aussi de celles qui ne le sont pas ou qui le sont peu ou mal. Les ressources inexploitées, par exemple, certaines terres laissées en friche, constituent des ressources naturelles au même titre que celles qui sont exploitées avec un maximum d'efficacité. Cette précision est importante, car dans certains cas, elle peut changer radicalement l'évaluation quantitative des ressources d'un pays. En tenant compte de toutes les ressources, exploitées ou non, il pourrait, en effet, s'avérer que certains pays peu développés soient plus riches en ressources que plusieurs pays très industrialisés. Quant au mot « *influe* » et à l'expression « *pourrait influencer* », ils ont été préférés à « *améliore* » et « *pourrait améliorer* », car on ne doit pas considérer uniquement les ressources qui influencent positivement le bien-être des habitants, mais aussi celles qui, comme les climats extrêmes ou les sols instables, ont un impact négatif. Cette distinction

deviendra plus claire lorsque la notion de « ressource environnementale » sera introduite.

Il serait possible de continuer à commenter ainsi la définition proposée, mais au lieu d'apporter tout de suite d'autres précisions, il est préférable de commencer par identifier les ressources naturelles les plus importantes. Ce tour d'horizon permettra, mieux que bien des explications, de préciser la définition et d'anticiper les principales critiques.

2. LES RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

Les ressources naturelles peuvent utilement être classées comme suit : i) les minerais ; ii) les sols et les terres arables ; iii) la faune et la flore ; iv) les sources d'énergie ; v) les ressources environnementales³.

i) Les minerais. Cette catégorie comprend des ressources variées qui peuvent être subdivisées en quatre groupes : métaux, ressources énergétiques, composés de produits chimiques et matériaux de construction⁴. Les métaux sont généralement classés par les géologues et les prospecteurs en fonction de leur abondance dans la croûte terrestre. Les métaux abondants sont ceux dont le poids représente plus de 0,1 % de cette croûte. On en compte six : le fer, l'aluminium, la silice, le manganèse, le magnésium et le titane. Se trouvant presque partout en grande quantité, leur épuisement et leur répartition ne posent pas, en règle générale, de problème⁵. Les métaux rares sont ceux dont le poids représente moins de 0,1 % de la croûte terrestre. Les sept plus importants sont : le cuivre, le plomb, le zinc, le molybdène, le mercure, l'argent et l'or. Leurs faibles quantités ne les empêchent pas de jouer un rôle capital dans l'industrie. Les géologues le comparent d'ailleurs souvent à la fonction des enzymes dans les organismes vivants⁶. Ce sont les réserves de ces métaux qui préoccupent le plus les experts, comme on le verra dans un autre chapitre⁷. Le deuxième groupe de minerais est composé de ceux qu'on peut utiliser pour produire de l'énergie : le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'eau et l'uranium. Le troisième groupe comprend les ressources minérales servant à la fabrica-

3. Certaines ressources peuvent appartenir à plusieurs catégories. Par exemple, l'eau et le pétrole, qui sont des ressources minérales, sont aussi des sources d'énergie.

4. Sur la classification des ressources minérales, voir James Craig, David I. Vaughan et Brian J. Skinner, *Resources of the Earth*, et Walter Youngquist, *Geodestinies*.

5. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 210.

6. *Ibid.*, tableau 8.1, p. 248.

7. Voir le chapitre 3.

tion de la peinture, des abrasifs et des produits chimiques (halite, borax, etc.) ainsi que celles qui sont utilisées comme fertilisants (azote, phosphore et potassium). Enfin, le quatrième groupe comprend les minerais les plus abondants, ceux qui sont traditionnellement utilisés comme matériaux pour construire les routes, les ponts et des bâtiments de toutes sortes. Ce sont surtout la roche, le sable, le gravier et le ciment.

ii) Les sols et les terres arables. La portion émergée de sol représente environ 30 % de la surface de la planète et de cette quantité, seuls 10 % sont cultivables, ce qui correspond à 3 % de l'ensemble⁸. Ces terres sont responsables de 97 % de la production totale de nourriture. Les ressources halieutiques couvrent les 3 % restant. La composition des sols varie beaucoup d'une région à l'autre ; leur fertilité peut être modifiée par les engrais ou les produits chimiques. Des terres considérées à l'heure actuelle comme arides pourraient devenir fertiles, suivant les investissements que les individus ou pays concernés seront prêts à consentir. Par exemple, certaines régions désertiques pourraient être transformées si on pouvait y installer un système d'irrigation adéquat. Dans ces conditions, puisqu'elle est si étroitement liée au travail des communautés, la productivité de la terre ne doit pas nécessairement être considérée comme une ressource naturelle. À strictement parler, seul le sol à l'état brut, c'est-à-dire avant toute intervention humaine, constitue une ressource naturelle.

Il ne faut pas non plus confondre la terre avec la production agricole. La façon dont les pays disposent de leurs terres arables doit être considérée indépendamment de la qualité de ces terres. Les Canadiens peuvent décider de cultiver du blé, les Chinois du riz, alors que d'autres peuples préféreront construire des villes et des routes et que d'autres encore feront de ces espaces des parcs ou des réserves écologiques. Le blé et le riz, comme les villes et les routes, ne sont pas des ressources naturelles, mais des fruits de l'activité humaine.

iii) La faune et la flore. La faune, considérée comme ressource naturelle, comprend tous les animaux qui se reproduisent librement dans la nature et dont la présence influence les conditions de vie des habitants : les petit et gros gibiers, les poissons, les crustacés, les mammifères marins, etc. Par contre, les animaux de ferme et d'élevage, tels les grands troupeaux de bœufs et les poissons élevés en aquaculture, ne doivent pas être considérés

8. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 428. Il est intéressant de rappeler que 17 % de la surface de la terre émergée est composée de déserts, dont 44 % sont situés en Australie, 37 % en Afrique et 15 % en Eurasie.

comme des ressources naturelles. Ce sont des fruits de l'activité humaine et non de la nature. Les fermiers et les éleveurs ont consacré du temps et de l'énergie à nourrir, à soigner, à faire l'élevage et à assurer la reproduction de leur cheptel. Certains troupeaux sauvages, comme les caribous et les orignaux des régions nordiques, parce qu'ils sont plus ou moins protégés et entretenus par les humains, posent un problème particulier, dont il sera question plus loin.

La flore est, souvent, également difficile à classer. La forêt originale, les plantes et les fleurs sauvages doivent être considérées comme des ressources naturelles, mais le cas des forêts protégées et entretenues est plus délicat, car leur entretien impose généralement des sacrifices à leurs propriétaires⁹. Cela dit, la composition et la qualité des sols, qui permettent aux différentes variétés d'arbres et de plantes de croître et de se développer, doivent être considérées comme des ressources naturelles.

iv) Les sources d'énergie. Elles sont nombreuses et de plus en plus diversifiées. Au pétrole, au gaz naturel et au charbon déjà mentionnés, il faut ajouter l'énergie solaire, le vent, les marées et le dénivelé des rivières indispensable à la production d'énergie hydroélectrique. L'énergie nucléaire, bien qu'elle soit produite à partir de certains minerais (uranium, plutonium, eau lourde), se trouve à la limite de ce qui peut être considéré comme une ressource naturelle, en raison de la faible contribution du minéral.

v) Les ressources environnementales¹⁰. On peut regrouper dans cette catégorie tout ce qui contribue à créer l'environnement climatique, géologique et esthétique d'un pays : la qualité de l'air, la pluviosité, la chaleur, les heures d'ensoleillement, l'altitude, l'étendue du territoire, la longueur des côtes maritimes, les océans, les fonds marins, les cours d'eau, les lacs, les nappes aquifères, les montagnes, la stabilité du terrain, une localisation avantageuse, la beauté des paysages, la biodiversité, la couche d'ozone, les orbites satellitaires, etc.¹¹. Ces ressources ne sont généralement pas prises en compte par les études consacrées aux ressources naturelles,

9. La même remarque s'applique aux parcs nationaux et aux réserves écologiques.

10. L'expression « ressource environnementale » est de plus en plus courante. Voir Partha Dasgupta et Karl-Göran Mäler, *Poverty, Institutions, and the Environmental-Resource Base*, et Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*.

11. Nombre de ces ressources sont localisées sur plusieurs territoires nationaux et, de ce fait, elles posent des problèmes particuliers qui seront traités au chapitre 7. Sur ce type de ressources, voir aussi Oscar Schacter, *Sharing the World's Resources*, p. 64-74, et David Held, *Democracy and the Global Order*, p. 105-106.

car les économistes ont souvent tendance à limiter leurs recherches aux deux premières catégories de ressources, soit les minerais et les terres arables¹². Pourtant, les ressources environnementales procurent un avantage incontestable, parfois énorme, aux pays qui en bénéficient. Par conséquent, si on négligeait de les intégrer à la définition, celle-ci ne serait pas équitable à l'égard de tous les pays. Par exemple, les régions bénéficiant d'un climat tempéré, ainsi que de pluies abondantes et régulières, peuvent développer une agriculture plus riche et plus variée¹³. De la même façon, être situé au carrefour de routes maritimes ou terrestres, avoir un accès à la mer ou des ports naturels en eau profonde sont des conditions qui facilitent les transports et les communications, génèrent des revenus importants et contribuent, en principe, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Si l'intention est de mesurer et de comparer l'ensemble des ressources naturelles des pays pour justifier et évaluer l'importance de la compensation qui devrait être accordée aux pays pauvres en ressources, il n'y a aucune raison de ne pas tenir compte de tous les facteurs environnementaux positifs.

Il faut aussi certainement considérer comme des ressources naturelles la beauté des paysages, la douceur du climat et les zones agréables de villégiature. Le soleil du Maroc, les plages de la Thaïlande et les Alpes suisses constituent, à n'en pas douter, des ressources qui valent leur pesant d'or ou de pétrole. Non seulement est-il agréable de vivre en ces endroits, mais le tourisme que ces ressources amènent augmente substantiellement le niveau de vie des habitants de ces contrées¹⁴.

La nature n'a pas que des effets positifs sur le développement économique des pays et le bien-être de leurs habitants. Les températures extrêmes, les vecteurs de maladies infectieuses et l'instabilité géologique qui affligent certaines régions diminuent la qualité de vie et la productivité de ceux qui y vivent. Dans la mesure où l'objectif est de contrer l'arbitraire de la répartition des ressources planétaires, il semble cohérent et juste de tenir compte des facteurs environnementaux qui ont un impact négatif sur la société aussi bien que des facteurs positifs. Les pays qui acceptent de faire des sacrifices considérables à certains égards, par exemple en endurant une

12. Voir la note 1.

13. Lorsque les humains parviendront à modifier délibérément les conditions climatiques, d'autres problèmes surgiront.

14. Sur l'importance des revenus générés par le tourisme, voir Bernard Duterme, « Expansion du tourisme international: gagnants et perdants ». Voir aussi le site Web de l'Organisation mondiale du tourisme: http://www.unwto.org/index_f.php.

chaleur accablante pour profiter de certaines ressources comme le pétrole, devraient être indemnisés. Leurs ressources ne devraient pas faire l'objet d'une taxation sans tenir compte de leurs sacrifices. Une définition incluant les facteurs environnementaux ayant un impact négatif sur les sociétés est donc pertinente et équitable. Certes, elle s'éloigne un peu de l'usage courant de l'expression « ressource naturelle », plus restrictif et véhiculant toujours une connotation méliorative, mais cela s'impose en regard des fins poursuivies.

Telles sont donc les grandes catégories de ressources couvertes par la définition de « ressource naturelle ». Elles comprennent beaucoup d'éléments hétérogènes et les chapitres qui suivent aborderont en détail les difficultés que soulève cette diversité.

3. QUELQUES DIFFICULTÉS ET CONTROVERSES

Le survol qui précède a permis d'explicitier et de justifier la définition de l'expression « ressource naturelle », en plus d'aider à en circonscrire les principaux éléments. Il importe maintenant de formuler un certain nombre de précisions qui seront utiles par la suite. La plupart vont de soi ou découlent de ce qui a déjà été dit, mais étant donné leur importance, il n'est pas inutile d'y revenir.

i) Remarquons d'abord que parmi les richesses de la nature, il n'y a pas de limites à ce qui peut être considéré comme une ressource naturelle. Il y a, bien entendu, le pétrole, l'eau et les arbres, mais aussi les pierres précieuses, les orchidées sauvages, le sable des plages, les ailerons de requins et les rochers qui, comme le rocher Percé, épousent des formes bizarres. Ce qui fait qu'une richesse de la nature est valorisée ou qu'elle acquiert une valeur marchande dépend des besoins des individus, de la culture des peuples, de leur avancement technologique et de leurs modes de production. Rappelons qu'au début du XIX^e siècle, le pétrole était considéré comme une nuisance¹⁵.

ii) Il n'est pas toujours facile de distinguer les ressources naturelles des artefacts qui sont le fruit de l'ingéniosité et du travail des habitants d'un pays. D'une part, il y a les cas où l'intervention humaine est relativement minime comparée au rôle de la nature dans la réalisation de l'artefact : une forêt entretenue, un troupeau sauvage nourri et protégé, une aquaculture en milieu naturel, etc. D'autre part, il y a les cas où la ressource est diffi-

15. Voir Peter Dorner et Mahmoud A. El-Shafie, « Natural Resources: Issues in Economic Development », p. 17-35.

cile à exploiter et où sa mise en valeur nécessite des investissements considérables, parfois colossaux : une mine située à plus de trois kilomètres sous terre, une source de pétrole ou de gaz en mer (« offshore »), une rivière transformée en canal d'irrigation, en voie maritime ou en source d'énergie hydroélectrique, etc.¹⁶. En règle générale, lorsqu'on cherche à déterminer la valeur des ressources naturelles d'un pays, il est pertinent de prendre en considération l'importance des investissements humains nécessités par leur exploitation.

iii) Parmi les ressources naturelles, il est utile de distinguer celles qui sont renouvelables et celles qui ne le sont pas¹⁷. Une ressource est dite « non renouvelable » lorsqu'elle se trouve en quantité limitée et sera tôt ou tard épuisée. Les minerais composent la majeure partie de ce type de ressources. Une ressource est dite « renouvelable » lorsqu'elle peut être exploitée de nouveau après une période d'inactivité raisonnable, quelques mois ou quelques années : la terre, le vent, l'eau, l'énergie solaire, etc. Certaines ressources sont plus difficiles à classer, par exemple, celles dont le renouvellement nécessite plusieurs siècles (la nappe aquifère) et celles dont l'entretien ou la reproduction exige beaucoup d'investissements en argent et en énergie (la forêt boréale)¹⁸. La distinction entre ressources renouvelables et ressources non renouvelables est importante, car certains auteurs sont d'avis que l'exploitation et la consommation des ressources renouvelables, qui n'enlèvent rien au patrimoine de l'humanité, pourraient ne pas entraîner le même type d'indemnisation¹⁹.

iv) Certains proposent de considérer le patrimoine culturel, économique ou scientifique d'un pays comme une ressource naturelle parce que son origine serait tout aussi arbitraire que celle du climat ou des ressources

16. Il pourrait être intéressant de se demander, un peu à la manière de Robert Nozick dans son livre *Anarchy, State and Utopia* (p. 174-182), quelle quantité de travail humain doit être incorporée à la nature pour que le produit soit considéré comme un artefact.

17. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 5-7. Pour décrire les ressources non renouvelables, l'expression « ressources épuisables » est également utilisée (voir Gilles Rotillon, *Économie des ressources naturelles*). Il est cependant important de ne pas confondre les ressources non renouvelables et les ressources non remplaçables. Une ressource non renouvelable n'est pas nécessairement irremplaçable. De nombreuses ressources non renouvelables possèdent des substituts : caoutchouc synthétique, nylon, plastique. Voir à ce sujet Wilfred Beckerman, *Small Is Stupid*, p. 59.

18. Pour une catégorisation plus fine des ressources renouvelables, voir Richard Lecomber, *The Economics of Natural Resources*, p. 3, et Frederich Stutz et Anthony De Souza, *The World Economy*, p. 112.

19. Voir Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*, p. 193, note 1, et Brian Barry, « The Ethics of Resource Depletion ». Il en sera aussi question au chapitre 6.

minérales²⁰. Ils font valoir qu'on ne choisit pas davantage de naître dans un pays peu développé que dans une région pauvre en ressources minérales, et que la génération actuelle n'a pas plus contribué à créer les connaissances scientifiques qu'elle utilise qu'à produire l'or ou le zinc qui se trouvent dans le sol de son territoire. La proposition est intéressante et rien ne semble, *a priori*, pouvoir s'opposer à l'idée de contrebalancer la pauvreté du patrimoine culturel, économique ou scientifique de certains peuples. À tout le moins, la question mérite d'être débattue. Dans le cadre du présent ouvrage, ce serait cependant une erreur que d'inclure cet héritage dans la définition. D'abord, cela modifierait trop le sens courant de l'expression « ressource naturelle », dont le rôle est avant tout de marquer la distinction entre les produits de la nature et ceux de l'activité humaine. Ensuite, l'argument du partage des ressources naturelles tire sa force du fait que ces ressources, contrairement aux institutions et aux traditions, ne sont pas produites par l'être humain et ne résultent pas d'une coopération entre les peuples. Cela dit, il faut reconnaître que pour ceux qui souhaitent annuler les effets de tous les facteurs moralement arbitraires sur la répartition internationale des richesses, la distinction entre les ressources naturelles et les divers héritages humains devient moins pertinente.

v) En dernier lieu, il est important de préciser ce que signifie le fait d'exploiter une ressource. Cela comprend bien entendu l'exploitation directe de la ressource (extraction d'un minerai, culture d'une terre, etc.), mais aussi les dommages collatéraux. Lorsqu'une entreprise pollue une rivière pour rentabiliser une porcherie, ce ne sont pas uniquement les animaux qui sont exploités, mais aussi le cours d'eau.

4. CONCLUSION

De ce chapitre consacré à définir et à repérer les différentes ressources naturelles, il faut retenir deux points essentiels. Premièrement, pour l'évaluation d'un éventuel partage des ressources planétaires, uniquement une définition large de l'expression « ressource naturelle », incluant les ressources environnementales, est équitable pour l'ensemble des pays. Elle seule permet une estimation et une comparaison justes des richesses nationales et, par conséquent, une appréciation adéquate de la part qui devrait reve-

20. Voir Brian Barry, « The Ethics of Resource Depletion »; Steven Luper-Foy, « Natural Resources, Gadgets and Artificial Life »; Philippe Van Parijs, *Real Freedom for All*, p. 100-101. Sur la définition de l'expression « ressource naturelle » par les libertariens de gauche, on consultera avec profit l'article de Barbara Fried, « Left Libertarianism : A Review Essay ».

QU'EST-CE QU'UNE RESSOURCE NATURELLE ?

nir à chaque pays. Deuxièmement, les ressources naturelles composent un ensemble très diversifié. Cette variété soulève plusieurs difficultés qui seront abondamment commentées dans les chapitres qui suivent.

Page laissée blanche intentionnellement

II

LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES NATURELLES



Une fois le concept de « ressource naturelle » délimité, la question qui se pose à ceux qu'intéresse l'équité de la répartition de telles ressources est celle de savoir à qui elles appartiennent. Est-ce à ceux qui les ont trouvées, à ceux qui les exploitent, aux individus, aux peuples, aux États ou à l'humanité? Non seulement cette question s'impose-t-elle d'elle-même, mais il est nécessaire de l'examiner de près, car la plupart des arguments de ceux qui voudraient qu'on accorde une forme de compensation aux pays qui souffrent d'un déficit de ressources considèrent comme évident qu'elles appartiennent collectivement à l'humanité dans son ensemble.

Il n'est, bien entendu, pas question de présenter et d'évaluer ici toutes les théories de la propriété ou même seulement certaines d'entre elles, voire d'en appliquer quelques-unes au cas des ressources naturelles¹. Cette tâche exigerait un travail considérable, rendu d'autant moins nécessaire que les différents partisans de ces théories s'en acquittent déjà fort bien². (On trouvera toutefois à la fin de ce chapitre – section 4 – quelques remar-

1. Les plus célèbres sont celles des communistes et des utilitaristes et les multiples propositions des contractualistes, parmi lesquelles la plus connue est sans doute celle de John Locke. Voir Alan Ryan, *Property and Political Theory*; Stephen Munzer, *A Theory of Property*; Roland Pennock et John Chapman (dir.), *Property*; Andrew Reeve, *Property*.

2. Pour les libertaires, Hillel Steiner, *An Essay on Rights*; pour les utilitaristes, Peter Singer, *One World*; pour les contractualistes, John Rawls, *The Law of Peoples* et Thomas Pogge, « An Egalitarian Law of Peoples »; pour les marxistes, Alan Gilbert, « Rights and

ques sur les principales faiblesses des grandes théories de la propriété qui permettront de comprendre pourquoi il semble peu probable qu'elles parviennent un jour à rallier tous les intéressés.) Ce qui sera plutôt proposé dans les pages qui suivent est une discussion des deux thèses les plus généralement défendues et débattues en matière de propriété des ressources par les partisans et les adversaires d'une répartition internationale des richesses fondée sur le partage des ressources. Elles seront identifiées, pour des raisons heuristiques évidentes, par les expressions « internationalisme » et « nationalisme ». Les internationalistes attribuent à l'ensemble des individus, c'est-à-dire à l'humanité, la propriété des ressources de la planète. Quant aux nationalistes, ils attribuent aux États la propriété des ressources localisées sur leur territoire. La confrontation de ces deux positions et surtout l'examen des arguments invoqués par leurs défenseurs permettront de faire le tour de la question de la propriété des ressources naturelles telle qu'elle se pose de nos jours. Si elles appartiennent totalement aux États, il sera difficile de justifier une répartition des richesses fondée sur leur partage, alors que si elles appartiennent au moins en partie à l'humanité, la porte sera ouverte aux revendications des pays pauvres en ressources.

1. L'APPROPRIATION INTERNATIONALE

Pour les internationalistes, les ressources naturelles appartiennent à l'ensemble des êtres humains en tant que collectivité. Ceux-ci doivent être considérés comme leurs actionnaires-propriétaires, c'est-à-dire que ce sont eux qui doivent ultimement décider de leur utilisation et que c'est à eux que devront éventuellement être versés les profits tirés de leur exploitation. Au moyen d'une organisation qui reste à concevoir, les représentants de l'humanité seraient appelés à gérer les ressources au profit de leurs commettants en veillant à une répartition équitable des bénéfices. Telle est la thèse centrale de l'internationalisme en matière de propriété des ressources naturelles, à laquelle souscrivent tous ses partisans³. Bien entendu, il existe

Ressources»; pour les libéraux, Richard Arneson, « Liberal Egalitarianism and World Resources Distribution : Two Views ».

3. L'internationalisme en matière de propriété des ressources naturelles est défendu explicitement par : Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*, p. 136-143; Hillel Steiner, *An Essay on Rights*, p. 231-236; Peter Singer, *One World*; Thomas Pogge, « An Egalitarian Law of Peoples »; Steven Luper-Foy, « Justice and National Resources »; Bruce Ackerman, *Social Justice in the Liberal State*; Allan Gibbard, « Natural Property Rights »; Baruch Brody, « Redistribution Without Egalitarianism »; Philippe Van Parijs, « Real-Libertarianism »; Stéphane Chauvier, *Justice internationale et solidarité*. L'appropriation collective des ressources possède une longue et riche histoire, dont on trouvera les éléments dans Hillel Steiner et Peter Vallentyne (dir.), *The Origins of Left-Libertarianism : An Anthology of Historical Writings*.

un certain nombre de questions importantes concernant les modalités de sa mise en œuvre, sur lesquelles les internationalistes ne s'accordent pas toujours. Ces questions seront brièvement évoquées avant de présenter la principale justification de leur position.

D'abord, doit-on tenir compte uniquement du présent lorsqu'il s'agit de déterminer quels sont les propriétaires des ressources ou convient-il de penser à ceux qui naîtront après ? La question est sérieuse, car si les ressources appartiennent aussi aux générations futures, il faut trouver une manière de prendre en considération leurs intérêts dans la redistribution des profits qui en sont tirés. Il y a plusieurs façons d'envisager cette question : certains sont d'avis que les droits des générations futures sont les mêmes que ceux que possède la génération actuelle ; d'autres estiment qu'elles n'ont aucun droit à cet égard ; d'autres encore font varier ce droit en fonction de la distance qui sépare ces générations de la nôtre⁴. Ces opinions seront discutées au chapitre 8, qui est consacré au thème de la « justice entre les générations ».

Une autre question délicate pour laquelle diverses réponses sont concevables a trait à la gestion des ressources. On pourrait d'abord envisager qu'une agence internationale s'occupe de l'exploitation des ressources au nom des propriétaires, et qu'elle verse directement à chaque individu la part qui lui revient. Il se pourrait cependant qu'il soit plus efficace de confier l'exploitation et l'entretien des ressources aux États, et d'établir un système de péréquation permettant une redistribution de la richesse au profit des pays moins bien pourvus en ressources. Dans un tel cas, les gouvernements des États bénéficiaires s'occuperaient eux-mêmes d'acheminer à leurs citoyens leur part des profits. Les forces et les faiblesses de ces options ainsi que de quelques autres seront discutées au chapitre 6.

Enfin, les internationalistes doivent aussi s'accorder sur un principe de répartition des profits tirés des ressources. La question mérite d'être posée. En effet, il ne va pas de soi qu'une répartition de ces profits en fonction du pourcentage de la population nationale par rapport à la population mondiale soit la solution la plus juste ou la plus rationnelle pour des actionnaires-propriétaires égaux. D'autres principes de répartition permettant d'accroître la productivité globale, par exemple, pourraient être envisagés. Quelques propositions seront étudiées au chapitre 6⁵.

4. La première position est défendue par Peter Singer dans *One World*, et la dernière par Wilfred Beckerman et Joanna Pasek dans *Justice, Posterity and the Environment*.

5. Voir à ce sujet la proposition de Peter Singer dans *One World* ainsi que celle de Charles Beitz dans *Political Theory and International Relations*, p. 141.

Si on met pour l'instant de côté ces difficultés, controverses et interrogations, il reste la question la plus importante, à savoir la justification de la propriété internationale des ressources. La plus simple et sans doute la plus convaincante de ses justifications s'appuie sur le principe, probablement aussi ancien que la réflexion morale, selon lequel ce qui n'appartient à personne en particulier devient la propriété collective de tous. L'idée essentielle qu'exprime ce principe est que si personne n'est fondé à se voir attribuer la propriété d'une chose, il est raisonnable de penser qu'elle appartient à tous. Par exemple, si deux naufragés sur une île déserte réalisent que leur île ne compte qu'un seul pommier, il est raisonnable qu'ils se considèrent de manière égale comme propriétaires de l'arbre et de ses fruits⁶. Pour les internationalistes, il en va de même lorsqu'il s'agit des ressources de la planète. Personne ne pouvant se prévaloir d'un droit préalable sur ces ressources, il semble juste et équitable de les répartir également entre tous les habitants, voire de les exploiter au bénéfice de tous.

Pour ceux qui aiment aller au fond des choses, le principe de la propriété collective des ressources repose sur celui de l'égalité morale des individus ainsi que sur l'idée qu'en l'absence de motif raisonnable justifiant une appropriation privée ou nationale, les ressources naturelles n'appartiennent à personne en particulier. Cette fondation est solide. L'égalité morale des individus ne peut être contestée sans remettre en question l'ensemble de la conception moderne de la moralité et le principe invoquant l'absence de motif raisonnable constitue une exigence minimale de rationalité.

Ce principe d'appropriation collective et les idées qui l'appuient forment la justification la plus convaincante de l'appropriation des ressources de la planète par l'ensemble de ses habitants, si bien qu'il sera considéré comme le point de départ de la réflexion sur la propriété des ressources. Si les nationalistes ne parviennent pas à produire une argumentation disqualifiant l'approche internationaliste ou limitant sa portée, on n'aura d'autre choix que d'accepter ses conséquences en veillant à ce que tous les individus profitent également des ressources.

Il existe d'autres arguments justifiant une appropriation internationale des ressources. La plupart d'entre eux ne constituent cependant que des variations sur le thème qui vient d'être exposé. Par exemple, l'argument invoquant l'arbitraire de la répartition géographique des ressources

6. L'exemple de l'arbre fruitier pour illustrer l'appropriation internationale des ressources est également utilisé par David Miller dans « Justice and Global Inequality », p. 191.

n'est pas foncièrement distinct de celui qui vient d'être présenté; on peut même dire qu'il le tient pour acquis⁷. En ce qui concerne les autres arguments, les plus intéressants seront considérés dans le cadre de notre discussion sur l'appropriation nationale. Ainsi, l'argument utilitariste, selon lequel une gestion planétaire des ressources profiterait à tout le monde, sera examiné lorsque seront débattues les thèses de ceux qui soutiennent qu'une administration nationale est plus efficace qu'une administration internationale.

2. L'APPROPRIATION NATIONALE

Les nationalistes voudraient que l'on reconnaisse aux États la propriété des ressources localisées sur leur territoire. Le droit de propriété dont il s'agit ici est généralement défini comme le « droit inaliénable qu'a tout État de disposer librement de ses richesses et de ses ressources naturelles, conformément à ses intérêts nationaux et dans le respect de l'indépendance économique des États⁸ ». Il est souvent considéré comme une composante essentielle d'un droit encore plus fondamental, celui des peuples à disposer d'eux-mêmes, un droit inscrit dans la Charte des Nations unies et régulièrement réaffirmé⁹. L'Organisation des Nations unies (ONU) reconnaît d'ailleurs explicitement que : « [...] l'exercice et le renforcement de la souveraineté permanente des États sur leurs richesses et les ressources naturelles favorisent l'affermissement de leur indépendance économique¹⁰. »

L'appropriation nationale des ressources naturelles correspond à la situation qui prévaut actuellement sur la scène internationale, et sa mise en application équivaut pratiquement au maintien du *statu quo*. En principe, tous les États jouissent présentement d'une pleine souveraineté sur leur territoire et sur leurs ressources naturelles et comme en témoignent les

7. L'argument invoquant l'arbitraire est développé par Charles Beitz dans *Political Theory and International Relations*, p. 136-143 ainsi que par Thomas Pogge dans « An Egalitarian Law of Peoples ».

8. Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale des Nations unies, datée du 14 décembre 1962 : « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles ». Voir également Oscar Schacter, *Sharing the World's Resources*, p. 124.

9. Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations unies, datée du 24 octobre 1970 : « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations unies ».

10. Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale des Nations unies, datée du 14 décembre 1962 : « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles ».

citations précédentes et la suivante, l'ONU reconnaît à chaque État cette souveraineté¹¹. Ainsi, dans la résolution 1803, il est stipulé ceci : « La violation des droits souverains des peuples et des nations sur leurs richesses et leurs ressources naturelles va à l'encontre de l'esprit et des principes de la Charte des Nations unies et gêne le développement de la coopération internationale et le maintien de la paix¹². »

L'appropriation nationale a des conséquences énormes sur la gestion des ressources de la planète. Elle comporte, entre autres, qu'aucun prélèvement de ressources ne saurait être effectué et qu'aucune taxe ne saurait être imposée sans le consentement exprès des États, ce qui limite considérablement la possibilité d'une répartition internationale fondée sur un partage des ressources.

Quelques précisions sont nécessaires pour mieux saisir la portée de l'appropriation nationale. D'abord, cette position peut être formulée en utilisant les termes « peuple », « pays », « État », « nation » ou « culture ». La dénomination d'« État » est préférable aux autres parce qu'elle permet d'éviter les controverses, secondaires aux fins du présent travail, que soulève généralement la définition des autres vocables et parce que c'est ainsi que le débat sur la propriété des ressources se pose surtout de nos jours. Un État est une entité qui peut en toute légitimité agir politiquement dans les limites de son territoire. Ce terme désigne donc aussi bien le territoire que l'organisation politique qui en assure la gestion. La désignation « pays » sera utilisée comme synonyme lorsqu'il sera opportun d'insister sur la dimension géographique des États, comme c'est le cas dans le langage courant. Les expressions « peuple », « nation » et « culture » signifient l'existence d'entités dont la composition n'est pas toujours facile à déterminer, car souvent, plusieurs peuples, nations ou cultures installés sur un même territoire cohabitent tant bien que mal au sein d'un même État. Les conflits portant sur le partage des ressources entre les différents peuples rassemblés

11. Voir les résolutions 523 (VI), du 12 janvier 1952, « Développement économique intégré et accords internationaux » ; 626 (VII), du 21 décembre 1952, « Droit d'exploiter librement les richesses et les ressources naturelles » ; 1314 (XIII), du 12 décembre 1958, « Recommandation concernant le respect, sur le plan international, du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes » ; et 1803 (XVII), du 14 décembre 1962, « Souveraineté permanente sur les ressources naturelles ».

12. L'appropriation nationale est défendue par de nombreux intellectuels. Voir, entre autres, John Rawls, *The Law of Peoples with « The Idea of Public Reason Revisited »* ; Joseph Heat, « Rawls on Global Distributive Justice : A Defence » ; David Miller, « Justice and Global Inequality » ; Samuel Freeman, « Distributive Justice and *The Law of Peoples* » ; Stéphane Chauvier, *Justice internationale et solidarité*.

dans un même État ne seront donc pas abordés dans les discussions qui suivent.

Aux fins du présent exposé, on supposera que lorsque la propriété des ressources situées sur son territoire est attribuée à un État, ce dernier défend les intérêts de tous ses citoyens, quelle que soit la façon dont ceux-ci définissent leurs intérêts. Certes, en réalité, les choses ne se passent pas toujours ainsi, comme en témoignent de trop nombreux cas, dont ceux du Nigeria, du Congo/Zaïre, de la Sierra Leone, de la Guinée équatoriale et du Brésil¹³. Dans plusieurs de ces cas, les élites au pouvoir, avec la complicité de certaines multinationales, pillent littéralement les ressources appartenant aux peuples¹⁴.

Le sort des générations futures, si l'on se fie aux pratiques actuelles des partisans de l'approche nationaliste, devrait être laissé à la discrétion des États. Ceux qui désirent léguer à leurs générations futures un héritage plus ou moins important sont libres de le faire. Après quelques générations, les conditions de vie des populations pourraient donc être très différentes d'un pays à l'autre.

Au sujet des ressources qui ne sont pas localisées sur un territoire national (comme les régions polaires, les océans et l'atmosphère terrestre), les nationalistes possèdent quelques options. Les deux plus simples consistent à les répartir entre les États ou à considérer qu'elles appartiennent à la communauté internationale. Dans les deux cas, les modalités d'appropriation restent à définir, mais la gestion des océans et des eaux costales, qui sera abordée plus loin, pourrait servir de modèle. La propriété des ressources localisées sur deux ou plusieurs territoires (comme celle des lacs, des rivières ou des fleuves) pourrait, quant à elle, faire l'objet d'un accord entre les pays concernés ou être soumise à un arbitrage international, comme c'est le cas actuellement.

La justification de l'appropriation nationale des ressources est l'aspect le plus important de la discussion en cours. Si les nationalistes parviennent à justifier de manière satisfaisante l'appropriation des ressources par les États, le débat sur la répartition internationale des richesses en fonction de leur partage sera clos. Aucune taxe sur l'exploitation des ressources d'un

13. Voir Thomas Pogge, «Economic Justice and National Borders»; Peter Jones, «International Justice Amongst Whom?»; Brian Barry, «Is there a Right to Development». La gestion intérieure des ressources naturelles d'un pays est une question importante, qui ne sera cependant pas abordée dans le présent ouvrage.

14. Voir Leif Wenar, «Property Rights and the resources Curse».

pays ne pourra être prélevée pour indemniser les pays pauvres sans le consentement de leurs propriétaires. Par contre, si les nationalistes ne parviennent pas à discréditer complètement la thèse de l'appropriation internationale, un partage des profits tirés de l'exploitation des richesses naturelles pourrait alors être envisagé. D'où la pertinence d'un examen des six justifications suivantes de l'appropriation nationale : i) la contribution des peuples à la mise en valeur des ressources de leur territoire ; ii) l'imbrication de la culture et des ressources ; iii) l'abondance des ressources naturelles ; iv) l'équité de la répartition géographique des ressources ; v) les avantages économiques et sociaux découlant d'une appropriation nationale ; vi) la volonté des peuples.

i) La contribution des peuples à la mise en valeur des ressources de leur territoire

La nature n'est pas toujours aussi généreuse qu'on le dit. Pour profiter de leurs ressources naturelles, les peuples ont dû cultiver, améliorer et entretenir leur territoire. Ils ont défriché la forêt, construit des canaux d'irrigation et des voies de transport, creusé les sols et les montagnes, asséché les marais, fertilisé les terres et combattu l'érosion, souvent au prix de grands sacrifices. Pour plusieurs nationalistes, ces investissements et ces sacrifices confèrent aux peuples qui les ont consentis un droit de propriété sur leur territoire et sur les ressources qui s'y trouvent. Leurs revendications reposent sur un principe (un autre¹⁵) qui fait partie du patrimoine moral de l'humanité, selon lequel celui qui transforme une ressource par son travail acquiert certains droits sur elle¹⁶. Pour illustrer ce principe, on peut reprendre l'exemple utilisé précédemment dans le cadre de l'approche internationaliste : si l'un de nos deux naufragés sur une île déserte a consacré son temps et son énergie à entretenir et à fertiliser le seul pommier existant pendant que l'autre se contentait de faire rebondir des galets sur la mer, le jugement établissant la propriété commune du pommier et de ses fruits devra être nuancé. Le fait que le pommier soit un produit de la nature sera sans doute moins déterminant que le travail investi par le naufragé industriel pour la détermination des devoirs et des obligations de chacun. De la même façon, si un peuple a peiné pour mettre en valeur les ressources qui se trouvent sur son territoire, il ne va certes pas de soi que de nouveaux arrivants puissent, sans égard au travail accompli par ses habitants, revendiquer une part égale des profits tirés des ressources de ce territoire en

15. Voir la section précédente.

16. Le philosophe anglais John Locke est l'un de ceux qui ont le plus exploré cette idée. Voir son *Second traité du gouvernement civil*.

invoquant l'arbitraire de la répartition des ressources naturelles sur la planète. Le travail investi dans l'exploitation et l'entretien d'un territoire ou la mise en valeur de ses ressources constituent une première considération morale limitant la portée de l'appropriation des ressources naturelles par l'ensemble de l'humanité.

Cette première considération possède une force considérable, sans être cependant décisive. En effet, il ne serait ni raisonnable ni équitable que le premier occupant d'un territoire, qu'il s'agisse d'un individu ou d'un peuple, puisse en accaparer toutes les ressources, sans égard à leur quantité ou à leur qualité. Il est d'autant moins raisonnable de le penser lorsque d'autres peuples ou individus sont dans le besoin ou habitent un territoire dépourvu de ressources rares ou essentielles. Que l'occupant actuel ait trimé dur pour rendre le territoire productif appelle certainement un dédommagement, mais cela ne constitue pas une raison suffisante pour justifier une appropriation telle qu'elle priverait à jamais tous les autres peuples de ces ressources. De plus, cette considération s'applique moins bien à la fertilité du sol, au climat, à l'ensoleillement, à la longueur du littoral, aux lacs et aux rivières, qui sont des ressources dont la mise en valeur exige, en règle générale, peu d'investissements comparativement aux avantages importants qu'elles procurent. Enfin, l'argument a également relativement peu de poids en regard des efforts accomplis par les générations passées qui sont éloignées de celles qui bénéficient actuellement des fruits de leur labeur¹⁷. Le lien entre le travail et la propriété perd de sa force à mesure que s'accroît la distance temporelle entre les générations passées et actuelles. En conclusion, bien que cette première justification de l'appropriation nationale possède une force indéniable, elle ne parvient pas à battre en brèche la position internationaliste. Certes, elle limite l'appropriation collective des ressources, mais elle pourrait plus difficilement combattre avec succès l'idée d'un partage raisonnable des profits qui en sont tirés.

ii) *L'imbrication de la culture et des ressources*

Un peuple ne saurait habiter un territoire depuis des siècles sans que sa façon de vivre soit influencée. Les peuples tissent des liens étroits entre leur territoire, leurs ressources, leurs modes de production, leur culture et leur religion. Ils ajustent leur croissance démographique à leurs ressources,

17. Certains considèrent que les forêts reboisées appartiennent à l'humanité, puisqu'elles remplacent les forêts originelles, qui étaient la propriété de l'humanité. De même pour les terres agricoles qui ont remplacé les forêts. Voir Steven Luper-Foy, « Justice and Natural Resources », p. 59-60.

tiennent compte de l'environnement pour définir leurs projets de société et conçoivent leur religion et leur morale en symbiose avec leur territoire. Souvent, le territoire et ses ressources font partie d'eux-mêmes et peuvent être considérés comme le prolongement de leur culture. Il est difficile de concevoir l'histoire de l'Égypte sans le Nil, celle du Japon sans la proximité de la mer ou celle des Inuits sans la présence du phoque. Certains vont jusqu'à suggérer qu'un territoire et ses ressources sont aussi indissociables d'un peuple que les talents naturels le sont d'un individu¹⁸. Mettre fin à la souveraineté des peuples sur leur territoire équivaldrait à priver les individus de la maîtrise de leurs talents. Pour ces raisons, la souveraineté des États sur leur territoire et sur leurs ressources est souvent considérée comme « un élément fondamental du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes » et comme une condition nécessaire de leur réelle autonomie¹⁹. Assurés de la souveraineté sur leur territoire et sur leurs ressources, les États peuvent, en toute sécurité et en toute sérénité, planifier leur avenir, promouvoir leur culture et organiser le développement de leur potentiel économique. L'imbrication de la culture d'un peuple et des ressources de son territoire, combinée à la volonté des États de préserver leur autonomie, constitue donc une deuxième justification d'un droit de propriété sur les ressources d'un territoire.

Cette argumentation est pertinente et forte, peut-être même davantage que la précédente, et elle limite considérablement la portée de l'appropriation internationale. Elle met en évidence l'incalculable valeur culturelle des ressources naturelles ainsi que l'importance d'exercer un contrôle sur un territoire. C'est d'ailleurs en grande partie la raison qui explique que les pays défendent si farouchement leur territoire contre les intrusions. Et c'est pourquoi toute tentative d'exploitation internationale de ressources situées dans un espace national se heurte à d'innombrables difficultés. Cela dit, cette argumentation ne parvient pas davantage que la précédente à retirer toute valeur à l'appropriation internationale, et ce, pour des raisons similaires. Ni la symbiose des cultures et des ressources ni l'autonomie des peuples ne sauraient justifier un contrôle absolu des États sur leur territoire, privant ainsi tous les autres pays d'un accès à certaines ressources, surtout lorsque celles-ci sont rares ou essentielles à la croissance économique. Il est d'autant plus difficile de tolérer qu'un pays possédant

18. Sur l'analogie entre les talents naturels et les ressources naturelles, voir le débat entre Hillel Steiner, « Just Taxation and International Redistribution », p. 177-180 et Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*, p. 136-143.

19. Voir la note 10.

d'énormes réserves de ressources rares ou essentielles en interdirait l'accès aux autres États, alors que leur partage ne mettrait aucunement en péril la relation étroite existant entre la culture d'un peuple et les ressources de son territoire. Une taxe modérée sur le blé ou sur le pétrole ne forcerait pas les Américains à renoncer à l'*American Way of Life* ni n'empêcherait les Saoudiens de pratiquer leur religion. L'analogie entre les talents et les ressources naturelles va également trop loin. L'imposition d'une taxe sur les terres agricoles de Provence ne constituerait nullement un obstacle à l'épanouissement du génie national français. L'autonomie d'un pays et sa capacité à planifier sa croissance ne seraient pas non plus menacées par une taxation modérée des ressources nationales. Les États pourraient en tenir compte dans leur planification à long terme.

iii) *L'abondance des ressources naturelles*

Les problèmes posés par la propriété des ressources seraient pour une large part résolus si la planète en recelait suffisamment pour satisfaire les besoins de tous ses habitants. Chaque pays serait alors assuré de disposer des ressources nécessaires au bien-être de ses citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement de son économie, et la possession de ressources ne jouerait pas un grand rôle dans la croissance économique des pays. Bien que produites par la nature et arbitrairement réparties, les ressources pourraient appartenir aux pays où elles se trouvent localisées sans engendrer d'injustices. Par exemple, la lumière et le sable existent en telle abondance qu'on ne songe pas à les répartir entre les différents pays ou à taxer leur exploitation. Dans les cas où une ressource ne serait pas uniformément répandue sur la planète, on peut penser que son abondance aurait une incidence telle sur son prix que les pays moins bien pourvus n'auraient aucune difficulté à s'approvisionner.

Cette façon d'envisager le partage des ressources est souvent utilisée dans la vie courante pour régler les conflits d'allocation de biens divers. Ainsi, avant de distribuer de la nourriture ou de répartir des espaces de stationnement, il est normal de se demander si les ressources sont suffisantes pour satisfaire les besoins de tous. Si tel est le cas, rien ne semble alors s'opposer, en principe, à une appropriation privée d'une partie de ces biens. Reprenant l'exemple de nos deux naufragés sur une île déserte, s'il se trouvait que l'étendue de terre en question regorge de pommiers, on ne s'inquiéterait pas du fait qu'un des naufragés revendique la possession de quelques arbres pour les exploiter à son profit. Si elle prévalait, l'abondance des ressources naturelles fournirait donc un autre argument à ceux qui veulent limiter la portée de leur appropriation internationale.

Cet argument est puissant. Il permet même de contourner la principale objection soulevée contre les deux formes de justification précédentes. La rareté des ressources, qui limite l'appropriation nationale même lorsque les peuples ont beaucoup investi dans la mise en valeur de leur territoire ou lorsque leur culture et leurs ressources sont indissociables, n'intervient pas dans le cas présent. Chaque pays peut profiter des ressources de son territoire sans nuire au développement des autres. Une fois levé l'obstacle de la rareté, l'appropriation nationale des ressources ne causerait plus de problème.

Plusieurs s'empresseront d'affirmer que si tant est qu'il y eût un temps où les ressources existaient en abondance, ce n'est manifestement plus le cas de nos jours. Il ne reste pratiquement plus de grandes rivières à harnacher ni de terres arables à cultiver. Les forêts sont presque toutes exploitées; quant aux ressources maritimes, elles sont surexploitées. L'air pur et l'eau propre se raréfient. L'abondance de ressources ne pourrait donc plus être invoquée pour en justifier une appropriation nationale.

Cette rebuffade est un peu trop rapide. Dans le prochain chapitre, on verra que certaines ressources existent encore en abondance. De plus, des avancées technologiques pourraient multiplier les réserves dans le cas de plusieurs autres ressources, actuellement peu abondantes ou en péril. Les substituts synthétiques rendent déjà certaines d'entre elles inépuisables et des percées scientifiques pourraient, pour le meilleur et pour le pire, décupler les réserves énergétiques. Le moins que l'on puisse dire est que les quantités disponibles varient d'une ressource à l'autre et que leur appropriation exigerait une estimation des réserves dans chacun des cas. Par conséquent, avant d'écarter cette forme de justification de l'appropriation nationale, il sera nécessaire de dresser un portrait relativement précis de l'état des réserves pour chaque ressource naturelle. Cette tâche sera entreprise au chapitre suivant. Pour le moment, il suffit de signaler que si la plupart des ressources étaient abondantes, l'urgence d'une appropriation internationale serait beaucoup moins évidente.

iv) L'équité de la répartition géographique des ressources

Il n'est pas nécessaire qu'une ressource soit abondante pour que la propriété privée soit considérée comme plus souhaitable que la propriété collective. Même si une ressource est relativement rare, le partage de la rareté pourra sembler plus intéressant qu'une exploitation collective de la ressource. Il en va souvent ainsi dans la vie courante. Nombreux sont ceux qui préfèrent occuper une petite chambre plutôt que de vivre en commun

dans un grand dortoir ou cultiver leur propre jardin au lieu d'aller au parc. Reprenant une fois de plus l'exemple des deux naufragés, si leur île comptait deux pommiers, nos compères pourraient préférer jouir chacun de leur arbre plutôt que de les posséder en commun. Plus généralement, cela signifie que pour autant qu'on est prêt à laisser aux autres une part au moins égale à celle qu'on souhaite se réserver, il n'y a souvent aucun mal à vouloir s'approprier une ressource. Le respect de cette condition est cependant nécessaire pour assurer le respect des individus. Personne ne pourrait s'attribuer une plus grande part que les autres sans fournir des explications.

En ce qui concerne les ressources naturelles, cela signifie que des pays pourraient préférer conserver la propriété exclusive des ressources de leur espace national plutôt que de participer à l'exploitation collective de l'ensemble des ressources planétaires. Cette solution pourrait leur sembler meilleure pour diverses raisons : par exemple, ils pourraient estimer que cette manière de procéder est plus productive ou qu'elle est de nature à mieux protéger leur culture ou leur mode de vie. Pour autant que ces pays veillent à laisser aux autres une part égale à celle qu'ils se réservent, ils pourraient donc justifier l'appropriation de leur territoire et des ressources qu'il contient²⁰.

Cet argument possède une force certaine. L'égalité de traitement qu'une division égale des ressources entre les pays exprime est difficilement contestable. Il est également facile de comprendre que certains pays préféreraient gérer eux-mêmes leurs ressources plutôt que de risquer de les perdre dans un projet commun. Pour justifier une appropriation nationale de toutes les ressources, il faut cependant s'assurer que la répartition géographique des ressources est relativement égale d'un pays à l'autre. Si ce n'est pas le cas et que la nature a nettement favorisé certains au détriment des autres, l'argument perd sa légitimité. Les pays moins bien pourvus auraient un motif valable pour demander une compensation. Il n'est toutefois pas facile de dresser le tableau de la répartition physique des ressources à l'échelle mondiale. Pour établir que certains pays sont plus riches que d'autres à cet égard, par exemple, que les États-Unis possèdent plus de ressources naturelles que le Brésil, l'Inde ou la Chine, il faut être en mesure d'évaluer la quantité et la qualité de chacune des ressources, comparer

20. Cette idée se trouve chez John Locke. À ce sujet, voir les discussions critiques récentes de Will Kymlicka, *Les théories de la justice*, p. 126, de John Arthur, «Resources Acquisition and Harm», et de Hillel Steiner, «The Natural Right to the Means of Production».

leur valeur et déterminer ce que serait une répartition égale entre les pays. Ces questions délicates et controversées seront traitées au chapitre 4. Nous verrons alors pourquoi il est difficile de leur apporter des réponses claires. Qu'il suffise pour l'instant de noter que si la répartition géographique des ressources s'avérait relativement équitable – ou s'il était pratiquement impossible de porter un jugement sur la question –, l'intérêt d'une répartition internationale des richesses fondée sur leur partage serait moins évident, et la question de savoir à qui les ressources naturelles doivent appartenir ne se poserait plus avec la même urgence.

v) *Les avantages économiques et sociaux découlant d'une appropriation nationale*

Une cinquième justification s'appuie sur les retombées socioéconomiques positives de la propriété nationale des ressources, par opposition aux aspects négatifs de leur appropriation par la communauté internationale. Autrement dit, cet argument fait valoir qu'il serait économiquement et socialement avantageux pour tous les pays de conserver la propriété et la responsabilité des ressources localisées sur leur territoire. Pour sa défense, on peut alléguer que la hausse de productivité engendrée par l'attachement à un territoire profite à tous, ou que les ressources qui ne sont pas confiées à un État en particulier sont moins bien entretenues, ou que l'ouverture des frontières aux entrepreneurs et à l'immigration mènerait au chaos, voire que la propriété des ressources ne joue finalement pas un rôle important dans la croissance économique des pays²¹. Tout bien considéré, il serait dans l'intérêt de tous les pays de continuer d'exercer une souveraineté entière sur leur territoire et sur leurs ressources.

Ces considérations sociales et économiques sont toutes pertinentes. Les avantages et les difficultés d'une exploitation nationale ou d'une exploitation internationale des ressources doivent être pris en compte lors de l'attribution du droit de propriété. Si l'appropriation internationale s'avérait inutile, contre-productive ou nuisible, il serait certes préférable d'en confier la gestion aux États. De la même façon, si les ressources naturelles avaient peu d'incidence sur la croissance économique des pays, il serait moins intéressant de chercher à leur retirer le contrôle de leurs territoires et de leurs ressources. Bien entendu, chacune de ces affirmations

21. Voir Joseph Heat, « Rawls on Global Distributive Justice: A Defence »; John Rawls, *The Law of Peoples with « The Idea of Public Reason Revisited »*; David Miller, « Justice and Global Inequality »; Samuel Freeman, « Distributive Justice and *The Law of Peoples* »; Stéphane Chauvier, *Justice internationale et solidarité*; David S. Landes, *The Wealth and Poverty of Nations*.

doit être examinée de près. Il faut mesurer et comparer les diverses méthodes d'appropriation, démontrer que l'appropriation nationale favorise la prospérité et, surtout, prouver que tous les pays profitent également de cette situation. Il est d'autant plus important d'examiner cette question que les partisans de l'appropriation internationale soutiennent le contraire, à savoir qu'il serait dans l'intérêt de tous que la gestion et la responsabilité des territoires et des ressources soient confiées à une instance internationale. Les retombées économiques positives associées à une répartition plus équitable des ressources naturelles entre les pays compenseraient largement, selon eux, les inconvénients d'une gestion internationale. Ces questions sont complexes et méritent un examen approfondi, dont les résultats seront présentés dans les chapitres 4 à 7. Qu'il suffise, encore ici, de reconnaître la valeur de l'argument et le besoin d'études permettant de se former une opinion plus éclairée sur les questions économiques et sociales soulevées par le choix d'un type d'appropriation des ressources.

vi) *La volonté des peuples*

Une dernière considération en faveur de l'appropriation nationale des ressources s'appuie sur les positions défendues au XX^e siècle par la grande majorité des pays, qu'ils soient riches ou pauvres, et endossées par les Nations unies. Tout au long du siècle dernier, la plupart des États, sinon tous, ont en effet pris fait et cause pour leur souveraineté territoriale et la propriété de leurs ressources naturelles. Il y a peu de principes internationaux qui sont défendus avec plus de vigueur par les pays en développement que celui de la souveraineté permanente des États sur leurs ressources. Ce droit est d'ailleurs considéré par ces pays comme une condition essentielle à leur indépendance nationale et à leur capacité de choisir librement l'organisation économique et politique qui convient à leur société²². L'Organisation des Nations unies a donné suite à ces revendications et a reconnu, dans de nombreuses résolutions, la pleine souveraineté des États sur leur territoire et sur leurs ressources, comme on l'a souligné au début de ce chapitre²³.

La propension à opter pour l'appropriation nationale des ressources a récemment été confirmée lors des discussions entourant la propriété des ressources maritimes par la décision de reconnaître aux pays côtiers un droit de propriété sur les ressources de leurs eaux costales, dans un périmètre de 370 000 km. Deux facteurs auraient milité en faveur de la création d'une zone maritime d'exploitation exclusive: d'une part, un accès libre

22. Oscar Schacter, *Sharing the World's Resources*, p. 124 et 121.

23. Voir les notes 8, 9, 10 et 11.

aux ressources de la mer avantagerait indûment les pays industrialisés, mieux en mesure d'exploiter efficacement ces ressources; d'autre part, un accès illimité aboutirait rapidement à une surexploitation des ressources. L'extension de la zone protégée des côtes a donc été accueillie par les pays en développement comme une victoire sur les pays développés et comme le triomphe de l'équité²⁴.

La volonté des peuples est certainement une donnée essentielle à considérer pour l'attribution de la propriété des ressources. Si tous les pays optaient pour une appropriation nationale par opposition à une exploitation collective des ressources, il faudrait respecter leur choix. Cela dit, la décision des pays peu développés d'appuyer l'appropriation nationale ainsi que la reconnaissance du droit des pays côtiers sur les ressources de la mer dans un rayon de 370 000 km ne sauraient justifier à elles seules la position nationaliste, car elles peuvent recevoir une autre interprétation. D'abord, dans le climat de décolonisation qui a entouré la création de l'ONU, il était urgent pour les nouveaux États d'affirmer leur souveraineté sur leur territoire et d'exprimer leur volonté d'exercer un contrôle sur leurs ressources, ce qui justifiait à leurs yeux la nationalisation des compagnies étrangères ou le transfert de la propriété de celles-ci à des autochtones. Des décennies d'exploitation et de pillage des ressources naturelles par les empires coloniaux ont donc tout naturellement conduit à l'adoption d'une politique défensive en matière de propriété des ressources. Adoptée dans un contexte qui le justifiait, cette attitude ne signifie cependant pas qu'à long terme, une autre politique ne puisse se révéler plus avantageuse pour ces mêmes pays. S'ils bénéficiaient de la protection d'un environnement international plus égalitaire, il est possible et même probable que plusieurs de ces pays revendiqueraient une plus juste part des ressources de la planète²⁵. En ce qui concerne les ressources des océans, la « victoire » des pays pauvres sur les pays riches est toute relative, puisque plusieurs pays industrialisés et puissants bénéficient aussi des mêmes droits sur les ressources de leurs eaux costales. Parmi les principaux bénéficiaires de cette politique, mentionnons les États-Unis, le Canada, la Russie, le Japon, l'Australie, la Chine, le Brésil, l'Argentine, le Chili et l'Afrique du Sud²⁶.

24. Oscar Schacter, *Sharing the World's Resources*, p. 38-40.

25. Pour une discussion critique des résolutions des Nations unies sur la propriété des ressources naturelles, voir Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*, p. 142, note 31, ainsi que Brian Barry, « Humanity and Justice in Global Perspectives », p. 237.

26. Voir Didier Ortolland et Jean-Pierre Pirat, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, et Natalie Klein, *Dispute Settlement in UN Convention on the Law of the Sea*.

Il ne faut donc pas considérer comme acquise la soi-disant volonté des peuples de garantir une appropriation nationale des ressources naturelles, et on peut penser qu'un environnement politique international plus égalitaire permettra une évaluation plus juste des diverses options.

3. L'APPROPRIATION OU LE PARTAGE DES RESSOURCES NATURELLES?

Avant de conclure ce chapitre, il sera utile de récapituler les principaux éléments de la problématique. On a d'abord présenté l'argument le plus convaincant à l'appui de l'appropriation internationale des ressources, à savoir le principe selon lequel ce qui n'appartient à personne appartient à tous. En raison de son poids et de sa simplicité, ce principe donne une force considérable à l'appropriation internationale. Si les nationalistes ne parviennent pas à fournir des arguments pour en limiter la portée, ils devront se résigner au partage des ressources. Il restera à déterminer l'ampleur de la redistribution.

Il a ensuite été question des principales justifications de l'appropriation nationale. Les deux premières (la mise en valeur des ressources et leur rôle dans la formation de l'identité des peuples) ont été jugées suffisamment pertinentes pour limiter significativement la portée de l'appropriation internationale. Elles ne parviennent cependant pas à la discréditer, car la position internationaliste peut assez facilement y répondre, notamment en recourant à une taxation modérée des ressources. En l'absence d'autres considérations, la solution la plus juste et la plus raisonnable consisterait vraisemblablement à combiner les deux types d'appropriation. Il conviendrait de répartir entre tous les pays la richesse engendrée par l'exploitation des ressources, tout en indemnisant les pays producteurs pour leurs investissements et leurs sacrifices. Ce genre d'arbitrage international étant toutefois délicat, celui-ci rendrait difficile la détermination du montant exact des indemnités.

Les troisième et quatrième justifications (l'abondance de ressources et l'équité de leur répartition géographique) sont plus persuasives, car elles permettent de réduire considérablement la pertinence de l'appropriation internationale. Elles soulèvent cependant des questions délicates et complexes concernant l'état des réserves de ressources et leur répartition planétaire. Pour évaluer sérieusement la portée de ces arguments, il faudrait être en mesure d'estimer les réserves de chaque ressource ainsi que leur répartition géographique, de les comparer les unes aux autres et d'établir les dotations de chaque pays.

La cinquième justification (selon laquelle l'appropriation nationale profite à tous les pays) s'appuie sur un certain nombre de données économiques et sociales difficiles à évaluer et à interpréter. Afin de porter un jugement éclairé sur ces aspects de la question, il faudrait procéder à une étude approfondie des questions liées à l'organisation de l'exploitation collective des ressources, notamment à une analyse de leur rôle dans l'économie des pays.

La sixième justification (la préférence des pays pour une appropriation privée) doit être considérée avec circonspection, car la volonté des peuples a été exprimée jusqu'à maintenant dans un contexte conflictuel ne favorisant pas l'expression des intérêts réels à long terme des États, surtout ceux des pays économiquement faibles. La volonté des États devra cependant être sérieusement considérée lorsqu'elle s'exprimera dans un contexte d'égalité internationale et lorsque plus d'informations sur les réserves et sur leur répartition seront disponibles.

De cette discussion, il faut retenir les deux points suivants. Premièrement, de fortes considérations militent pour et contre les deux types d'appropriation. Ce premier résultat est important, car il signifie, entre autres, qu'il ne serait pas raisonnable de ne pas prendre en considération aussi bien les revendications nationales que les arguments prônant l'appropriation internationale des ressources naturelles. Dans le meilleur des scénarios internationalistes, il faudra au moins compenser les pays qui ont sinvesti dans leur territoire et qui se sont développés en symbiose avec les ressources qu'il recèle. Les nationalistes devront, quant à eux, proposer une façon équitable de disposer des ressources rares et essentielles au développement économique.

Deuxièmement, pour se prononcer d'une manière plus éclairée sur la propriété des ressources, il est nécessaire d'examiner plus en profondeur certains faits invoqués à l'appui de l'appropriation nationale. Les plus pertinents sont: i) l'abondance et l'accessibilité des ressources; ii) leur répartition géographique; iii) leur incidence sur le développement économique; iv) les méthodes d'exploitation collective des ressources. Comme il a été souligné précédemment, si les ressources s'avéraient relativement bien réparties et facilement accessibles, la nécessité ou l'utilité d'une appropriation internationale se ferait moins sentir. De même, s'il se révélait que les ressources ne comptent que pour très peu dans la prospérité des économies nationales, la question perdrait aussi de sa pertinence. Enfin, si les difficultés liées à l'exploitation collective des ressources naturelles étaient trop

grandes, il faudrait sans doute opter pour une appropriation nationale. Si, au contraire, sur ces trois aspects, les résultats d'études sérieuses allaient plutôt dans le sens d'une appropriation internationale des ressources, il faudrait ajuster notre position en conséquence. Ces remarques annoncent le programme qui sera suivi dans les prochains chapitres.

4. LES THÉORIES DE LA PROPRIÉTÉ

Avant d'entamer ce programme, il sera utile d'évoquer les théories de la propriété issues des grandes doctrines politiques et philosophiques, car elles sont souvent invoquées à l'appui de l'approche nationaliste ou de l'approche internationaliste. Aux fins de la présente discussion, ces théories peuvent être divisées en deux groupes : les théories perfectionnistes et les théories contractualistes.

Les théories perfectionnistes de la propriété font reposer la propriété sur une conception du bien qui peut être le bonheur, la communauté, le plaisir, la volonté de Dieu, l'excellence, etc. Une fois la nature du bien suprême déterminée, il s'agit ensuite de répartir les droits de propriété en fonction de ce bien. Par exemple, les utilitaristes, qui définissent le bien par la maximisation du bonheur, proposent d'attribuer la propriété des ressources en fonction du bonheur du plus grand nombre de gens. Si cet objectif exige l'appropriation nationale, ce type d'appropriation sera considéré comme juste ; s'il nécessite plutôt une appropriation internationale, c'est ce type d'appropriation qui devra être retenu. Le raisonnement vaut pour toutes les théories perfectionnistes de la propriété. Il suffit de remplacer le bonheur par l'excellence, la volonté de Dieu, etc.

L'absence de consensus en matière de conception du bien fragilise toutes les théories perfectionnistes de la propriété. Il n'y a, en effet, aucune raison de croire que les peuples finiront par s'entendre pour privilégier l'une ou l'autre des conceptions du bien sur lesquelles reposent ces théories. Déjà controversées au niveau national où prévaut pourtant une certaine homogénéité de valeurs, ces conceptions du bien ont peu de chances d'être acceptées universellement par tous les peuples de la planète.

Les théories contractualistes contemporaines de la propriété font certainement un pas en avant en posant qu'une appropriation est justifiée, juste et légitime si et seulement si elle repose sur un accord entre les peuples ou les citoyens du monde. Mais après une trentaine d'années de débats et d'analyses, les limites de la pensée contractualiste sont maintenant bien connues. Si le contrat comprend un accord réel, le rapport de force entre

les participants risque de biaiser le résultat de l'accord. Lorsque le contrat est hypothétique et issu d'une situation imaginaire que l'on souhaite la plus équitable possible, un des trois cas suivants ne saurait manquer de se présenter: i) les conditions imposées aux contractants incarnent des conceptions du bien qui ne sont pas universellement acceptées (si, par exemple, les contractants désirent maximiser leur bien-être économique); ii) la description de la situation contractuelle tient pour acquis ce qui fait partie du problème (lorsque, par exemple, les participants sont définis comme des individus ou des États); iii) les conclusions de l'accord reposent sur des arguments possédant une force indépendante du contrat (lorsque, par exemple, des contractants mettent en relief la plus grande productivité de l'un ou l'autre type d'appropriation)²⁷.

C'est surtout le dernier cas de figure qui s'applique à la présente réflexion. Les contractualistes semblent en effet incapables de faire l'économie d'une discussion des arguments présentés dans ce chapitre. Cela est d'autant plus vrai lorsque, comme c'est le cas ici, les principes d'égalité et de réciprocité, que les théories contractualistes incarnent de diverses façons, sont implicitement présupposés. Ceux qui ne seraient pas convaincus de la redondance de l'argument du contrat peuvent interpréter les arguments et les considérations auxquels on a fait appel dans les trois premières sections de ce chapitre comme faisant partie de la délibération des parties lors de leur simulation contractuelle favorite.

27. Voir les critiques de l'argument du contrat de Will Kymlicka, *Les théories de la justice*, p. 79-84, de Stanley Hoffman, «Mondes idéaux», et de Stéphane Chauvier, «Domaines de la justice distributive», p. 54-61. Pour une évaluation différente de l'intérêt du contrat social, voir Brian Barry, *Justice as Impartiality*.

III

LES RÉSERVES DE RESSOURCES NATURELLES



La quantité et la qualité des réserves planétaires de ressources naturelles sont des éléments importants à considérer lorsqu'on aborde la question d'un partage équitable des richesses naturelles. Si on disposait d'une abondance inépuisable de ressources, cette question, sans être nécessairement réglée, serait moins urgente et la pression en faveur d'une répartition plus juste diminuerait. Il y aurait alors suffisamment de ressources pour tous les habitants de la planète, et leur appropriation par les pays où elles sont localisées soulèverait peu d'opposition. Par contre, s'il s'avérait qu'il n'y ait pas assez de ressources pour répondre aux besoins de tous, il faudrait peut-être penser à rationner leur utilisation ou à s'organiser pour que les pays qui en possèdent le plus ou qui en consomment davantage indemnisent les pays moins bien pourvus. L'estimation des réserves de ressources est une question d'autant plus pertinente qu'il serait surprenant que les ressources s'épuisent toutes en même temps, au même rythme ou avec les mêmes conséquences. Un classement des ressources en fonction de l'état de leurs réserves permettrait donc de mieux circonscrire l'ampleur des problèmes qui se posent pour chacune d'entre elles.

L'objectif de ce chapitre est de faire le point sur les réserves mondiales de ressources naturelles. Après avoir indiqué les principales difficultés que soulève leur estimation (section 1), un tableau de la situation sera sommai-

rement brossé (sections 2 à 5). Il ne s'agit pas d'entrer dans les détails, mais de donner un aperçu général de l'état des réserves des ressources les plus importantes ainsi que d'identifier celles qui sont susceptibles de poser des problèmes d'approvisionnement à court ou à moyen terme. Cet exercice permettra ensuite de formuler un avis plus éclairé sur la pertinence et l'urgence de leur partage (section 6).

1. LES DIFFICULTÉS LIÉES À L'ÉVALUATION DES RÉSERVES

L'estimation de l'état des réserves de ressources naturelles est une entreprise délicate qui suscite des controverses depuis qu'on a commencé à se préoccuper de l'avenir de la planète. Même ceux qui n'ont pas suivi de près les débats entre écologistes, prospecteurs, producteurs, statisticiens et économistes de toutes tendances savent que cette question soulève les passions. Certains auteurs et organisations considèrent que les ressources s'épuisent rapidement et qu'avec les niveaux actuels de consommation, il n'en reste plus pour longtemps. L'humanité manquera bientôt de pétrole, d'eau, de terres arables, de minerais, de poissons et des conflits naîtront autour de l'appropriation des maigres restes, ce qui serait d'ailleurs déjà commencé¹. D'autres dénoncent ceux qui tiennent des propos alarmistes depuis les années 1960 et qui prédisent pour la fin de la présente décennie – toujours une décennie ultérieure, se plaît-on à faire remarquer – des scénarios apocalyptiques. Selon eux, la situation est beaucoup moins pré-occupante que ces pessimistes voudraient nous le faire croire. Leurs études établissent qu'il existe des réserves adéquates pour plusieurs dizaines d'années et leurs recherches prévoient même une plus grande accessibilité à presque toutes les ressources dans les années à venir. Bref, il resterait amplement de ressources pour tout le monde et pour de nombreuses années encore, sans compter l'introduction de nouvelles technologies permettant de les utiliser et de les recycler plus efficacement².

Ces divergences d'opinions s'expliquent en bonne partie par la fiabilité très relative des méthodes d'évaluation de l'offre (i) et de la demande

1. Parmi les inquiets, mentionnons Lester Brown, *Plan B, 3.0*; Paul Ehrlich, *One With Nineveh: Politics, Consumption, and the Human Future*; Michael Klare, *Resources Wars: The New Landscape of Global Conflict*; Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*; Edward Wilson, *The Future of Life*.

2. Du côté des optimistes, voir les ouvrages de Walter Youngquist, *Geodesinies*; James Craig et coll., *Resources of the Earth*; Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*; Wilfred Beckerman, *A Poverty of Reason: Sustainable Development and Economic Growth*; Julian Simon, *The Ultimate Resource*; Vaclav Smil, *Feeding the World*; Julian Simon et Norman Myers, *Scarcity or Abundance? A Debate on the Environment*.

(ii) de ressources naturelles, ainsi que par des difficultés d'ordre conceptuel (iii) et normatif (iv).

i) Pour évaluer l'offre de ressources, on distingue habituellement trois grandes catégories : les *ressources exploitées*, les *réserves connues* et les *réserves potentielles*³. Ces catégories sont empruntées au vocabulaire de l'exploration minière, mais elles peuvent aussi servir, moyennant un peu d'imagination, pour évaluer les ressources environnementales. La quantité et la qualité de ressources exploitées sont faciles à évaluer, du moins pour ce qui est des ressources minérales et agricoles. Il suffit de mettre au point un système efficace de comptabilité mondiale à partir des comptabilités nationales. Dans le cas des ressources environnementales, l'évaluation est plus difficile en raison de la diversité de leurs rôles dans l'économie des pays. Par exemple, il n'est pas évident de déterminer quelle est au juste la contribution du Gange ou des Alpes au bien-être des habitants de l'Inde ou de la Suisse.

Les réserves *connues* sont celles dont l'existence a été confirmée par des explorations, mais qui demeurent encore inexploitées. Leur estimation fournit un aperçu peu fiable des réserves réelles, car les explorations sur lesquelles elle repose dépendent de trois variables difficiles à contrôler : le prix de la ressource, les progrès technologiques et les considérations stratégiques. Le prix de la ressource joue un rôle déterminant du fait que les entrepreneurs ainsi que les pouvoirs publics n'ont aucun intérêt à effectuer des prospections si les profits escomptés ne justifient pas les déboursés. Plus le prix d'une ressource augmente, plus les prospecteurs intensifient leurs recherches et, donc, plus ils ont de chances de trouver ce qu'ils cherchent. Cela explique le phénomène, en apparence paradoxal, selon lequel plus nous manquons de ressources, plus nous en découvrons ! De leur côté, les techniques d'exploration et de production, qui se perfectionnent sans cesse, modifient le résultat des prospections. Plus les technologies d'exploration s'améliorent, plus les prospecteurs repèrent de nouveaux gisements. Plus les technologies de production se perfectionnent, plus il y a de sources d'approvisionnement qui deviennent rentables. Les réserves de telles ou telles ressources, qui étaient indétectables et inexploitable il y a seulement quelques années, le sont maintenant grâce à de nouvelles technologies. Enfin, pour des raisons stratégiques, il peut être dans l'intérêt de certains pays ou entreprises de surestimer ou de sous-estimer les réserves

3. Pour des distinctions plus fines, voir l'étude du US Department of the Interior, *Mineral Commodity Survey*, 2007 (<http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/mcs/2007/mcs2007.pdf>).

non exploitées de diverses ressources afin d'encourager la spéculation et le gonflement des prix. Le pétrole est un exemple de pareille situation. En ce qui concerne les ressources environnementales, l'évaluation des réserves *connues* est, on s'en doute, plus difficile à effectuer. Il n'est pas facile, par exemple, de prévoir la pluviosité au cours des prochaines décennies ou les effets du réchauffement climatique sur les différentes régions ou, encore, de désigner à l'avance les lieux de prédilection des futurs touristes.

Les réserves *potentielles* sont celles dont on devine l'existence, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une exploration systématique. C'est l'estimation de la quantité et de la qualité de ces réserves qui pose évidemment le plus de difficultés et qui donne lieu à tant de spéculations. On sait que des régions sont riches en certaines ressources, mais il est difficile d'évaluer jusqu'à quel point elles le sont, car les profits escomptés ne justifient pas en ce moment le coût d'une exploration en bonne et due forme. Par exemple, évaluer le potentiel minier de la cordillère des Andes ou celui des fonds marins est une tâche complexe. Les réserves *potentielles* de ressources environnementales sont encore plus délicates à estimer. Qui sait ce qu'on pourra découvrir en Antarctique ou à quelles fins nouvelles les marées pourront être utilisées?

ii) La quantification des ressources disponibles ne permet pas, à elle seule, de se prononcer sur leur rareté. Une ressource peu abondante peut être disponible en quantité suffisante si les besoins sont limités. Inversement, même abondante, une ressource peut avoir un avenir incertain si la consommation connaît une hausse. L'évaluation de la demande est donc déterminante pour l'estimation de l'état des réserves de ressources naturelles.

Le principal obstacle à une évaluation précise de la demande demeure l'anticipation des besoins de la population mondiale dans l'avenir. Ces besoins varieront en fonction de divers facteurs, comme l'accroissement de la population, la transformation des cultures, l'évolution des modes et des goûts, l'offre de produits substitués ainsi que les progrès technologiques. La croissance de la population mondiale est particulièrement difficile à estimer et fait l'objet de nombreuses spéculations depuis les années 1950, date des premières estimations sérieuses. Les plus récentes et les plus convaincantes prévoient qu'elle continuera d'augmenter dans la première moitié du XXI^e siècle, pour se stabiliser autour de 9 milliards vers 2050⁴.

4. Voir *World Population to 2300*. Nous sommes donc loin des scénarios prévoyant une population mondiale de 11 à 12, voire 15 milliards d'habitants, qui jusqu'à récemment

En ce qui concerne ses besoins, on peut s'attendre à une croissance fulgurante, le niveau de vie des trois quarts des habitants de la planète étant bien en deçà de ce qui correspond normalement aux besoins d'un individu, surtout si on pense au niveau de vie des Nord-Américains ou des Européens de l'Ouest, auquel il est légitime que tous aspirent⁵. Alors que d'ici la fin du siècle, il est prévu que la population mondiale augmentera de 33 %, on s'attend à ce que la consommation mondiale progresse beaucoup plus rapidement, pour atteindre 500 %, voire 1 200 %, du niveau actuel⁶. En ce qui concerne les goûts et les préférences des générations futures, il n'est pas aisé de se prononcer, car dans ce secteur, le changement ne suit pas de règles fixes. Enfin, les innovations technologiques sont, elles aussi, difficiles à anticiper. Elles seront assurément nombreuses, mais il est délicat de déterminer avec précision quand et dans quels secteurs elles se produiront.

iii) En plus des incertitudes empiriques, ce sont aussi des difficultés d'ordre conceptuel et normatif qui empêchent d'obtenir un consensus sur l'état des réserves. Qu'entend-on par le « manque » de ressources naturelles ? On sait que manquer d'eau signifie avoir soif et que manquer d'air signifie étouffer. Mais quand manque-t-on de cuivre ou de vanadium ? Est-ce quand les ressources ne parviennent plus à satisfaire la demande ? Mais il y a toujours un prix qui permet d'équilibrer l'offre et la demande. Est-ce quand celui d'une ressource augmente ? Mais le prix des ressources fluctue constamment. Est-ce quand les réserves diminuent ? Mais les réserves de ressources non renouvelables, par définition, diminuent depuis le début de l'humanité. Est-ce quand il n'en reste plus pour longtemps ? Mais que veux dire « longtemps » ? Pour 10, 100, 200 ans ? Est-ce quand il n'en reste plus du tout ? C'est peut-être un peu trop radical. Enfin, que signifie avoir ou non assez de rivières, de lacs, d'ensoleillement ? Est-ce que le Canada et la Norvège manquent de chaleur ?

Il est encore plus ardu d'apporter une réponse à la question suivante, qui est plus pertinente pour notre discussion : « À partir de quand la pénurie d'une ressource justifie-t-elle une appropriation collective, un rationnement, une taxation ou un partage équitable ? » La question inverse est non moins complexe : « À partir de quand existe-t-il suffisamment de réserves

étaient tenus pour acquis. On trouve encore de telles estimations chez James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 10-11 et Brian Barry, « Sustainability and Intergenerational Justice », p. 111.

5. Lori Brown, « Preface », *State of the World 2004: The Consumer Society*.

6. Voir l'introduction de l'ouvrage de Vaclav Smil, *Feeding the World*.

d'une ressource pour ne pas s'inquiéter de l'appropriation nationale d'une partie de celles-ci?» Certaines matières ne posent pas de difficultés : le gravier et le sable sont abondants. D'autres cas, par exemple, le pétrole et les ports en eau profonde, sont plus difficiles à évaluer.

Ces questions sont d'autant plus délicates qu'il n'y a pas que l'offre et la demande qui importent dans la mesure de la rareté d'une ressource. Il faut aussi tenir compte de l'importance de son rôle dans l'économie et la survie de l'espèce humaine. Nous ne manquons pas de diamants comme nous manquons d'eau ou de pétrole. L'existence ou l'absence de substituts adéquats doivent aussi être prises en compte. Le manque de caoutchouc naturel est moins inquiétant qu'une pénurie d'uranium.

iv) Du côté normatif, la difficulté consiste à distinguer la consommation raisonnable du gaspillage. Définir et mesurer les réserves de ressources en fonction de l'entière satisfaction des désirs, comme cela a été le cas jusqu'à maintenant, est, sans aucun doute, placer la barre trop haute. Les désirs humains étant insatiables, cette approche condamnerait inévitablement l'humanité à manquer de ressources. Partir des besoins plutôt que des désirs semble plus acceptable, mais cela ne règle pas toutes les questions. Comment allons-nous définir les besoins? Certes, la nourriture, l'eau potable, le logement et la sécurité sont des besoins. Mais est-ce que l'automobile, la nourriture biologique, le lecteur DVD ou les vacances à la mer constituent des besoins? Il ne faut pas non plus négliger les différences culturelles. Est-ce que les besoins des Canadiens sont les mêmes que ceux des Soudanais ou des Thaïlandais?

Les difficultés empiriques, conceptuelles et normatives qui viennent d'être brièvement présentées compliquent l'estimation des réserves de ressources de la planète et expliquent une bonne part des querelles qui continuent de diviser les spécialistes. Il n'existe malheureusement pas de méthodes permettant de surmonter ou même de contourner ces difficultés. Il faudra se contenter de broser un tableau assez général des réserves en s'appuyant sur les données les plus fiables et en s'attardant aux ressources les plus utilisées. L'objectif des sections qui suivent est donc uniquement de donner l'ordre de grandeur du problème d'approvisionnement auquel l'humanité fait déjà face ou le fera dans l'avenir et d'établir quelles sont les ressources qui présentent un risque d'épuisement à court ou à moyen terme. En dépit de ses limites, l'aperçu qui suit permettra de tirer quelques conclusions intéressantes sur le partage des ressources. Les données seront présentées en distinguant les ressources non renouvelables de celles qui sont renouvelables.

2. LES RESSOURCES NON RENOUVELABLES

Les ressources non renouvelables existent en quantité limitée. Cela signifie que chaque utilisation qui est faite de l'une d'elles diminue d'autant sa quantité totale ; par conséquent, même si la consommation demeurerait très faible, les réserves finiraient un jour par s'épuiser. Les ressources non renouvelables sont presque exclusivement des ressources minérales⁷ et, contrairement à ce qui est trop souvent insinué ou considéré comme évident, la plupart de ces ressources ne posent pas de problèmes d'approvisionnement à court, à moyen ou même à long terme.

Les matériaux de construction comme le sable, le ciment, le gravier, le granite, le calcaire, le marbre, l'ardoise et la roche, qui servent à construire des routes, des maisons, des édifices, des ponts ou des barrages, représentent les plus importants volumes de minerais extraits du sol. Ils sont abondants et géographiquement bien répartis. Leurs réserves sont telles qu'on ne peut fournir d'estimations quantitatives. Quant à l'aire de répartition de ces matières, elle est si étendue qu'il y a très peu de commerce international dans ce secteur⁸.

Il n'y a pas non plus de problèmes à l'horizon en ce qui concerne les quatre principaux fertilisants : l'azote, le phosphore, le potassium et le soufre. L'industrie du nitrate synthétique satisfait 99,8 % des besoins en azote et l'azote atmosphérique constitue une source inépuisable⁹. Au taux actuel de consommation, les réserves de phosphore sont estimées suffisantes pour plus de 345 ans et celles de potassium, de 567 ans. Les réserves de soufre sont trop grandes pour être estimées¹⁰.

Plusieurs minerais sont utilisés dans la fabrication de composés chimiques. Parmi les plus importants, signalons que la mer recèle des réserves inépuisables d'halite (le sel ordinaire) et que les réserves de sulfate et de carbonate de sodium, qui interviennent dans la fabrication du verre, du savon, de colorants, de détergents, du papier et dans le traitement des eaux usées, sont estimées à plusieurs siècles. Les réserves de bore, présent dans

7. Toutes les ressources minérales ne sont pas non renouvelables ; par exemple, l'eau est une ressource minérale renouvelable.

8. Voir James Craig et coll., *Resources of the Earth*, chapitre 10.

9. *Ibid.*, chapitre 9.

10. Toutes les données qui suivent sont tirées de l'étude du US Department of the Interior, *Mineral Commodity Survey*, 2007. Pour déterminer la durée de vie des réserves, il suffit de diviser les réserves potentielles par la production annuelle. Voir également James Craig et coll., *Resources of the Earth*, Walter Younquist, *Geodestinies*, et Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, qui dressent des tableaux complets et similaires des réserves de ressources minérales.

la peinture, la céramique, les agents de conservation alimentaire et les matériaux isolants, sont énormes¹¹. Enfin, les réserves de fluor, utilisé dans la production de l'acier et de l'aluminium, sont estimées à plus de 100 ans.

En ce qui concerne les métaux métalliques, même sans compter sur les progrès de la technologie, les réserves semblent suffisantes pour plusieurs décennies, au-delà desquelles il est difficile de se prononcer avec certitude, pour les raisons déjà mentionnées. Les métaux dits « abondants » au sens géologique, tels le fer, l'aluminium, le magnésium, le silicium, le titane et le manganèse, pour ne nommer que ceux dont l'utilisation est la plus forte, existent en grandes quantités¹². Les réserves de fer, bien réparties sur la planète, sont de plus de 107 ans. Celles de manganèse sont estimées à 472 ans et les ressources des fonds marins, encore non exploitées, permettent d'étendre cette durée. Les réserves de bauxite, matière première de l'aluminium, sont estimées à plus de 180 ans. Les réserves de magnésium et de silicium sont presque illimitées et ne sont même plus calculées¹³. Finalement, celles du titane sont considérables et dépassent les 240 ans d'exploitation.

Actuellement, environ 35 métaux rares sont extraits du sol et servent à différents usages industriels¹⁴. Ces métaux sont généralement classés en quatre groupes. Les réserves des principaux *métaux communs* sont de 62 ans pour le cuivre, 42 ans pour le plomb, 46 ans pour le zinc, 172 ans pour le mercure, 177 ans pour le cadmium et 90 ans pour le nickel. Les experts ne s'inquiètent pas de l'avenir de ces ressources, car les progrès dans le recyclage et la conception de produits substitués sont en voie de changer la durée des réserves¹⁵. Les réserves des principaux *métaux utilisés dans la formation d'alliages* sont, pour le chrome, de plusieurs siècles, pour le vanadium, de 608 ans, pour le molybdène, de centaines d'années, pour le cobalt, de 226 ans et pour le tungstène, de 85 ans. Les principaux *métaux précieux* sont l'or, l'argent et le platine. Il est difficile d'obtenir des informations adéquates sur les réserves d'or, car son extraction demeure entourée de secrets. L'étude du US Department of the Interior les estime à 36 ans. Celles du platine sont estimées à 180 ans. Les réserves d'argent sont plus problématiques à 29 ans, mais le remplacement de la photogra-

11. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 357.

12. Pour une définition géologique de l'expression « métaux métalliques abondants et rares », voir le chapitre 1.

13. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 274.

14. Voir la liste fournie par James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 281.

15. *Ibid.*, p. 131.

phie traditionnelle, dont les procédés la plaçaient parmi ses plus gros consommateurs, par la photographie numérique est en train de modifier substantiellement leur durée¹⁶.

Les métaux de la quatrième catégorie, qui sont dits *spéciaux*, possèdent des propriétés uniques leur conférant un rôle important dans l'économie contemporaine: les réserves des métaux qu'on désigne comme «terres rares», un groupe de 15 éléments métalliques de la famille des lanthanides utilisés dans diverses industries (télévision, laser, colorants, etc.) sont gigantesques, d'une durée de 1 220 ans. Les réserves de tantale, qui est surtout utilisé dans l'industrie électronique, sont de 116 ans, celles de l'arsenic, utilisé, entre autres, pour la préservation du bois, de 30 ans, celles de l'antimoine, utilisé dans la formation d'alliages, de 30 ans; quant aux réserves de bismuth, métal utilisé dans la fabrication de médicaments et de cosmétiques, elles sont estimées à 122 ans. Les informations concernant les réserves de germanium, de gallium et d'indium sont difficiles à obtenir et souvent tenues secrètes en raison de leur utilité dans des secteurs clés de l'économie, surtout l'industrie électronique et informatique. Elles sont estimées à 20 ans, mais de récents procédés d'extraction pourraient les prolonger bien au-delà de cette période¹⁷. Enfin, les réserves d'uranium sont difficiles à évaluer en raison du secret entourant les nouveaux procédés d'exploitation du minerai.

Pour comprendre la signification et la portée des chiffres qui viennent d'être donnés, il faut rappeler que les années de réserves, calculées en divisant les réserves *potentielles* de la ressource par sa consommation annuelle, sont des indicateurs bien imparfaits. Au taux actuel de consommation, ces années de réserves doivent être considérées comme un plancher. On peut donc affirmer qu'elles sous-estiment considérablement les réserves réelles¹⁸. Comme il a été signalé précédemment, lorsque les réserves d'une ressource diminuent, il y a un certain nombre de mécanismes économiques bien documentés qui entrent en jeu et qui viennent modifier la grandeur de l'estimation. Quand une ressource commence à se faire rare, son prix augmente, les explorations se multiplient, la recherche de nouvelles technologies de recyclage et de conservation s'intensifie, les produits substitués

16. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 322. Voilà un bon exemple de technologie qui modifie les réserves d'une ressource.

17. *Ibid.*, p. 328.

18. Les géologues conviennent que les estimations des réserves sont donc bien en deçà des réserves réelles. Voir à ce sujet James Craig et coll., *Resources of the Earth* et Walter Youngquist, *Geodestinies*.

deviennent plus rentables et l'estimation des réserves augmente. C'est ce qui explique qu'en dépit d'une consommation en hausse croissante, les réserves de tous les minerais ont augmenté depuis 50 ans¹⁹ ! Par exemple, alors qu'en 1975, il restait pour 55 ans de fer, en 2004, les réserves étaient estimées à 134 ans²⁰. Pour illustrer ce phénomène, il est intéressant de rappeler le fameux débat ayant opposé l'économiste Julian Simon aux écologistes. Dans les années 1980, Simon a sommé les écologistes de nommer une seule ressource minérale qui verrait baisser la durée de vie de ses réserves au cours de la prochaine décennie. Personne n'ayant été en mesure de relever le défi, Simon a gagné son pari²¹.

En conclusion, parmi l'ensemble des ressources non renouvelables, une poignée seulement de minerais pose de réels problèmes d'approvisionnement à court ou à moyen terme. Seuls quelques-uns d'entre eux jouent un rôle suffisamment important dans l'économie et le bien-être des habitants pour justifier qu'on s'en inquiète²². Cette opinion est partagée par la grande majorité des spécialistes, même ceux qui se préoccupent le plus de l'approvisionnement en ressources²³.

3. LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Les principales ressources énergétiques sont les combustibles fossiles, l'hydroélectricité, le soleil et le vent. Les trois dernières sont renouvelables, mais ne représentent actuellement qu'un faible pourcentage de la production mondiale d'énergie²⁴. Parmi les combustibles fossiles, le pétrole et le gaz naturel sont probablement les ressources non renouvelables pour lesquelles l'état des réserves est le plus critique pour l'avenir immédiat de l'humanité. Leur importance économique, leur répartition géographique inégale et la diminution rapide des réserves font que ces ressources sont celles qui pourraient avoir l'impact le plus grand sur le mode de vie des

19. Voir Wilfred Beckerman, *A Poverty of Reason*, p. 13.

20. Les estimations des réserves de fer depuis 1957 sont données au tableau de la page 141 de Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*.

21. Sur cette histoire, voir John Tierney, « Betting the Planet », et Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*, p. 33-34.

22. Voir Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 145 et le tableau de la page 147. La question des métaux stratégiques est abordée par James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 74-75.

23. Voir Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*, p. 33-34.

24. Entre 80 % et 90 % de l'énergie actuellement consommée provient des combustibles fossiles. Voir *L'énergie et le challenge du développement durable* par le Programme des Nations unies pour le développement ; James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 125 ; Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 130.

habitants de la planète. Ce sont d'ailleurs elles qui alimentent le plus les discussions lorsqu'il est question d'un éventuel partage des ressources naturelles.

L'état des réserves de pétrole demeure un sujet controversé, bien que ce soit la ressource qui ait fait l'objet des explorations les plus systématiques²⁵. La plupart des observateurs estiment cependant qu'aux taux actuels et anticipés de consommation des réserves connues, il en reste pour 40 à 60 ans environ. Le niveau de production maximum (le « pic ») sera atteint d'ici 2020 et la production se mettra ensuite à décliner. Les compagnies et les États producteurs de pétrole auront alors de plus en plus de peine à satisfaire la demande et le prix du baril se mettra à monter, entraînant de profonds changements économiques²⁶. Selon les spécialistes, on a peu de chances de découvrir de nouveaux gisements importants qui pourraient avoir une influence notable sur la durée des réserves. Contrairement à la plupart des autres ressources minérales, il semblerait donc que les bonnes années du pétrole (bon marché) soient réellement comptées.

Les réserves connues de gaz naturel, auquel on a de plus en plus recours comme source d'énergie, sont estimées actuellement à 60 ans²⁷. Le pic de production sera atteint d'ici 2030 et un scénario similaire à celui esquissé pour le pétrole se déroulera. Lorsque le niveau de production maximum se rapprochera, une pression devrait commencer à se faire sentir sur le prix de la ressource. Même si cette ressource a été jusqu'à maintenant moins bien explorée que le pétrole, les experts sont généralement d'avis qu'il est peu probable que nous trouvions de nouveaux gisements importants de gaz naturel²⁸. En ce qui concerne le charbon, les réserves dépassent les 1 500 ans, mais ce combustible crée des problèmes de pollution difficiles à résoudre²⁹. Les réserves d'huile de schiste sont également gigan-

25. Ce qui en dit long, soit dit en passant, sur la fiabilité des estimations des réserves des autres ressources!

26. Voir James Craig et coll., *Resources of the Earth*, chapitre 5; Walter Youngquist, *Geodesinies*; David Goodstein, *Out of Gas: The End of the Age of Oil*; Paul Roberts, *The End of Oil*; Kenneth S. Deffeyes, *Hubbert's Peak: The Impending World Oil Shortage*.

27. De 10 % de la consommation globale d'énergie qu'il représentait dans les années 1950, le gaz naturel est passé à 23 %, et les réserves ont doublé depuis 1973. Bien qu'à cette date, on pouvait garantir encore 47 années au rythme de consommation qui était normal à ce moment-là, les réserves actuelles correspondent à 60 ans de consommation au rythme actuel, en dépit d'une augmentation de la consommation de 90 %. Voir Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 126-127.

28. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, chapitre 5.

29. *Ibid.*, le pétrole p. 138 et 141-142; le gaz naturel, p. 152 et 158; le charbon, p. 116.

tesques, mais son exploitation pose des défis technologiques qui le sont tout autant. C'est dire que si on parvenait à résoudre les problèmes de pollution associés au charbon ou si on trouvait le moyen de rentabiliser l'exploitation de l'huile de schiste, les réserves de ces deux ressources pourraient assurer un soutien puissant à la consommation future d'énergie.

Quelques facteurs pourraient amoindrir l'impact d'une diminution des stocks de pétrole et de gaz naturel : i) la multiplication des sources alternatives d'énergie, dont la rentabilité croîtra en raison des progrès technologiques et de l'augmentation du prix du pétrole (énergie nucléaire, hydroélectricité, énergie éolienne, énergie solaire, biomasse, géothermie, méthane) ; ii) l'amélioration des techniques de conservation, de transport et d'exploitation³⁰ ; iii) les changements apportés au style de vie (la promotion du transport en commun, l'interdiction des véhicules utilitaires sport, etc.). Tous ces facteurs, déjà en œuvre, expliquent aussi en partie pourquoi le prix du pétrole s'est maintenu à un niveau relativement bas³¹. Sans le cartel du pétrole, les guerres civiles et l'instabilité de l'approvisionnement en général, que ce soit au Moyen-Orient, en ex-Union soviétique, au Venezuela ou au Nigeria, les prix seraient restés encore moins élevés. La récente montée (2005-2008) du prix du pétrole s'explique par la conjoncture géopolitique, la spéculation, la pression sur l'offre de raffinage et des bris d'installations, et non par une soudaine pénurie de la ressource. Cela dit, peu d'experts mettent en doute qu'à moyen terme (25 ans), l'humanité fera face à une diminution inquiétante des stocks de pétrole et de gaz naturel.

4. LES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES

Les ressources renouvelables comprennent notamment les terres arables, les lacs, les rivières, les voies navigables ainsi que les ressources environnementales comme le climat, la géomorphologie des sols, la localisation, la beauté des paysages, etc. Qu'elles soient renouvelables signifie que la « production » annuelle de ces ressources peut, en principe, être entièrement consommée sans répercussions sur les années suivantes. Exploitées

30. Ces technologies sont responsables de plus du tiers de la prolongation de la durée des réserves de pétrole et de gaz naturel. Voir à ce sujet : Janet L. Sawin, « Making Better Energy Choices » ; Paul Roberts, *The End of Oil*, chapitre 9 ; *Rapport sur l'énergie dans le monde*, p. 15.

31. Voir Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 124.

dans une perspective de développement durable, elles pourraient donc durer indéfiniment³².

Efficacement et raisonnablement utilisées, les ressources renouvelables possèdent un potentiel considérable. Déjà, elles alimentent, logent et font vivre plus de 6 milliards d'habitants et, selon la plupart des estimations, elles pourraient faire davantage³³. En effet, plusieurs de ces ressources sont loin d'être utilisées à leur potentiel maximum, car les pays où elles se trouvent n'ont pas toujours les moyens d'employer les technologies les plus efficaces³⁴. Les réserves d'air, de vent et de soleil sont pratiquement inépuisables ; quant aux ressources environnementales (le climat, les rivières, l'accès à la mer et la beauté des paysages), si elles sont bien entretenues, elles sont largement adéquates.

Si la qualité et la quantité des réserves de la plupart des ressources renouvelables sont satisfaisantes, leur exploitation soulève cependant deux difficultés qui doivent être signalées. Premièrement, ces ressources sont actuellement loin d'être exploitées dans une perspective de développement durable. Plusieurs sont surexploitées, polluées, endommagées, voire détruites, et posent par conséquent un certain nombre de problèmes de justice, qui seront abordés dans les chapitres 7 et 8. Le présent chapitre présuppose une exploitation assurant le renouvellement des ressources. Deuxièmement, même si elles étaient exploitées de façon durable, le sort de certaines ressources vitales continuerait à susciter beaucoup d'inquiétudes et de controverses, notamment en ce qui concerne les terres arables, les forêts, les poissons et l'eau. Il importe donc de faire le point sur l'état de ces ressources renouvelables.

La terre : à partir de 1950, grâce à la « révolution verte », on a pu augmenter considérablement la productivité du sol, ce qui a permis de

32. La notion de « développement durable » est controversée. L'idée essentielle est qu'il s'agit d'un « [...] développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ; ce qui implique qu'on ne mette pas en danger les systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants. » Extrait du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), p. 51-53 (connu sous le nom de Rapport Brundtland). Sur le développement durable et sa définition, voir aussi Andrew Dobson, *Fairness and Futurity*, p. 23 et Wilfred Beckerman, *A Poverty of Reason*, chapitre 1. Je reviendrai sur cette question dans le chapitre consacré à la justice entre les générations.

33. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 486, et Walter Youngquist, *Geodes-tinies*. Pour une opinion différente, voir Lester Brown, *Plan B*, 3.0.

34. L'écart entre la performance des industries agricole nord-américaine et européenne, et celles des autres pays, en témoigne de manière éloquent.

nourrir une population sans cesse croissante, et il semble qu'on pourra continuer dans cette voie au moyen d'une révolution «doublement verte»³⁵. Bien que les avis ne soient pas unanimes, l'évaluation et les pronostics de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) sont optimistes pour les raisons suivantes : augmentation des surfaces cultivées, meilleure irrigation des terres, gain en productivité, diminution de la dégradation des sols, développement du commerce alimentaire international, amélioration de la gestion et des méthodes de conservation de la production³⁶. Un rapport préparé et autorisé par plusieurs instituts fiables arrivait, en 1996, à la conclusion suivante :

Les plus récentes tentatives pour développer des modèles hypothétiques du potentiel de la planète pour accroître la production alimentaire durant les prochaines décennies concluent que ce potentiel est suffisant pour répondre à la croissance de la demande effective à mesure que la population et les revenus augmenteront. Il y a cependant un écart substantiel entre la capacité de production hypothétique du monde et la situation réelle à court terme dans certaines régions, particulièrement en Afrique et en Asie du sud³⁷.

Plus récemment, un rapport consacré au développement de l'agriculture pour les années 2015-2030, préparé par l'OAA concluait :

Cette étude suggère que la production agricole mondiale pourra répondre à la demande pourvu que les politiques nationales et internationales nécessaires pour promouvoir l'agriculture soient mises en place. Une pénurie mondiale est peu probable, mais des problèmes sérieux existent déjà aux niveaux national et local et peuvent empirer si des efforts ciblés ne sont pas faits³⁸.

35. La révolution verte se définit par l'utilisation de variétés à haut potentiel de rendement, l'engrais, l'augmentation des espaces cultivés, l'irrigation et la motomécanisation. La révolution doublement verte se définit par la redistribution des terres, la protection des marchés, la stabilisation des prix, l'encadrement technique et financier et le développement durable. Voir Michel Griffon, *Nourrir la planète*, et Jean-Paul Charvet, *L'agriculture mondialisée*, p. 30-31.

36. *World Resources, 1996-97: The Urban Environment*, p. 225-246, et Michel Griffon, *Nourrir la planète*. Voir aussi le pronostic positif récent de la FAO sur la possibilité d'éradiquer la malnutrition dans le monde, *The State of Food Insecurity in the World 2006*.

37. *World Resources, 1996-97: The Urban Environment*, p. 236. Opinion confirmée par Michel Griffon dans *Nourrir la planète*, et Bjørn Lomborg dans *The Skeptical Environmentalist*, p. 63.

38. Voir le résumé préparé à l'intention des décideurs, *World Agriculture: Towards 2015/2030*, p. 1. Encore plus récemment, un rapport du même organisme concluait : « The historical evidence suggests that the growth of the productive potential of global agriculture has so far been more than sufficient to meet the growth of effective demand. This is what the long-term decline in the real price of food suggests (World Bank, 2000). In practice, world agriculture has been operating in a demand-constrained environment. This situation has co-existed with hundred of millions of the world population not having enough to eat. This

Une bonne partie de l'optimisme des spécialistes s'appuie sur le fait qu'il serait possible d'améliorer grandement le rendement de l'industrie agricole simplement en évitant le gaspillage³⁹ : chaque année, de nombreuses terres agricoles fertiles sont réquisitionnées pour y construire des routes, des aéroports et des banlieues ; les subventions que les pays occidentaux développés accordent à l'industrie agricole découragent l'exploitation de terres plus fertiles dans les pays peu développés ; les habitudes alimentaires des Nord-Américains, surtout en matière de consommation de viande, sont loin d'être économiques et elles exercent une pression énorme sur l'agriculture ; la compétition des biocarburants risque de provoquer des effets désastreux. Le prix des denrées alimentaires a d'ailleurs diminué progressivement et de façon constante depuis l'année 1800 environ, en dépit d'une population et d'une consommation croissantes. Plus récemment, de 1957 à 2000, le coût de ces denrées a été divisé par trois⁴⁰. Si le prix constitue un indicateur fiable de la rareté d'une ressource, on peut en inférer une augmentation de l'offre de produits alimentaires et, par conséquent, conclure à l'abondance de ressources⁴¹.

L'intensification de l'agriculture et les hausses de productivité escomptées ne se réaliseront pas sans générer des tensions politiques, une pression environnementale accrue ainsi que le bouleversement structurel de certaines industries agricoles. Les diverses régions du globe seront inégalement touchées par ces transformations. Certaines verront leurs revenus augmenter en raison de leurs avantages comparatifs, tandis que d'autres devront gérer une décroissance. Parmi les défis environnementaux qui surgiront, l'un des plus sérieux concerne l'érosion des sols, principal obstacle à une progression des rendements de la terre. Les spécialistes reconnaissent qu'il s'agit là d'un problème considérable méritant une attention spéciale, mais ils soulignent que les solutions qui permettraient

situation of un-met demand co-existing with actual or potential plenty is not of course, specific to food and agriculture. It is found also in other sectors as well, such as housing, sanitation, health, services, etc. », *World Agriculture: Towards 2030/2050*, p. 30.

39. Vaclav Smil, *Feeding the World*, chapitre 1.

40. Voir Jean-Paul Charvet, *L'agriculture mondialisée*, p. 42-43 ; *The State of Food Insecurity in the World 2007*, p. 128 ; Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 62.

41. La récente (2007-2008) montée du prix des denrées alimentaires doit être attribuée à une mauvaise conjoncture, non à une crise structurelle. Les facteurs contribuant à cette crise alimentaire sont connus : les sécheresses en Australie et au Maghreb, les pluies excessives en Asie, l'augmentation de la demande en Chine et en Inde, l'accroissement de la demande en biocarburants, la spéculation et une certaine panique. Voir *The State of Food Insecurity in the World 2007*, p. 119.

d'améliorer la situation sont connues et attendent d'être mises en œuvre⁴². Selon les Nations unies, les principales causes de cette érosion sont une gestion déficiente et négligente, la destruction des arbres et des arbustes retenant le sol, la surexploitation des terres et l'ignorance des meilleurs procédés de fertilisation, d'irrigation et de rotation des cultures⁴³.

Retenons de ce qui précède que les défis posés par l'exploitation des terres arables concernent moins la rareté de la ressource que les difficultés liées à sa gestion et à sa répartition géographique. Si chaque pays prenait mieux soin de ses terres, elles seraient suffisantes pour assurer l'alimentation de tous. Les problèmes de sous-alimentation dans le monde ne sont pas dus à un manque de ressources, mais ils résultent plutôt d'une mauvaise gestion et d'une répartition nationale inique des richesses. Les défis à relever sont considérables, mais les solutions existent. Enfin, dans ce cas comme d'ailleurs dans plusieurs autres, le réchauffement climatique pourrait, en modifiant la productivité des sols, brouiller les cartes et altérer les estimations⁴⁴.

Les forêts : la forêt joue un rôle important dans l'équilibre écologique de la planète et dans le développement industriel des pays. D'une part, elle procure un habitat irremplaçable à de nombreuses espèces végétales et animales, tout en favorisant le recyclage du bioxyde de carbone. C'est pourquoi la réduction des grandes forêts suscite des inquiétudes justifiées de la part des biologistes et des environnementalistes, préoccupations qui débordent toutefois le cadre de la présente étude. D'autre part, en tant que productrice de matières essentielles à plusieurs industries, la forêt doit être considérée comme un produit agricole et, à ce titre, ses réserves et son exploitation doivent être examinées. Or, comme pour tous les produits de l'agriculture, le niveau d'exploitation forestière dépend en grande partie de la dynamique de l'offre et de la demande. Pour assurer l'approvisionnement industriel, il faut établir le niveau d'exploitation du bois en fonction de la demande et veiller au renouvellement de la forêt. Lorsque les besoins augmentent, le prix du bois monte, les producteurs intensifient la production et les pays ont intérêt à mieux entretenir leurs forêts. Dans ces conditions, la consommation actuelle ne semble pas dépasser les possibilités de la ressource et il y a lieu d'être optimiste pour son avenir. Cette attitude est

42. Voir Vaclav Smil, *Feeding the World*, chapitre 3, et James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 484. Pour une opinion différente, voir Daniel Nahon, *L'épuisement de la terre, l'enjeu du XXI^e siècle*.

43. Voir James Craig et coll., *ibid.*, p. 484.

44. Pour une opinion différente, voir Lester Brown, *Plan B*, 3.0.

d'autant plus justifiée que la ressource possède deux atouts importants. Le premier est que dans plusieurs de ses utilisations, le bois possède de nombreux substituts, les plus importants étant le plastique et le métal. Le second est que le bois est l'une des ressources les mieux réparties sur la planète.

L'OAA concluait un rapport récent de la façon suivante : « (La) déforestation ralentira encore davantage dans les décennies qui viennent et il est peu probable que nous ayons à faire face à une crise de l'offre de bois⁴⁵. »

Les ressources halieutiques : les ressources alimentaires tirées de la mer ont toujours été importantes et la capacité de régénération des océans a longtemps été considérée comme phénoménale. Les stocks de poissons ont cependant diminué de façon dramatique au cours des dernières années, au point de compromettre le renouvellement de la ressource. Cet appauvrissement stupéfiant des mers et des océans est attribuable à leur surexploitation ainsi qu'à la dégradation des zones côtières où les poissons abondent généralement. Que les ressources halieutiques soient souvent situées dans des eaux internationales explique aussi, en partie, l'exploitation débridée qui en est faite⁴⁶.

Bien qu'une meilleure protection des écosystèmes ainsi que des ententes internationales sur l'exploitation des océans devraient finir par permettre de stabiliser l'approvisionnement⁴⁷, les ressources de la mer devront être considérées pour les années à venir comme limitées et leur exploitation devra faire l'objet d'une surveillance étroite⁴⁸. La gestion de ces ressources soulève par conséquent de nombreuses questions, qui seront

45. Voir le résumé préparé à l'intention des décideurs du *World Agriculture: Towards 2015/2030*, p. 5.

46. Si la présente crise s'expliquait par un changement de la température des océans, on aurait encore plus de raisons de s'inquiéter. Voir Stacey Combes, « Are We Putting Our Fish in Hot Water? ».

47. *World Resources, 1996-97: The Urban Environment*, p. 295-314. Pour mettre les choses en perspective, signalons que les ressources de la mer ne représentent que 3 % des ressources alimentaires de la planète et que l'aquaculture, une ressource non naturelle, a pris le relais, assumant maintenant 16 % de la production totale de poissons et de fruits de mer. La composition des ressources halieutiques se décline de la façon suivante : aquaculture 16 %, rivières et lacs 7 %, mers et océans 77 % (*World Resources*, p. 206 et 295). Voir aussi James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 428 ; Walter Youngquist, *Geodesinies*, p. 295 ; Vaclav Smil, *Feeding the World*, p. 31 ; Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 106.

48. Sur la gestion internationale de la ressource, voir Gilles Rotillon, *Économie des ressources naturelles*, p. 69-70.

examinées dans les chapitres qui suivent. Leur distribution sera discutée dans le chapitre consacré à la répartition géographique des ressources ainsi que dans le chapitre qui traite des ressources non localisées sur un espace national. La pollution marine sera abordée dans le chapitre sur la surconsommation des ressources.

L'eau : longtemps considérée comme une ressource naturelle abondante, l'eau se trouve maintenant au centre des préoccupations de ceux qui s'inquiètent de l'avenir de l'humanité. Sa rareté, sa répartition inégale et son importance économique sont telles que certains n'hésitent pas à parler « d'or bleu⁴⁹ ». Pour remettre les choses en perspective, il est cependant important de signaler que la consommation domestique et commerciale d'eau potable (pour étancher la soif, se laver, remplir la piscine, laver l'auto, approvisionner les services publics, les commerces et les édifices) représente actuellement environ 8 % seulement de la consommation totale d'eau potable. Les utilisations à des fins industrielles comptent pour 22 % de la consommation mondiale et l'agriculture pour 70 %⁵⁰. Il reste donc encore amplement d'eau sur la planète pour subvenir aux besoins vitaux de tous les êtres humains. La productivité de l'agriculture étant déjà considérable, la pénurie d'eau en certains endroits ne menace pas non plus l'approvisionnement de la planète en nourriture. Dans un avenir rapproché, le recours à des technologies d'arrosage plus efficaces devrait même augmenter le rendement des terres. La question de l'eau n'est donc pas un problème de pénurie d'eau potable pour satisfaire les besoins domestiques ni même une question de survie alimentaire, mais elle dépend plutôt d'une série de problèmes liés à sa répartition, à sa gestion ainsi qu'à son exploitation industrielle et commerciale, dont les principaux sont :

i) *La pollution des sources d'eau potable et la piètre qualité des installations sanitaires dans les pays en développement, surtout ceux qui sont en pleine croissance démographique.* Si 1,1 milliard d'individus sont quotidiennement exposés à des maladies parce qu'ils n'ont pas accès à une eau potable de qualité, cela n'est pas dû à une pénurie de la ressource, mais au fait que ces pays manquent de moyens ou de volonté politique pour organiser un traitement adéquat des eaux usées et pour mettre en place de meilleurs aqueducs. Par exemple, même s'ils vivent dans un des pays les mieux pour-

49. Voir Maude Barlow et Tony Clark, *L'or bleu*.

50. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 425. Voir aussi Sandra Postel et Brian Richter, *Rivers for Life: Managing Water for People and Nature*; Sandra Postel et Amy Vickers, « Boosting Water Production », p. 46-65; *Review of World Water Resources by Country*.

vus en eau de la planète, le quart des Indonésiens (75 millions de personnes) doit se contenter d'eau contaminée⁵¹. Les défis posés par la mise en place d'infrastructures sanitaires adéquates sont certes énormes, mais les solutions scientifiques et politiques sont connues. Il s'agit de les mettre en œuvre.

ii) *La répartition de l'eau entre les pays et les régions.* Abritant seulement 6 % de la population mondiale, l'Amérique du Sud dispose pourtant de 26 % des réserves d'eau. Les Asiatiques, qui représentent 60 % de la population du globe, doivent se débrouiller avec seulement 30 % des réserves d'eau⁵². L'équité de la répartition géographique des ressources sera abordée au chapitre suivant.

iii) *Les conflits politiques et militaires entre les pays riverains pour le contrôle des lacs et des rivières.* Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur une mappemonde pour constater que la plupart des grands lacs et des grandes rivières, soit environ les deux tiers d'entre eux, sont partagés par deux ou plusieurs pays⁵³. Les tensions que génère cette cohabitation sont évidentes dans plusieurs régions du globe.

iv) *Les besoins d'une agriculture toujours plus assoiffée*⁵⁴. Plusieurs pays manquent d'eau pour faire prospérer leur agriculture. À un point tel que certaines régions surexploitent leurs lacs, leurs rivières et leurs ressources aquifères. Cette malheureuse situation ne doit cependant pas faire oublier que la quantité d'eau disponible dans une région ne constitue qu'un des nombreux facteurs contribuant à la prospérité de l'agriculture et qu'une des nombreuses composantes de la lutte commerciale féroce que se livrent les pays pour rentabiliser leur industrie agricole. Les autres facteurs sont la fertilité du sol, le climat, l'ensoleillement, les techniques de production, le coût de la main-d'œuvre, les coûts de transport, etc. Si l'un de ces éléments est perturbé, la compétitivité agricole du pays concerné s'en ressent. L'eau ne doit donc pas devenir une obsession. L'agriculture du Moyen-Orient manque d'eau, mais celles du Canada et de la Russie manquent

51. Voir *Water for People, Water for Life* et Michel Camdessus et coll., *Eau*.

52. Amérique du Nord et Amérique centrale : population 8 %, eau 15 % ; Europe : population 13 %, eau 8 % ; Afrique : population 13 %, eau 11 % ; Océanie : population 1 %, eau 4 %. Sur la répartition planétaire de l'eau, voir le tableau dans Gilles Rotillon, *Économie des ressources naturelles*, p. 83 et, surtout, *Water for People, Water for Life*, p. 64-90. Voir aussi Michel Griffon, *Nourrir la planète*, p. 38.

53. Les Grands Lacs américains et africains, le Nil, le Danube, la mer Caspienne, etc. Voir *Water for People, Water for Life*, p. xix.

54. Voir Salif Diop et coll., *Atlas mondial de l'eau*, et Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 149.

d'ensoleillement⁵⁵. Cela signifie que les problèmes d'approvisionnement en eau sont surtout constitués de difficultés liées à la répartition de la ressource et à la concurrence économique que se livrent les régions productrices.

La crise mondiale de l'eau est une question complexe. Il s'agit toutefois d'une situation qui concerne la gestion d'une ressource renouvelable relativement abondante et non d'une situation de pénurie⁵⁶. Le gaspillage actuel de la ressource et la quasi-absence de sa commercialisation conduisent à la même conclusion⁵⁷.

Les réserves de la plupart des ressources renouvelables semblent donc plus que suffisantes pour répondre aux besoins actuels de la population mondiale. En recourant aux meilleures technologies, en éliminant le gaspillage et en veillant au renouvellement des ressources, des choix dont la responsabilité incombe aux États, leur potentiel est énorme. Si l'humanité manque un jour de l'une de ces ressources, ce ne sera pas sa rareté qu'il faudra dénoncer, mais la stupidité des hommes. Il est important d'insister sur ce point. Si les êtres humains ne contrôlent pas leurs désirs et continuent à dilapider les ressources naturelles, il est évident qu'elles finiront par s'épuiser et qu'il n'en restera plus assez pour satisfaire les besoins de tous.

Il reste maintenant à vérifier s'il y a suffisamment de ressources pour satisfaire les besoins de 9 milliards d'individus au même niveau de consommation que celui des Nord-Américains.

5. LE XXI^e SIÈCLE

Si optimiste qu'on soit concernant l'avenir de l'approvisionnement en ressources renouvelables ou non renouvelables, il y a une limite au nombre d'êtres humains que la planète peut supporter, aux besoins qu'elle peut

55. Voir Jean-Marie Fritsch, « La crise de l'eau n'aura pas lieu », et Bjørn Lomborg, *Global Crises, Global Solutions*, p. 530.

56. Voir *Water for People, Water for Life*, « Setting the Scene », p. 4, et « Conclusion », p. 525 ; Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 157 ; Michel Camdessus et coll., *Eau*.

57. Le gaspillage sidérant de la ressource, qui se manifeste par le peu d'empressement à gérer plus efficacement l'eau – et, en plusieurs endroits, par une consommation qui dépasse les limites du raisonnable –, montre bien que les réserves ne sont pas en cause. Si tel était le cas, on s'empresseait de colmater les réseaux de distribution et on interdirait la création de mégapoles dans le désert (Ryad, Dubaï, Las Vegas, Phoenix) ainsi que l'entretien d'aménagements paysagers pharaoniques. Sur ce gaspillage, voir Michel Camdessus et coll., *Eau*.

satisfaire et à la croissance économique qu'elle peut soutenir. Il est donc opportun de se demander si les réserves sont suffisantes pour assurer le développement futur, et jusqu'où l'économie peut croître sans mettre en péril le renouvellement des ressources.

Les défis qui attendent l'économie mondiale sont considérables : soutenir le développement accéléré de la Chine et l'industrialisation de l'Inde ; bientôt (vers 2050), nourrir, loger et rendre heureux environ 9 milliards d'habitants aspirant au niveau de vie des Nord-Américains et des Européens de l'Ouest. Pour faire face à cette montée vertigineuse de la demande, on peut compter sur de formidables progrès scientifiques et technologiques et sur les avancées auxquelles la science nous a habitués depuis 200 ans : progrès quant à l'extraction, à l'exploitation, à la conservation et au recyclage des ressources. La lutte entre la hausse de la consommation et les progrès technologiques s'annonce titanesque et son issue dépendra largement de l'ingénuité et de la sagesse des êtres humains. Les pessimistes croient que la première va l'emporter et les optimistes, la seconde⁵⁸.

Plus prosaïquement, le scénario le plus probable pour le présent siècle est le suivant : certaines ressources abondantes seront très peu touchées par la hausse de la demande. Par exemple, les réserves de matériaux de construction, de métaux abondants et de fertilisants sont telles que leur exploitation ne devrait pas modifier les pratiques des secteurs industriels qui en font usage. Les réserves de la plupart des métaux rares sont plus réduites, mais elles ne sont pas pour autant en péril. L'épuisement graduel des gisements les plus riches et les plus accessibles favorisera de nouvelles explorations et l'exploitation de gisements à plus faible teneur ou plus profondément enfouis dans la croûte terrestre. Des produits substitués remplaceront graduellement certains minerais devenus rares ou trop dispendieux. Pour quelques ressources minérales rares sans substituts adéquats, la situation est plus délicate et il se peut qu'il soit difficile de satisfaire la demande à un prix raisonnable. Prédire précisément quelles ressources seront touchées et quand elles le seront est une tâche complexe, pour les raisons déjà mentionnées. En résumé, il ne faut pas s'attendre à ce que les ressources non renouvelables disparaissent soudainement. Les plus rares verront leur prix augmenter graduellement, ce qui stimulera de nouvelles explorations et favorisera la recherche de substituts, conformément au cycle décrit dans la deuxième section de ce chapitre.

58. Voir Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*, et du même auteur, *The Ingenuity Gap*.

En ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel, la situation est plus préoccupante. Leur épuisement relativement rapide et l'augmentation de leur prix risquent de causer de profonds bouleversements économiques et politiques. La fin des beaux jours de l'énergie à bon marché pourrait provoquer une contraction de l'économie mondiale et entraîner une lutte économique, politique, voire militaire intense autour de l'appropriation des réserves⁵⁹. L'augmentation de la consommation de charbon – la seule autre forme d'énergie actuellement abondante, pratique et bon marché – qui pourrait en résulter accroîtrait cependant d'autant la pollution atmosphérique⁶⁰. La promotion et l'utilisation de sources d'énergie de remplacement s'en trouveront stimulées, mais il est loin d'être assuré qu'elles seront aussi abondantes et économiques que les énergies fossiles. Bien entendu, des percées scientifiques ou technologiques pourraient modifier considérablement ce tableau.

Du côté des ressources renouvelables, l'augmentation de la demande intensifiera la pression sur l'agriculture, la pêche et l'eau, mais l'utilisation méthodique de technologies plus efficaces et déjà connues devrait permettre de répondre en partie à cette demande. À l'heure actuelle, les terres arables sont loin d'être exploitées au maximum de leurs capacités et l'usage de procédés d'épuration des eaux ainsi que la construction d'installations sanitaires pourraient accroître considérablement la quantité d'eau potable disponible. Quant aux stocks de poissons, les accords internationaux pourraient les stabiliser, mais il faudra demeurer vigilant.

En raison de leurs caractéristiques démographiques, politiques, ou géographiques, des régions seront sans doute plus durement éprouvées par la raréfaction des ressources. Certaines manqueront d'eau pour dynamiser leur agriculture, d'autres verront leurs terres arables s'éroder plus rapidement et d'autres encore devront importer de plus grandes quantités d'énergie. La grande inconnue demeure les conséquences du réchauffement climatique sur l'environnement. Est-ce qu'il sera prononcé et rapide? Entraînera-t-il des effets négatifs considérables? Quelles régions seront les plus touchées? Les scénarios sont multiples et il est difficile de mesurer les suites de ce bouleversement sur les capacités de renouvellement des ressources.

59. Voir Paul Roberts, *The End of Oil*, et D. Goodstein, *Out of Gas*.

60. Au rythme actuel de consommation, les limites de la capacité d'absorption de l'atmosphère seront vraisemblablement atteintes avant que les réserves d'hydrocarbures se soient épuisées. Cela signifie que la planète ne pourra probablement pas supporter l'exploitation du pétrole restant.

En exerçant une pression sur l'offre de ressources naturelles, la croissance économique risque donc d'accroître les problèmes liés à l'approvisionnement. Toutefois, à court et à moyen terme, seules les ressources stratégiquement importantes et dépourvues de substituts adéquats poseront un véritable problème : on parle de quelques minerais, du pétrole, du gaz naturel et des ressources halieutiques. Les défis auxquels l'humanité fera face dans les années qui viennent sont donc relativement bien circonscrits. En comptant sur la bonne volonté des États et sur l'adoption par la communauté internationale de mesures visant à assurer le renouvellement des ressources et, surtout, en mettant fin au gaspillage généralisé, son avenir devrait être assuré. Si l'on prend en considération l'ensemble des ressources naturelles, la balance semble donc pencher du côté des optimistes.

Certains prétendent que les peuples ont déjà commencé à s'entretuer pour s'appropriier les ressources rares⁶¹. Pour calmer ces inquiétudes, il est important de signaler qu'il s'agit dans presque tous les cas de guerres civiles opposant des clans qui luttent pour l'appropriation des profits tirés de ressources possédant une grande valeur (pétrole, diamants, coltan, etc.), des luttes malheureusement trop souvent encouragées par les grandes puissances. Si des clans, voire des peuples, se battent actuellement pour ces ressources, ce n'est pas parce qu'elles sont sur le point de disparaître, mais parce qu'elles possèdent une valeur d'échange intéressante. Les êtres humains n'ont d'ailleurs pas attendu le XXI^e siècle pour s'entretuer autour de certaines ressources en forte demande. Les Romains voulaient s'approprier le blé de l'Égypte, les Égyptiens convoitaient le bois du Liban, les Espagnols, l'or amérindien, les Japonais, le pétrole indonésien, etc.

6. LES CONSÉQUENCES POUR LA RÉPARTITION INTERNATIONALE DES RICHESSES

Au début de ce chapitre, on a tenu pour acquis que plus les ressources naturelles seraient abondantes, moins la pression en faveur d'une répartition internationale des richesses fondée sur leur partage serait forte. Certes, l'abondance n'éliminerait pas tous les problèmes de justice internationale, mais l'existence de grandes réserves éroderait la pertinence d'une redistribution⁶². Quelles conclusions est-il maintenant possible de tirer du tableau

61. Thomas Homer-Dixon, *Environment, Scarcity and Violence*; Michael Klare, *Resources Wars*; Robert Mandel, *Conflict over the World's Resources*; Michael Renner, « Breaking the Link Between Resources and Repression »; Marq DeVilliers, *Water*.

62. Il resterait, entre autres, la question de la répartition géographique des ressources, laquelle sera traitée au chapitre 4.

de l'état des réserves qui vient d'être brossé à grands traits? Dans quelle mesure ces observations influencent-elles le débat sur le partage des ressources? Y a-t-il assez de ressources pour justifier une appropriation nationale? Les pays qui en consomment davantage doivent-ils compenser les autres? Faut-il en mettre de côté pour les générations futures?

Bien que les spécialistes ne s'entendent pas sur l'ampleur des réserves des différentes ressources et que de nouvelles explorations pourraient les amener à modifier leur opinion, deux constatations ressortent clairement de la présentation qui vient d'être faite. Premièrement, les réserves de chacune des ressources diffèrent considérablement les unes des autres. Certaines sont abondantes, d'autres plus ou moins rares. Parmi ces dernières, certaines sont essentielles au développement économique tandis que d'autres ne jouent pas un très grand rôle; certaines possèdent des substituts relativement adéquats, d'autres non. Cela signifie que l'exploitation des ressources ne pose pas toujours un problème de justice internationale et que, lorsqu'elle le fait, l'ampleur et l'urgence de la situation dépendent des caractéristiques des ressources concernées. Les problèmes soulevés par la raréfaction du germanium, pour ne citer que ce cas, ne sont pas les mêmes que ceux qui seraient engendrés par la pénurie appréhendée de pétrole. Deuxièmement, selon la plupart des études sérieuses, aux taux actuels et anticipés de consommation, la majorité des ressources ne sont pas en péril. Seules les réserves des ressources ne possédant pas de substituts d'efficacité équivalente – comme certains minerais rares, le pétrole, le gaz naturel et les ressources halieutiques – sont suffisamment faibles pour soulever la question de leur juste répartition.

De ces constatations, on peut tirer les deux conclusions suivantes concernant les répercussions de l'état des réserves sur le partage de ressources. D'abord, le nombre réduit de ressources dont les réserves diminuent rapidement limite la portée d'une répartition internationale des richesses fondée sur le partage des ressources. De quelque façon que l'on considère la question, cette redistribution ne saurait être considérable. Le chapitre 7 sera consacré à la répartition des ressources se raréfiant. Ensuite, les problèmes que soulève l'exploitation des ressources rares et précieuses se faisant plus prononcés au fur et à mesure que leur consommation augmente, leur épuisement devient une question relevant surtout de la justice entre les générations. Cela sera traité au chapitre 8.

IV

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NATURELLES



Une opinion largement répandue, qu'on pourrait qualifier d'idée reçue, tient pour acquis que la distribution planétaire des ressources naturelles est très inégale. Certains pays seraient bien nantis à cet égard, alors que d'autres souffriraient cruellement d'un manque. Cette inégalité de la répartition des ressources expliquerait, au moins en partie, les grands écarts de niveaux de vie qu'on peut observer d'un pays à l'autre. Les citations qui suivent illustrent bien ce point de vue. La première est tirée de l'influent ouvrage de Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*:

[...] les ressources naturelles sont distribuées inégalement sur la surface de la terre. Certains endroits sont riches en ressources, et on peut s'attendre à ce que les sociétés qui y sont établies exploitent ces ressources naturelles et prospèrent. D'autres sociétés ne prospéreraient pas autant et en dépit des meilleurs efforts de leurs membres et elles ne pourraient atteindre qu'un niveau de vie peu élevé en raison d'un manque de ressources¹.

La deuxième citation est tirée de l'article qu'un autre auteur important, Richard Arneson, consacre à la répartition planétaire des ressources naturelles :

1. Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*, p. 137. Sauf indication contraire, toutes les traductions françaises sont de moi.

Les ressources naturelles sont très inéquitablement réparties sur la planète et le fonctionnement du système de propriété qui prévaut dans le monde ne fait rien pour corriger ce déséquilibre².

La troisième citation provient d'un ouvrage de John Seitz qui se veut une introduction à la mondialisation :

Et les citoyens des États-Unis doivent spécialement se rappeler que les caractéristiques uniques que leur nation possède – un sol fertile, de riches ressources naturelles, une abondance d'eau potable dans ses nombreux lacs et rivières, un climat tempéré – font de leur pays un endroit atypique dans le monde³.

Plus loin, l'auteur étend ce caractère atypique à l'Europe de l'Ouest :

Étant donné que le reste du monde ne partage pas les atouts de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis, que devraient faire ces pays pour élever le niveau de vie des nations plus pauvres⁴?

Ces citations expriment l'opinion de la plupart de ceux qui prônent une répartition internationale des profits tirés de l'exploitation des ressources naturelles planétaires⁵. Partant du constat de l'iniquité de la répartition des ressources et de leur impact sur le développement économique, ces auteurs estiment qu'il serait normal et juste que tous les pays aient accès aux ressources naturelles ou, à tout le moins, que certains pays moins bien nantis reçoivent une compensation selon diverses modalités, lesquelles seront étudiées au chapitre 6.

Le présent chapitre s'intéresse à la prémisse de ce raisonnement. Il s'agit de déterminer si les ressources sont aussi inéquitablement réparties que certains le prétendent. Cette question est cruciale pour l'évaluation de l'argument justifiant le partage des ressources par l'inégalité de leur répartition géographique. S'il s'avérait que les ressources étaient déjà réparties équitablement entre les différents pays, l'argument perdrait sa pertinence, puisque aucun pays ne pourrait s'appuyer sur la répartition arbitraire ou injuste des ressources pour demander une compensation. Une autre raison majeure pour soumettre la répartition géographique des ressources à un examen approfondi est qu'une distribution relativement équitable prive-

2. Richard Arneson, « Liberal Egalitarianism and World Resources Distribution: Two Views », p. 179.

3. John Seitz, *Global Issues: An Introduction*, p. 20.

4. *Ibidem*.

5. En plus des auteurs cités, la plupart de ceux qui proposent d'associer la répartition internationale des richesses à la propriété collective des ressources naturelles partagent cette opinion. Voir, par exemple, Brian Barry, « Humanity and Justice in Global Perspectives », p. 238.

rait les pays pauvres de l'argument fondé sur le manque de ressources pour justifier leur piètre performance économique. Pour expliquer leur situation, il leur faudrait faire appel à des facteurs sociaux ou historiques ou s'en prendre à eux-mêmes. L'évaluation de la répartition géographique des ressources naturelles permettra donc de jeter un regard neuf sur le rôle de ces ressources dans la croissance des économies nationales. C'est là une question qui fait depuis plusieurs années l'objet d'un vif débat entre les spécialistes de l'économie mondiale ; nous l'aborderons en détail au chapitre 5.

Est-ce que les ressources naturelles sont aussi inégalement réparties que le laissent entendre Beitz, Arneson, Seitz et les autres ? Est-ce que les États-Unis sont plus avantagés que la Chine ou le Brésil ? Est-ce qu'il est possible de déterminer l'ampleur des inégalités ? Est-ce que de telles comparaisons ont réellement un sens ? Est-ce que les pays économiquement faibles sont, en règle générale, moins bien pourvus en ressources ? Les sections qui suivent montrent à quel point l'évaluation de la répartition géographique des ressources est une tâche complexe, faisant ainsi ressortir la fragilité de la prémisse sur laquelle repose l'argument de l'iniquité de la répartition des ressources. Les difficultés de cette tâche peuvent être ramenées à quatre aspects : l'évaluation de la quantité et de la qualité des ressources ; la variété des ressources ; la diversité culturelle des peuples ; la définition d'une juste répartition géographique des ressources. C'est seulement après avoir considéré ces aspects de la question que nous serons en mesure de déterminer si les ressources naturelles sont ou non équitablement réparties dans le monde.

I. L'ÉVALUATION DE LA QUANTITÉ ET DE LA QUALITÉ DES RESSOURCES D'UN TERRITOIRE

La première difficulté surgit lorsqu'on essaie d'établir de façon relativement précise la quantité et la qualité des ressources naturelles d'un pays en particulier. Pour des raisons qui ont été décrites en partie au chapitre précédent, il s'agit d'une entreprise beaucoup plus délicate qu'il n'y paraît à première vue. Quelques remarques concernant les estimations nationales ajouteront plus de poids aux explications générales déjà données.

Premièrement, précisons que ce n'est pas l'exploitation des ressources à laquelle chaque pays se livre en ce moment même que nous souhaitons mesurer, mais bien la qualité et la quantité de ressources que possèdent les pays. Ne pas tenir compte de toutes les ressources réelles serait inéquitable,

particulièrement à l'égard de ceux qui exploitent de maigres ressources avec un maximum d'efficacité. Cette précision sur la manière de poser la question est importante, car elle transforme radicalement l'évaluation du patrimoine national. Certains pays peuvent exploiter peu ou mal leurs ressources, quelles que soient les raisons qui expliquent cette situation, tout en étant très riches en matière de ressources naturelles⁶. Il faut même envisager la possibilité que des pays économiquement faibles soient plus riches en ressources naturelles que certains pays développés. Estimer le potentiel de ressources inexploitées constitue toutefois un travail hautement spéculatif, comme on l'a déjà signalé, pour des motifs qui seront brièvement rappelés plus loin⁷.

Deuxièmement, la fiabilité des explorations nécessaires à l'estimation de la quantité et de la qualité des réserves de ressources minérales et agricoles dépend de deux variables difficiles à contrôler, soit le prix de la ressource et les techniques d'exploration et de production⁸. Le prix d'une ressource est déterminé par les fluctuations de l'offre et de la demande, alors que la technologie dépend des investissements que les pays sont prêts à faire en recherche ainsi que de l'ingéniosité des chercheurs. Pour montrer à quel point ces variables sont changeantes, rappelons que l'estimation de l'importance des réserves minérales connues a tellement augmenté depuis quarante ans que l'estimation des ressources disponibles produit maintenant des résultats radicalement différents. Ainsi, pour tous les minerais, les experts considèrent qu'à l'heure actuelle, nous possédons plus de ressources qu'en 1970, en dépit d'un accroissement considérable de la consommation⁹.

Troisièmement, la quantité et la qualité des ressources environnementales d'un pays sont très difficiles à évaluer. Certes, on peut avoir une idée générale des avantages et des inconvénients de la possession de certaines ressources au moyen d'études ponctuelles, mais ces évaluations ont des

6. Ce peut être parce que les pays en question ne possèdent pas la technologie requise pour mieux exploiter leurs ressources ou parce que, pour des motifs religieux ou culturels, ils préfèrent s'en abstenir.

7. Thomas Pogge est d'avis qu'il faut comptabiliser uniquement les ressources exploitées : « An Egalitarian Law of Peoples », p. 199-200. Hillel Steiner ne partage pas cette opinion : « Just Taxation and International Redistribution », p. 180-187. Cette question sera traitée au chapitre 6.

8. La qualité des réserves est particulièrement difficile à évaluer. Tant que les ressources ne sont pas exploitées avec les outils les plus perfectionnés et soumises à la concurrence sur un marché libre, on ne saurait se faire une idée juste de leur qualité.

9. Voir Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 146-147.

limites. Par exemple, s'il est possible, quoique difficile, d'estimer les retombées économiques d'un port en eau profonde, de calculer les coûts en soins de santé que représentent certaines maladies infectieuses ou d'évaluer les dégâts causés par un séisme, il est pratiquement impossible de mesurer la contribution au bien-être des populations de certaines ressources écologiques comme le climat, les rivières et la localisation géographique.

Quatrièmement, la contribution au développement économique d'un pays ou à la qualité de vie de ses citoyens par des ressources encore inexploitées est à ce point difficile à évaluer qu'il est pertinent de se demander si cette entreprise a réellement un sens. Par exemple, la valeur du climat ou du potentiel industriel d'une région dépend de l'avancement technologique et de la formation scolaire de ses habitants, voire de l'énergie et de l'ingéniosité qu'ils sont prêts à investir pour mettre en valeur les richesses naturelles de leur contrée, ainsi que du comportement et du développement des pays voisins. Pour donner une idée des difficultés soulevées par une telle évaluation, un exercice intéressant consiste à imaginer ce que les Nigériens ou les Colombiens pourraient tirer de leur environnement si leur pays était régi par un gouvernement démocratique stable, si la population était entièrement scolarisée, comprenant une proportion de 30 % de diplômés universitaires, et si les pays avoisinants étaient très développés¹⁰ !

Pour toutes ces raisons, les estimations des réserves de ressources naturelles qui figurent dans les atlas de géographie physique, les manuels de géologie ou les ouvrages de géopolitique ne résultent pas d'études exhaustives portant sur toutes les ressources naturelles de chaque pays. Ces estimations sont entreprises et financées par les gouvernements et les producteurs, selon les besoins du marché. Elles s'appuient sur des calculs qui se veulent certes éclairés, mais l'exactitude des estimations proposées demeure variable¹¹, sans compter que les gouvernements et les producteurs ont souvent intérêt à manipuler les données¹². Établies en fonction de prix qui fluctuent sans cesse et de techniques d'exploration et de production qui progressent rapidement, elles ne sauraient fournir qu'un aperçu des ressources d'un pays à un certain moment.

10. Sur l'importance d'avoir des voisins amicaux et prospères, on peut consulter Paul Collier, *The Bottom Billion*, p. 53-64.

11. Bien évidemment, plus un pays est développé, plus la quantité et la qualité de ses ressources sont connues.

12. Sur la manipulation des données concernant les réserves de pétrole, voir David Goodstein, *Out of Gas*.

L'incertitude concernant les réserves nationales de ressources constitue donc un premier obstacle à une évaluation adéquate de leur répartition géographique.

2. LA VARIÉTÉ DES RESSOURCES

Les ressources naturelles ne sont bien évidemment pas distribuées également sur toute la planète. Leur production ou leur formation n'étant pas le fruit du hasard, puisque plusieurs forces naturelles y concourent, leur localisation n'est pas non plus aléatoire. C'est ainsi que 50 % des réserves de pétrole se trouvent au Moyen-Orient, 95 % des réserves de columbium au Brésil, 44 % des réserves de tungstène en Chine, 50 % des réserves de cobalt au Zaïre, etc.¹³. De la même façon, les ressources écologiques et les risques en matière d'environnement ne sont pas les mêmes sur toute la surface du globe. La pluie tombe surtout dans certaines régions, les vents et les courants marins suivent des routes déterminées et les moustiques préfèrent les endroits chauds et humides. Il est donc impossible de nier que tous les pays n'ont pas les mêmes avantages ou handicaps naturels. Ce qui est plus difficile à établir, mais plus pertinent pour la présente enquête, est l'équité ou l'absence d'équité de la configuration de l'ensemble des ressources naturelles de chaque pays.

Le repérage et la localisation d'une ressource particulière à l'échelle planétaire fournissent peu de renseignements concernant la division de l'ensemble des ressources entre les pays, car l'absence d'une ressource particulière peut être largement compensée par l'abondance d'une autre matière. Comme chacun le sait, un pays peut être riche en pétrole, mais pauvre en eau. Par conséquent, pour déterminer si l'*ensemble* des ressources de la planète est, oui ou non, équitablement réparti entre les pays, en plus de connaître la localisation de chacune des ressources, il faut être en mesure de les comparer sur le plan de leur valeur. Ainsi seulement pourra-t-on établir concrètement si les États-Unis sont plus riches en ressources naturelles que la Chine, le Canada que le Brésil, la France que les Philippines, etc.

La mise au point d'un indice permettant de comparer, d'additionner et, dans certains cas, de soustraire des données sur la quantité et la qualité de ressources extrêmement variées soulève cependant d'énormes difficultés, qui sont décuplées par la définition large des ressources naturelles qui a été adoptée au chapitre 1. Concrètement, le défi consiste à noter, à com-

13. James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 65-66.

parer et à additionner, à partir d'une mesure unique, des éléments aussi divers que la quantité de zinc dans le sol, la douceur du climat, la fertilité des terres, le débit d'un fleuve, la beauté des montagnes, etc. De ce total, il faudra soustraire, le cas échéant, certaines « calamités naturelles », comme le risque de tremblements de terre, le peu d'ensoleillement durant les mois d'hiver, les ravages de la malaria, la monotonie du paysage, etc. Par exemple, est-ce que l'étendue de la côte maritime chilienne supplée à l'absence de pétrole au Chili? Ou encore, est-ce que les Suisses devraient être indemnisés pour l'absence d'accès à la mer ou pour un relief qui augmente les coûts de transport?

Un tel indice n'existe pas et, compte tenu de la diversité culturelle et des enjeux financiers, il semble peu probable que l'on parvienne à mettre au point un mécanisme satisfaisant pour tous les pays. La diversité culturelle complique singulièrement la tâche pour des raisons qui seront bientôt présentées plus en détail, mais qui peuvent aisément être envisagées. Les enjeux financiers sont énormes, car un tel indice, s'il existait, pourrait servir de base aux calculs d'un système international de péréquation. Cela dit, il n'est pas impossible que l'Organisation des Nations unies ou un autre organisme international parvienne un jour à mettre au point un tel indice et propose un classement des pays en fonction de la valeur de leurs ressources. On le fait déjà pour le bien-être, un indice également composé d'éléments variés (soit l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation, la liberté religieuse, le niveau de revenu, etc.¹⁴). Il est cependant raisonnable de penser qu'en raison de ses répercussions financières, les États refuseraient de considérer un tel indice comme la base d'une réorganisation majeure du partage des richesses.

Dans le cadre d'études cherchant à déterminer les facteurs qui favorisent la croissance économique, certains économistes utilisent des indices composites – notamment en tentant de relier le PIB à la possession de certaines ressources – auxquels on pourrait recourir afin de comparer les richesses naturelles des pays. Ces indices seront étudiés au chapitre 5, lorsqu'il sera question du rôle des ressources naturelles dans le développement économique. Signalons pour l'instant que la plupart de ces indices sont partiels et n'incluent souvent que les ressources minérales et les terres arables. En règle générale, ils ne tiennent pas compte du climat, de l'accès à la mer et de la localisation, qui sont tous des facteurs plus difficiles à quantifier.

14. Voir Florence Jany-Catrice, *Les nouveaux indicateurs économiques*.

D'autres suggèrent de contourner la difficulté en ne considérant que les ressources les plus importantes¹⁵. Il n'est cependant pas aisé de déterminer quelles sont les ressources les «plus importantes». Sont-ce les plus profitables (les pierres précieuses), celles qui sont essentielles à la vie (l'eau et les terres arables), celles qui sont les plus utilisées dans le domaine de l'industrie (les matériaux de construction), celles qui se raréfient (le pétrole), celles qui rendent la vie agréable (le climat, un accès à l'océan)? De plus, ces ressources existent sous des formes pratiquement innombrables. On dénombre des centaines de minerais, on trouve des sols de composition et de fertilité variables; il y a plusieurs sources d'énergie, sans compter les nombreuses variations climatiques et géologiques.

Le climat et les sources d'énergie, en raison de leur importance, sont les deux ressources qui sont mentionnées le plus souvent dans les études consacrées au développement économique. Par exemple, les zones qui connaissent des conditions climatiques extrêmes, comme l'Antarctique ou le Sahara, n'ont jamais été les berceaux de civilisations; quant aux régions riches en pétrole, elles prospèrent depuis la mise en exploitation de leurs gisements. Ce genre d'explication a cependant des limites. Hormis quelques zones extrêmes, il n'est pas facile de dire quel est le meilleur climat sur Terre. Est-ce celui de l'Angleterre, de l'Iran, du Burundi, du Canada, de la Chine ou du Brésil? En ce qui concerne l'énergie, les pays qui jouissent de sources à bon marché possèdent un avantage qui ne se traduit pas toujours par un niveau de vie élevé, comme en témoignent les cas de la Russie et du Venezuela¹⁶.

Le nombre et la variété des ressources naturelles constituent donc un autre obstacle à une évaluation précise de la répartition des ressources planétaires.

3. LA DIVERSITÉ CULTURELLE DES PEUPLES

L'établissement de la valeur comparative de ressources variées est déjà une tâche délicate lorsque les personnes concernées partagent certaines valeurs. Mais elle devient un problème pratiquement insurmontable lorsque ces valeurs diffèrent autant que c'est actuellement le cas dans les régions du monde¹⁷. Les Chinois mangent du riz, les Américains préfèrent

15. Cette suggestion est revenue souvent lors des présentations publiques du contenu de ce chapitre.

16. Le cas du pétrole sera étudié au chapitre 7.

17. Signalons qu'à l'intérieur d'un même pays, les opinions divergent aussi considérablement. Pour les «verts», les esthètes et les environnementalistes de tout poil, la nature

le blé. Les hindous sacralisent leurs vaches, alors que les Nord-Américains s'en régalent. Certains peuples valorisent le bien-être matériel et encouragent la consommation, d'autres accordent plus d'importance à la vie spirituelle. Certaines populations prennent plaisir à la vie trépidante des mégapoles, d'autres ne sacrifieraient pour rien au monde la tranquillité que leur procurent leurs vastes espaces¹⁸.

Le problème posé par l'évaluation de la répartition géographique des ressources n'est donc pas seulement de concevoir un indice permettant de comparer des éléments disparates, mais aussi d'accorder à chacune des ressources une valeur acceptable par des peuples qui n'ont pas les mêmes valeurs. En l'absence d'un tel accord, il sera impossible de comparer les richesses des pays et de dresser un tableau complet de la richesse mondiale en matière de ressources naturelles. L'évaluation de la répartition des ressources sur la planète se heurte ici à un autre obstacle majeur.

Certains croient qu'à partir du jeu de l'offre et de la demande, on peut fixer la valeur d'échange des ressources. On sait cependant qu'il est en pratique impossible de déterminer ainsi la valeur de plusieurs ressources qui constituent la plus grande partie de la richesse du pays où elles se trouvent¹⁹. Par exemple, il n'existe pas de méthode universellement reconnue qui permet de déterminer la valeur du Gange ou d'évaluer la douceur de la vie dans les Caraïbes ou, encore, de quantifier les désagréments occasionnés par le faible ensoleillement des pays nordiques en hiver. Sous un autre angle, notons que le marché ne tient aucun compte de la valeur culturelle ou religieuse de certaines ressources et qu'il constitue de ce fait un instrument de mesure biaisé, axé sur ce qui peut faire l'objet d'un échange²⁰. Il est opportun de rappeler ici que pour rester équitable envers tous, il est nécessaire de ne pas tenir compte uniquement du potentiel économique des ressources d'un pays, mais de considérer tous les avantages que lui procurent ses ressources ainsi que tous les inconvénients que génèrent ses « calamités naturelles ».

Dans un monde aux cultures diverses, il sera donc très difficile, voire impossible, de trouver une manière de mesurer la valeur des ressources

possède une valeur inestimable. Quant aux promoteurs et aux producteurs, ils n'y voient qu'une ressource à exploiter.

18. Voir Stéphane Chauvier, « Domaines de la justice distributive », p. 131-132.

19. Pour une manière ingénieuse, mais tout à fait théorique, de contourner ces difficultés, voir Ronald Dworkin, « Equality of Resources », p. 283-345, ainsi que le commentaire de David Miller, « Justice and Global Inequality », p. 192-193.

20. Voir David Miller, « Justice and Global Inequality », p. 193.

naturelles qui permette de comparer les dotations en ressources des pays et de fixer le montant de l'indemnisation qu'il faudrait verser à ceux moins bien nantis.

4. QU'EST-CE QU'UNE JUSTE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RESSOURCES?

Pour évaluer l'équité de la répartition géographique des ressources, on a besoin d'une définition de l'équité. Pour juger si l'actuelle répartition des ressources planétaires est équitable ou non, il faut donc avoir, en plus de données factuelles sur chacune des ressources, une idée relativement claire de ce que serait une répartition équitable des ressources entre les pays²¹, ce qui n'est pas aussi évident qu'on pourrait le penser. Considérons les trois critères les plus plausibles : i) une répartition égale des ressources entre tous les pays ; ii) une répartition des ressources en fonction de la superficie des pays ; iii) une répartition des ressources en fonction du nombre d'habitants.

i) Considérer comme équitable une répartition des ressources assurant à chaque pays une part égale de l'ensemble des ressources de la planète serait évidemment inacceptable. Une telle proposition ferait que des pays dissemblables sur les plans de la dimension et de la démographie recevraient tous la même quantité de ressources. Selon ce critère, un petit pays comme le Costa Rica aurait droit à autant de ressources que l'Inde ou le Brésil.

ii) Considérer comme équitable une répartition des ressources assurant aux pays de dimensions comparables une même quantité de ressources serait tout aussi illogique. Par exemple, les Canadiens pourraient réclamer autant de ressources que les Chinois alors qu'ils sont environ quarante fois moins nombreux.

iii) Considérer comme équitable une répartition des ressources fondée sur la population serait plus pertinent, sans toutefois être au-dessus de tout soupçon. D'abord, le critère du nombre ne favorise pas une gestion responsable des populations. Un pays doublant sa population verrait augmenter d'autant sa part de ressources, quelles que soient les raisons de cette croissance démographique subite, ignorance ou conséquence d'une

21. L'équité de la répartition géographique des ressources est une notion différente de celle de l'équitable répartition des profits tirés de l'exploitation collective des ressources de la planète, bien que ces deux notions soient reliées entre elles. La seconde notion sera discutée au chapitre 6.

politique nataliste. Ce critère n'encourage pas non plus la protection et l'entretien adéquats des ressources. Quelle que soit l'utilisation par les pays très peuplés de leur part de ressources, qu'ils la consacrent à la construction d'autoroutes ou de temples ou qu'ils contribuent à la destruction des écosystèmes, ils auraient quand même droit à plus de ressources que les autres.

Cette question sera abordée de nouveau au chapitre 6, lorsque sera discutée la façon de redistribuer les profits tirés des ressources. Pour notre propos actuel, il suffit de signaler que l'absence d'une compréhension claire et consensuelle de ce que devrait être une répartition géographique équitable des ressources constitue un nouvel obstacle à l'appréciation de leur répartition sur la planète. Si l'on ne sait pas décrire ce qu'est une répartition géographique équitable, on ne peut tenir pour acquis que la répartition est injuste.

5. LES RESSOURCES NATURELLES SONT-ELLES ÉQUITABLEMENT OU NON RÉPARTIES ENTRE LES PAYS ?

Les analyses présentées dans les sections précédentes montrent à quel point il est ardu de déterminer si la répartition géographique des ressources est ou n'est pas équitable. Premièrement, il n'est pas aisé d'apprécier la quantité et la qualité des différentes ressources d'un pays, tout particulièrement lorsqu'il est question des ressources environnementales des régions peu développées. Deuxièmement, le nombre et la variété des ressources rendent difficile la mise au point d'un indice permettant de comparer les dotations en ressources des pays. Troisièmement, la diversité culturelle existant sur la planète mine toute comparaison en matière de valeur des ressources. Finalement, il n'est pas facile de s'entendre sur ce que serait une répartition géographique équitable des ressources.

Ces difficultés se surmontent plus ou moins bien. Celles qui sont liées à l'estimation des réserves et celles qui concernent la juste répartition des ressources peuvent, sans aucun doute, avec de la bonne volonté, faire l'objet de compromis. Les difficultés liées à la variété des ressources et au pluralisme des valeurs, plus difficiles à contourner, compliquent singulièrement la tâche. Compte tenu de l'importance des enjeux, une entente sur la création d'un indice satisfaisant pour tous les peuples, aussi bien ceux qui jouissent d'un climat tempéré que ceux qui bénéficient d'immenses réserves de minerais, paraît peu plausible. Mais tant et aussi longtemps

qu'il n'y aura pas d'accord international sur la composition et l'adoption d'un tel indice, il sera impossible d'établir des comparaisons significatives entre les pays.

Pour ces raisons, il est malaisé de se prononcer sur l'équité de la répartition actuelle des ressources sur la planète et de distinguer de façon utile, c'est-à-dire autrement que dans certains cas extrêmes, les pays riches en ressources des pays qui sont moins bien pourvus à cet égard. Plus concrètement, on ne saurait affirmer en toute certitude que les États-Unis sont plus riches en ressources que la Chine, la France que le Vietnam, le Japon que le Nigeria, la Russie que le Brésil. Ce résultat, loin d'être banal, remet en question un des arguments souvent invoqués en faveur d'un partage égal des ressources entre tous les pays. En l'absence de démonstration de l'iniquité de la répartition actuelle, et, plus encore, sans indication sur l'ampleur de la soi-disant iniquité de cette répartition, il devient difficile de justifier une indemnisation de certains pays pour leur manque de ressources.

Cette constatation est d'autant plus étonnante qu'un nombre important d'auteurs appuient leur proposition de partage international des richesses sur l'iniquité de la répartition géographique des ressources. Comment expliquer la croyance si répandue en cette iniquité? Comment expliquer qu'autant d'économistes, de géologues, d'écologistes et de journalistes qualifient constamment certains pays de pauvres et certains autres de riches en ressources naturelles? À quel indice ces auteurs se réfèrent-ils? Une première source de confusion est sans doute l'utilisation de définitions variées de l'expression « ressources naturelles ». Lorsque les économistes ou d'autres chercheurs abordent le sujet, ils ont d'ordinaire à l'esprit les ressources minérales et les terres arables²². Ils soutiennent que le Japon est pauvre en ressources et que la Russie et le Nigeria en sont bien pourvus. S'ils devaient tenir compte des ressources environnementales, notamment du climat et de l'accès à la mer, leurs opinions seraient certainement plus nuancées.

La place importante qu'occupent certains cas marginaux dans l'imaginaire collectif constitue probablement une autre source de confusion. Lorsqu'il est question de ressources naturelles, on pense surtout au pétrole, à l'or et aux diamants, des ressources qui s'exploitent assez aisément, qui

22. Dans la section de Gilbert Achcar et coll., « Le partage des ressources naturelles », de l'édition de 2003 de *L'Atlas du Monde diplomatique* (p. 20-21), il est exclusivement question du pétrole et de l'eau.

sont très inégalement réparties sur la planète et dont l'exploitation génère des revenus considérables. Or, le pétrole et les pierres précieuses constituent des cas atypiques. Peu de ressources possèdent les mêmes caractéristiques. La plupart des ressources sont plutôt largement répandues, elles ont un coût d'exploitation élevé et génèrent des profits relativement faibles. De la même façon, lorsqu'il est question de territoires pauvres en ressources, ceux où il est difficile de résider nous viennent tout de suite à l'esprit, par exemple, les zones polaires ou désertiques. Or, ces territoires sont peu peuplés et constituent des cas extrêmes à partir desquels on devrait éviter d'extrapoler. Une fois écartés ces cas marginaux, il n'est plus certain que les ressources soient si inégalement réparties sur la planète que le laissent entendre les partisans d'une indemnisation substantielle des pays pauvres en ressources.

L'existence de pays où le niveau de vie est très bas incite sans doute aussi plusieurs auteurs à présupposer l'existence d'une inégalité foncière des ressources. Du fait qu'il est difficilement concevable que ces peuples choisissent délibérément de vivre dans la misère au milieu de richesses fabuleuses, nombreux sont ceux qui tendent à expliquer la pauvreté de certains pays par une distribution inégale des moyens de prospérer. Et pourtant, comme l'expliquent plusieurs chercheurs dans des travaux bien connus, le problème de plusieurs pays pauvres ne semble pas être un manque de ressources, mais plutôt une trop grande densité de population, une mauvaise gestion ou de l'instabilité politique²³. Le lien entre les ressources naturelles et la richesse des nations sera examiné en détail au chapitre 5.

Dès lors, serait-il possible de conclure de ce qui précède que la répartition actuelle des ressources naturelles est équitable? Cette position pourrait être défendue en attribuant à la répartition géographique des ressources les vertus d'une distribution aléatoire²⁴. Compte tenu de la variété des ressources et du nombre important de pays, une telle distribution aléatoire tendrait à égaliser les conditions. Ce serait cependant aller trop loin, car cette position ne tient pas compte, entre autres, de la variété des opinions concernant la valeur des ressources²⁵. Plus modestement, il faut

23. Voir Amartya Sen, *Poverty and Famines*, et Jean Drèze, *Hunger and Public Action*.

24. Voir Brian Barry, « Humanity and Justice in Global Perspectives ».

25. Si la distribution des ressources peut être considérée comme aléatoire, ce n'est pas le cas de la formation des États ni de la répartition des populations. Le tracé des frontières nationales a souvent suivi la localisation des ressources et l'histoire de l'humanité peut facilement être représentée comme la triste chronique des luttes pour leur appropriation. Le lien entre les ressources et les populations, bien que complexe, n'est pas non plus dû au hasard.

donc se limiter à conclure qu'il est difficile de déterminer si les ressources sont, à l'heure actuelle, réparties équitablement entre tous les pays et qu'il est, par conséquent, pratiquement impossible de quantifier une possible injustice.

La difficulté d'apprécier la répartition géographique des ressources a contraint les chercheurs à considérer le problème sous un autre angle et à examiner le rôle que jouent les ressources naturelles dans le développement des pays.

Les pays les plus densément peuplés se trouvent là où les ressources alimentaires abondent et les zones désertiques sont effectivement désertées. Au fil du temps, les populations et les États ont évolué, survécu et prospéré en s'ajustant à un environnement changeant.

V

LES RESSOURCES NATURELLES ET LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE



Aux Pays-Bas, le produit national brut (PNB) par habitant est 210 fois supérieur à celui du Burundi¹ (25 140 \$ pour 120 \$). Comment expliquer un tel écart ? Par les ressources minérales, le climat, l'accès à la mer et la proximité de grands marchés ? Par les institutions, les politiques économiques et culturelles ? Les ressources naturelles des Pays-Bas sont-elles 210 fois supérieures à celles du Burundi ? On voit l'intérêt de ces questions pour le sujet qui nous préoccupe. Si les ressources minérales et environnementales sont essentielles au développement économique d'un pays, si elles déterminent en bonne partie le niveau du revenu moyen de ses habitants, le bien-fondé d'un partage équitable des ressources s'imposera plus fortement que si ces facteurs ne comptent pour presque rien dans la composition du PNB et n'influencent que marginalement le revenu moyen. Alors que dans le premier cas, il serait opportun d'examiner les divers moyens d'indemniser les pays pauvres en minerais ou ceux qui vivent dans un environnement difficile, dans le second cas, la nécessité d'une intervention paraît beaucoup moins évidente.

1. Pour plus de renseignements sur les caractéristiques des deux pays, voir l'*Atlas encyclopédique mondial*.

Ce débat est d'autant plus intéressant qu'une conclusion négative permettrait de contourner les difficultés soulevées par l'estimation des réserves de ressources naturelles et leur répartition géographique². Si les ressources ne jouent pas un rôle important dans le développement et la prospérité économique des pays, ces questions passent au second plan. Cela n'a d'ailleurs pas échappé à ceux qui s'intéressent à la répartition internationale des richesses et qui ont tous un mot, plus ou moins éclairé et éclairant, à dire à ce propos. De façon générale, ceux qui s'opposent à une répartition des richesses à l'échelle internationale minimisent le rôle des ressources naturelles dans l'économie³, tandis que ceux qui prônent le partage ont plutôt tendance à l'amplifier⁴. La suite de ce chapitre propose de faire le point sur la question. Les principales théories sur les déterminants de la croissance économique sont d'abord présentées à grands traits. Ensuite, les résultats d'une étude empirique récente et particulièrement pertinente pour notre propos sont résumés. Enfin, les conséquences de ces considérations sur la répartition internationale des richesses sont examinées.

1. LA GÉOGRAPHIE OU LES INSTITUTIONS?

Les études économiques et sociologiques consacrées aux causes de la richesse ou de la pauvreté des nations pullulent. Sous l'angle de l'analyse économique, elles vont de la célèbre *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, d'Adam Smith, à l'ouvrage récent et influent de David Landes, *Richesse et pauvreté des nations*. Du point de vue du sociologue, on peut citer l'illustre ouvrage de Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* ainsi que le livre controversé de Liha Greenfeld, *The Spirit of Capitalism*. La question continue de faire l'objet d'intenses discussions dans les revues savantes, entre les historiens, les économistes et les statisticiens qui étudient la croissance économique, et dont les travaux alimentent les discours des activistes et des philosophes soucieux d'une répartition internationale équitable des richesses⁵.

2. Voir les chapitres 3 et 4 du présent ouvrage.

3. Voir David Miller, « Justice and Global Inequality »; John Rawls, *The Law of Peoples*; Joseph Heat, « Rawls on Global Distributive Justice: A Defence »; Samuel Freeman, « Distributive Justice and *The Law of Peoples* ».

4. Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*; Brian Barry, « Humanity and Justice in Global Perspectives »; Thomas Pogge, « An Egalitarian Law of Peoples »; Peter Singer, *One World*.

5. Voir aussi, entre autres : Douglas C. North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*; Jeff Madrick, *Why Economies Grow*; Joseph Schumpeter, *Capitalism, Socialism and Democracy*; Mancur Olson, *The Rise and Decline of Nations: Economic Growth, Stagflation and Economic Rigidities*; Walt Whitman Rostow, *The Stages of Development*; Robert

Les facteurs qui, de l'avis des experts, contribuent à la croissance économique sont nombreux et variés : la géographie, le climat, les minerais, l'environnement, l'histoire, les institutions, l'économie, la stabilité sociale, la démographie, la technologie, l'éducation, la culture, la religion, le sentiment national, l'homogénéité ethnolinguistique, la confiance mutuelle, l'intervention de l'État, la localisation, le hasard, etc. Pour complexifier le problème, les chercheurs reconnaissent que l'influence de chacun de ces éléments varie en fonction du niveau de développement économique des pays. Les causes de l'augmentation de la richesse des tribus préneolithiques, des civilisations du Croissant fertile ou de l'Europe du XVIII^e siècle ont peu à voir avec les facteurs qui permettraient de nos jours aux pays peu développés d'accélérer leur croissance économique. Il est également à prévoir que les déterminants de la croissance économique continueront à changer à mesure que la science et la technologie progresseront⁶.

Afin d'évaluer l'importance des ressources naturelles dans la croissance économique, il est utile de regrouper sous deux catégories les explications de la richesse ou de la pauvreté des nations : celles qui accordent aux ressources naturelles une importance prépondérante (l'hypothèse géographique) et celles qui préfèrent souligner le rôle des institutions et des politiques économiques (l'hypothèse institutionnelle).

La géographie. L'hypothèse géographique est ancienne, puisque déjà, aux XVI^e et XVII^e siècles, Machiavel et Montesquieu liaient le climat à la prospérité des nations, en soulignant son influence sur le tempérament des individus⁷. Elle a été reprise aux XIX^e et XX^e siècles par Alfred Marshall, Arnold Toynbee et Gunnar Myrdal, qui estimaient que la chaleur et les maladies infectieuses constituaient des facteurs débilissants qui avaient toujours empêché les habitants des pays tropicaux de fournir des efforts aussi soutenus que ceux des climats plus tempérés⁸. Plus près de nous et mieux documenté, l'ouvrage bien connu du zoologiste Jared Diamond, *De l'iné-*

J. Barrow : *Determinants of Economic Growth: A Cross Country Empirical Study*; Partha Dasgupta, *An Inquiry into Well-Being and Destitution*; Paul Collier, *The Bottom Billion*.

6. Il ne fait aucun doute que l'abondance de fruits et une température clémente importaient davantage avant la découverte du pétrole et de l'électricité. Plus près de nous, l'air conditionné a donné un second souffle aux États du sud des États-Unis et son utilisation dans les pays de l'équateur transformerait sans doute radicalement l'économie de cette région.

7. Voir Nicolas Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, et Montesquieu, *L'esprit des lois*.

8. Voir Arnold Joseph Toynbee, *A Study of History*; Alfred Marshall, *Principles of Economics*; Gunnar Myrdal, *Asian Drama: An Inquiry into the Poverty of Nations*; Jeffrey D. Sachs et Andrew M. Warner, « Natural Resources Abundance and Economic Growth »; Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*, p. 206.

galité parmi les sociétés (*Germes, Guns and Steel*), montre avec brio comment la géographie, la faune, le climat ainsi que l'environnement physique et viral auraient encouragé le développement de l'Eurasie et freiné la croissance de l'Afrique subsaharienne et des Amériques précolombiennes, ces influences étant toujours observables dans plusieurs régions. L'absence de grands mammifères domestiquables (producteurs de lait, de laine et de fertilisants, capables de tirer et de transporter des charges) aurait fortement contribué au retard économique de ces régions : à l'origine, l'Amérique comptait 1 seule des 19 espèces de ces grands mammifères sur son territoire et l'Afrique en était totalement dépourvue⁹. L'agriculture aurait également avantagé l'Eurasie : parmi les 56 espèces d'herbacées à grosses graines existant sur Terre, 33 se trouvent à l'état sauvage en Eurasie, 4 en Afrique subsaharienne, et 2 en Amérique du Sud¹⁰. De plus, la géographie et le climat favoriseraient les transferts technologiques selon l'axe Est-Ouest en stimulant le développement des pays situés entre la Chine et la France et en laissant loin derrière les continents orientés selon l'axe Nord-Sud, comme l'Afrique et les Amériques¹¹. Enfin, le fait qu'ils soient éloignés des grands centres et qu'ils soient privés d'accès à la mer ou à des fleuves navigables aurait, de tout temps, désavantagé certains pays et généré leurs possibilités de développement en les privant d'accès aux grands marchés¹².

David E. Bloom et Jeffrey D. Sacks sont, quant à eux, d'avis que c'est surtout la latitude où elle est située qui explique, pour les raisons suivantes, le sous-développement de l'Afrique : la fragilité et la faible fertilité du sol, la présence de parasites et d'insectes nuisibles, la respiration excessive des plantes, le faible taux de photosynthèse, le haut taux d'évaporation, l'instabilité des sources d'eau, l'absence d'une saison sèche, les nuits froides, les longues journées torrides d'été, les conditions environnementales per-

9. Voir Ola Olsson et A. Douglas Hibbs, « Biogeography and Long-Run Economic Development », p. 10. Voir également William Asher, *Why Governments Waste Natural Resources*, chapitre 1.

10. S'inspirant explicitement du modèle de Diamond, l'étude d'Olsson et Hibbs, « Biogeography and Long-Run Economic Development » (p. 10), le confirme. Bien que les pays tropicaux soient riches en fruits et légumes, ce sont plutôt les céréales, dont l'Afrique a manqué, qui seraient à l'origine du développement des civilisations.

11. Les animaux et les plantes circulent moins facilement lorsqu'ils ont à franchir des barrières climatiques, comme c'est le cas sur les continents orientés selon l'axe Nord-Sud.

12. Voir aussi Anwarul K. Chowdhury et Sandagdor Erdenebileg, *Geography against Development: A Case for Landlocked Developing Countries*, et Paul Collier, *The Bottom Billion*.

mettant l'éclosion de maladies infectieuses, le manque de charbon et le coût élevé du transport¹³.

Certains faits difficiles à éluder viennent renforcer l'hypothèse géographique: la plupart des pays pauvres sont situés près de l'équateur; la plupart des pays comportent des régions prospères et des régions en difficulté, sans que les institutions nationales diffèrent d'une région à l'autre (par exemple, le nord et le sud de l'Italie, la Catalogne et l'Andalousie, l'Ontario et le Manitoba); les pays producteurs de pétrole n'ont eu besoin que de 30 années d'exploitation de cette ressource pour s'enrichir; c'est l'aridité de leur environnement qui explique le mieux pourquoi certains peuples, les Inuits par exemple, n'ont jamais pu produire une grande civilisation.

Les institutions. Mancur Olson, lauréat du prix Nobel d'économie ayant consacré sa vie à étudier les causes et les conditions de la croissance économique, ne croit pas que les ressources naturelles jouent encore un grand rôle dans la prospérité des nations, pour les raisons suivantes¹⁴: de nos jours, la plupart des activités économiques peuvent être séparées de la localisation des ressources; le transport et les technologies ont abaissé le coût des matières premières; la technologie et la fabrication de nombreux substituts synthétiques ont réduit l'importance des ressources naturelles; les industries manufacturières et le secteur des services ont pris de l'expansion et sont devenus plus rentables¹⁵. Le cas de certains pays est décisif pour Olson: le Japon, Taiwan et Singapour, des pays qui ne sont pas particulièrement bien dotés en ressources, se développent rapidement, tandis que la Russie et l'Argentine, qui en regorgent, piétinent, voire régressent, depuis les 60 dernières années. Le Japon et la Corée du Sud ont pu devenir

13. David E. Bloom et Jeffrey D. Sachs, «Geography, Demography, and Economic Growth in Africa».

14. De Mancur Olson, voir *The Rise and Decline of Nations: Economic Growth, Stagflation and Economic Rigidities* et *Power and Prosperity: Outgrowing Communist and Capitalist Dictatorships* ainsi que son article «Big Bills Left on the Sidewalk: Why Some Nations Are Rich, and Others Poor». Voir également: Gustav Ranis, «Toward a Model of Development»; Douglas C. North, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*; William Easterly et Ross Levine, «Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development»; Daron Acemoglu, Simon Johnson et James A. Robinson, «Reversal of Fortunes: Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution»; Stanley Engerman et Kenneth Sokoloff, «Factor Endowments: Institutions, and Differential Paths of Growth Among New World Economies»; Robert E. Hall et Charles I. Jones, «Why Do Some Countries Produce So Much More Output Per Worker Than Others?»

15. Mancur Olson, «Big Bills Left on the Sidewalk», p. 13.

des producteurs majeurs d'acier, lors même qu'ils étaient entièrement dépendants des autres pays pour leur approvisionnement en fer¹⁶. Finalement, comme le dit si bien Olson, Silicon Valley n'est pas située sur un gisement de silice¹⁷.

Dans un ouvrage consacré aux réserves de ressources naturelles, Bjørn Lomborg signale que l'ensemble des ressources minérales non énergétiques représente seulement 1,1 % du produit global de la planète, dont plus du tiers est consacré au ciment, un minerai très répandu qui ne fait l'objet d'aucun commerce international¹⁸. Cela signifie que les pays, considérés dans leur ensemble, consacrent moins de 1,1 % de leurs revenus à l'achat de minerais.

Certes, les ressources minérales ne sont qu'un sous-ensemble des ressources naturelles susceptibles de contribuer à la croissance économique, et les conclusions qu'il est possible de tirer des études dont elles ont fait l'objet sont limitées. Un argument de Mancur Olson, simple et puissant, tient cependant compte de la plupart des ressources. Réfléchissant sur les frontières naturelles et politiques, il constate, comme d'autres avant et après lui, qu'en règle générale, les frontières politiques nationales, bien que délimitant clairement des zones de richesse et de pauvreté, ne correspondent pas à des conditions d'ordre géographique, climatique, environnemental ou minéral¹⁹. Les cas sont nombreux et éloquentes : Mexique/Texas, Corée du Nord/Corée du Sud, Allemagne de l'Ouest/Allemagne de l'Est, Israël/Jordanie. Olson ne s'explique pas les écarts considérables de prospérité entre ces pays ou régions autrement que par la qualité des institutions politiques et économiques.

David Landes, auteur de *Richesse et pauvreté des nations*, est également catégorique. Reprenant à son compte l'essentiel de la fameuse thèse de Max Weber, il affirme que les écarts de revenus entre les pays catholiques du sud et les pays protestants du nord de l'Europe aux XIX^e et XX^e siècles

16. Le Japon est l'exemple favori de ceux qui n'accordent pas beaucoup d'importance aux ressources naturelles. Voir : John Rawls, *The Law of Peoples*, p. 108 ; Chris Brown, *International Relation Theory: New Normative Approaches*, p. 175 ; Francis Fukuyama, *The End of History and the Last Man*, p. 262 ; Jeffrey D. Sachs et Andrew M. Warner, « Natural Resources Abundance and Economic Growth », p. 3.

17. Mancur Olson, « Big Bills Left on the Sidewalk », p. 13.

18. Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 137-138. Voir aussi Joseph Heat, « Rawls on Global Distributive Justice: A Defence ».

19. Voir Mancur Olson, « Big Bills Left on the Sidewalk », p. 5-6 ; Daron Acemoglu, Simon Johnson et James A. Robinson, « The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation », p. 1369.

s'expliquent non pas par la plus ou moins grande disponibilité des ressources naturelles, mais par les politiques, l'éducation et l'éthique du travail. Lorsqu'il analyse le retard économique des pays musulmans, son jugement est également sévère ; il dénonce notamment leurs politiques économiques et sociales, surtout en matière d'éducation.

Dans le même ordre d'idées, certaines études vont jusqu'à établir une relation inversement proportionnelle entre les ressources naturelles et la croissance économique²⁰. Leurs auteurs suggèrent qu'une trop grande abondance de ressources peut nuire à la croissance économique. L'explication traditionnelle du phénomène, connu sous le nom de « maladie hollandaise », veut que la facilité à atteindre un certain niveau de vie n'encourage pas l'inventivité et affaiblisse la volonté de travail des habitants. Ce serait, au contraire, la lutte contre l'adversité qui aurait permis aux pays du Nord, comme le Canada, la Suède et le Danemark, d'atteindre leur niveau de développement. David Landes va jusqu'à affirmer que la découverte de sources de pétrole a été « un immense malheur » pour les pays arabes²¹. Des explications plus fouillées de ce phénomène mettent en jeu les conflits politiques générés par l'acquisition des ressources et le siphonnage du capital disponible par l'industrie des matières premières²².

D'autres chercheurs considèrent la question d'un point de vue différent. Au lieu d'évaluer les facteurs qui contribuent à la prospérité et au développement économique, ils étudient plutôt les causes de la pauvreté, de la famine et de la misère. Leur objectif n'est pas d'essayer de comprendre la richesse des nations, mais plutôt d'expliquer la pauvreté de certaines d'entre elles. C'est ainsi qu'après avoir analysé les grandes famines du XX^e siècle, Amartya Sen et Jean Drèze, à la suite de leur étude, la plus méthodique et la plus souvent citée, concluent que les responsables de ces phénomènes sont les guerres civiles et les politiques économiques, plutôt que les facteurs environnementaux ou le manque de ressources²³.

20. Jeffrey D. Sachs et Andrew M. Warner, « Natural Resources Abundance and Economic Growth », p. 3-6. Voir aussi William Asher, *Why Governments Waste Natural Resources ?*, chapitre 1, p. 6 et 9.

21. David Landes, *Richesses et pauvreté des nations*, p. 535.

22. Sur la « maladie hollandaise », voir Thorvaldur Gylfason, « Natural Resources and Economic Growth: A Nordic Perspective on the Dutch Disease » ; Nancy Birdsall et Arvin Subramanian, « Saving Irak from Its Oil » ; Dean M. Hanink, « Resources », p. 236. Voir aussi Paul Collier, *The Bottom Billion*, Michael Ross, « The Natural Resource Curse: How Wealth Can Make You Poor », et Richard Auty, « Introduction and Overview ».

23. Amartya Sen, *Poverty and Famines*, et avec Jean Drèze, *Hunger and Public Action*. Voir aussi Partha Dasgupta, *An Inquiry into Well-Being and Distribution*, chapitres 1, 2 et 5.

Pour toutes ces raisons, plusieurs chercheurs estiment que, mis à part quelques cas extrêmes comme les régions polaires ou désertiques, chaque territoire national possède suffisamment de ressources pour assurer sa prospérité et que, par conséquent, les institutions et les politiques économiques contribuent davantage au développement économique que les ressources naturelles.

Aujourd'hui encore, les deux explications rivales de la richesse ou de la pauvreté des nations continuent de faire l'objet d'âpres débats. Pour les «géographes», la plupart des études des «institutionnalistes» ne tiennent compte que des ressources minérales et laissent de côté plusieurs facteurs environnementaux importants, notamment la chaleur et les maladies²⁴. Quant aux «institutionnalistes», ils reprochent aux «géographes» de s'intéresser surtout aux périodes historiques précédant la révolution industrielle et de négliger l'impact des institutions et des politiques économiques récentes. Les progrès de la science et de la technologie actuelles permettraient de surmonter la plupart des obstacles naturels au développement²⁵. Le débat géographie/institutions se poursuit sans gain décisif. Pour y voir plus clair, il faut se tourner vers certaines études empiriques qui proposent un traitement plus systématique de la question.

2. LES ÉTUDES EMPIRIQUES

Plusieurs études empiriques récentes tentent d'établir plus précisément quelle serait la contribution des ressources naturelles au développement économique des pays. La plupart s'intéressent uniquement à l'impact de ressources particulières, surtout les minerais, l'agriculture et le climat, mais quelques-unes examinent l'influence combinée de plusieurs ressources. Parmi ces dernières, rares sont cependant celles qui, adhérant à une définition aussi large des ressources naturelles que celle qui a été retenue au début de cet ouvrage, examinent leurs effets sur la prospérité des pays et comparent leur influence à celle des institutions. L'étude de William Easterly et Ross Levine, «Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development», est l'une des plus pertinentes à cet égard; la présentation de sa méthodologie et de ses résultats permet d'ap-

24. D'autres auteurs signalent que le climat de la planète ayant très peu changé depuis 3 000 ans, ce sont les institutions et les technologies qui expliquent le déplacement des zones de prospérité vers les zones tempérées. Voir Daron Acemoglu, Simon Johnson et James A. Robinson, «Reversal of Fortunes: Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution».

25. Voir John Rawls, *The Law of Peoples*, p. 108.

précier les difficultés soulevées par ce genre de recherches ainsi que l'éclairage qu'elles peuvent jeter sur le thème qui nous intéresse²⁶.

Easterly et Levine retiennent trois hypothèses pour expliquer les écarts de prospérité entre les pays : i) la géographie, le climat et les ressources naturelles ; ii) l'histoire et les institutions ; iii) les politiques macroéconomiques. Ce qui distingue la troisième de la deuxième est qu'elle ne tient compte que des politiques économiques récentes des pays, sans s'intéresser à leur histoire ou à leurs institutions politiques et sociales. Ainsi, l'environnement géographique et physique, de même que la qualité, la durée et la stabilité des institutions, aurait moins d'influence sur le développement économique que l'application de politiques macroéconomiques précises qui, en règle générale, ont vite fait de donner des résultats. Cette troisième hypothèse intéresse les économistes, car elle permet d'évaluer l'impact de certains efforts récents en vue de contribuer au développement des pays en difficulté. En ce qui concerne la préoccupation principale de notre étude, les hypothèses 2 et 3 ont cependant ceci en commun qu'elles n'accordent aux ressources naturelles qu'un rôle secondaire dans la croissance des pays.

Dans l'étude d'Easterly et Levine, l'environnement géographique est examiné à partir de quatre variables : i) les maladies infectieuses ; ii) la latitude ; iii) l'agriculture et les ressources minérales ; iv) l'accès à la mer. Les facteurs permettant d'évaluer les institutions sont : i) la protection des droits de la personne et la gouvernance démocratique ; ii) la stabilité politique et l'absence de violence ; iii) l'efficacité de l'action gouvernementale ; iv) la souplesse plutôt que la lourdeur de la réglementation ; v) le respect des lois ; vi) l'absence de corruption. Quant aux politiques macroéconomiques, elles sont évaluées à partir de trois éléments : i) la non-intervention de l'État dans le commerce extérieur depuis 1960 ; ii) le taux de change ; iii) le taux d'inflation depuis 1960.

Dans le résumé qui accompagne la description de leur enquête, les auteurs présentent leur travail et les conclusions auxquelles ils arrivent de la façon suivante :

Est-ce que le développement économique dépend de facteurs géographiques comme la localisation dans une zone tropicale ou une zone tempérée, de facteurs écologiques favorisant l'éclosion de maladies ou d'un environnement

26. William Easterly et Ross Levine, « Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development ». Easterly est également l'auteur des ouvrages *The Elusive Quest for Growth* et *The White Man's Burden: Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done So Much Ill and So Little Good*.

où les céréales et les grandes cultures profitent ? Ou est-ce que la latitude, les maladies et les cultures influencent le développement des pays uniquement par l'intermédiaire des institutions et des politiques économiques ? Nous avons testé les ressources, les institutions et les politiques les unes par rapport aux autres en les confrontant à des données provenant de différents pays. Nous avons trouvé des raisons de croire que la localisation près des tropiques, les maladies et les cultures influent sur le développement par l'intermédiaire des institutions. Nous n'avons trouvé aucune preuve matérielle attestant que le climat tropical, les maladies ou les cultures ont une incidence sur la prospérité des pays autrement que par l'intermédiaire des institutions ni détecté une incidence des politiques sur le développement indépendamment des institutions²⁷.

Plus précisément, les auteurs ont d'abord noté une relation directe entre la qualité des ressources et la prospérité économique des pays, en accord avec l'hypothèse « géographique » ; c'est-à-dire que plus les ressources sont abondantes et plus la qualité de l'environnement se trouve élevée, plus importante est la prospérité économique. Ils ont ensuite noté le même type de relation entre les institutions et la prospérité économique des pays, en accord avec l'hypothèse « institutionnelle » ; c'est-à-dire que plus leurs institutions sont de qualité, plus grande est la prospérité des pays. Enfin, ce qui ne facilite pas la synthèse des données, les auteurs soulignent l'existence d'une relation positive claire entre la qualité des ressources des pays et celle de leurs institutions ; c'est-à-dire que plus les ressources naturelles sont abondantes et plus la qualité de l'environnement est élevée, plus efficaces et stables sont les institutions. Cette dernière constatation, qui peut paraître surprenante, sera discutée plus loin. Pour le moment, si on tient pour acquise la relation directe entre l'abondance des ressources et la qualité des institutions, la question décisive est la suivante : existe-t-il une relation positive claire entre les ressources naturelles et la prospérité économique, indépendamment de l'impact des ressources sur les institutions ? Les divers tests statistiques auxquels les deux auteurs ont soumis leurs données révèlent que non. Quelle que soit la richesse ou la pauvreté des ressources naturelles de leur territoire, les pays qui possèdent de bonnes

27. « Does economic development depend on geographic endowments like temperate instead of tropical location, the ecological conditions shaping diseases, or an environment good for grains or certain cash crops ? Or do these endowments of tropics, germs, and crops affect economic development only through institutions or policies ? We test the endowment, institution, and policy views against each other using cross country evidence. We find evidence that tropics, germs, and crops affect development through institutions. We find no evidence that tropics, germs, and crops affect country incomes directly other than through institutions, nor do we find any effect of policies on development once we control for institutions. »

institutions ont un niveau de vie moyen supérieur, alors que les pays dont les institutions sont de piètre qualité affichent toujours un revenu moyen plus faible, même lorsqu'ils sont bien dotés en ressources naturelles. Cela signifie que la quantité et la qualité des ressources n'ont pas un impact majeur sur le niveau de prospérité des pays, qui serait indépendant de leur relation aux institutions. L'étude d'Easterly et Levine n'apporte donc aucun soutien à l'hypothèse «géographique». Au contraire, elle établit plutôt l'existence d'un lien assez fort entre les institutions et la performance économique. (Le pétrole doit être considéré à part, comme le soulignent les auteurs, puisque leur étude, à la suite de nombreuses autres, établit une relation claire entre la présence de pétrole et le PIB d'un pays²⁸.)

En ce qui concerne les politiques macroéconomiques, l'étude conclut qu'elles influencent peu le niveau du revenu moyen. Cela est d'autant plus déconcertant que les efforts récents de certaines organisations internationales sont dirigés vers la mise en œuvre de politiques économiques susceptibles d'accélérer la croissance économique. Les auteurs tentent de minimiser l'importance de ce résultat en suggérant que les études qui établissent un lien entre les politiques économiques et la prospérité négligent souvent de distinguer les effets de ces politiques macroéconomiques des effets qu'auraient des institutions stables et efficaces. Elles prennent de plus pour mesure le revenu moyen par habitant plutôt que le taux annuel de croissance économique. Le revenu moyen évoluant plus lentement que le taux de croissance, les politiques macroéconomiques n'auraient qu'un faible impact sur ce dernier²⁹.

Easterly et Levine terminent leur étude de la façon suivante :

Nous sommes frappés par la façon dont les ressources et les politiques économiques n'ont aucun effet [sur le développement économique], une fois contrôlée l'influence des institutions, contrairement à ce qu'on raconte souvent, et par le fait que la qualité des institutions semble suffisante pour rendre compte, statistiquement parlant, du développement économique³⁰.

28. William Easterly et Ross Levine, «Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development», p. 28-29. Le cas du pétrole sera examiné en détail au chapitre 7.

29. *Ibid.*, p. 32.

30. «We are struck by the way endowments and policies have no independent effect once we control for institutions, contrary to a number of stories, and that institutional quality seems to be sufficient statistic for accounting for economic development», dans William Easterly et Ross Levine, «Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development», p. 33.

Revenons maintenant à la relation entre les ressources et les institutions. Comment expliquer le lien entre les deux ? Y aurait-il finalement une relation (comme le croyaient Machiavel, Montesquieu et tant d'autres) entre le climat, le tempérament, l'organisation politique et le développement économique ? La réponse résiderait, selon Easterly et Levine, qui ont fait le tour de la documentation pertinente, dans le passé colonial. Les colonisateurs auraient pratiqué leur exploitation des territoires colonisés et auraient créé des institutions en fonction de l'environnement physique et biologique, un choix dont les effets se feraient encore sentir. C'est ainsi que les Européens auraient colonisé l'Amérique du Nord en y établissant des immigrants parce que les maladies y étaient moins fréquentes, la densité de la population autochtone plus faible et que le type d'agriculture possible sur ce territoire convenait à de petites exploitations³¹. Les mêmes pays colonisateurs auraient cependant choisi d'exploiter les ressources des pays d'Afrique et d'Amérique latine en renonçant à s'y établir massivement en raison du taux de mortalité trop élevé des colons, de la présence sur les lieux d'une main-d'œuvre abondante à bon marché ainsi que du type d'agriculture qu'on pouvait y pratiquer. Dans le cas de l'Amérique du Sud et de l'Afrique du Sud, les colonisateurs auraient combiné les deux approches.

Pour notre recherche, le lien entre les ressources et les institutions que révèle l'étude d'Easterly et Levine n'est pas fondamental, car quels que soient les facteurs qui permettent la création d'institutions stables et efficaces, la contribution des ressources à la prospérité des pays devient secondaire une fois que ces institutions sont en place. S'il s'avérait impossible de modifier, de transformer ou de changer les institutions, la situation serait désespérante, mais il n'y a aucune raison d'être aussi pessimiste. Malgré l'énormité du défi que peut représenter la transformation des institutions de certains pays, cela reste encore plus facile que d'en modifier l'environnement physique.

Bien que l'étude d'Easterly et Levine soit la plus systématique de celles qui tiennent compte d'une grande variété de ressources, plusieurs

31. L'importance de chacun de ces facteurs est débattue par les auteurs qui soutiennent cette thèse. Voir Daron Acemoglu, Simon Johnson et James A. Robinson, « The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation », et des mêmes auteurs, « Reversal of Fortunes: Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution ». Dans le même ordre d'idées, voir aussi Stanley Engerman et Kenneth Sokoloff, « Factor Endowments: Institutions, and Differential Paths of Growth Among New World Economies », p. 206-304.

autres recherches récentes tendent à confirmer leurs résultats³². À un point tel que les auteurs de l'une de ces études n'hésitent pas, dans le cadre d'un résumé de la littérature sur le sujet, à parler d'un « consensus intellectuel », puisque la plupart des recherches tendent à constater que la contribution des ressources à la prospérité économique reste limitée³³. Ce consensus n'est cependant pas parfait, car d'autres recherches aboutissent à des résultats plus nuancés : mentionnons celles de Sachs et Bloom, d'Olsson et Hibbs, ainsi que les travaux des Nations unies sur les pays dépourvus d'accès à la mer³⁴.

3. LES CONSÉQUENCES POUR LA RÉPARTITION INTERNATIONALE DES RICHESSES

Quelles conclusions touchant la répartition internationale des richesses peut-on tirer des discussions des sections précédentes, qui portaient sur la contribution des ressources naturelles à la prospérité des pays ? Premièrement, il faut reconnaître que l'évaluation de leur impact à ce niveau demeure sujette à controverse. Il ne s'agit pas là d'une controverse récente et sans grande importance entre quelques économistes et historiens, mais d'un débat qui a opposé et qui continue d'opposer les meilleurs chercheurs et qui comporte de multiples facettes. Bien que les études empiriques entreprises ces dernières années renouvellent les discussions et améliorent notre compréhension de la relation existant entre ressources naturelles et prospérité, il serait imprudent de se prononcer à partir d'une ou de quelques recherches récentes.

Deuxièmement, on ne peut que constater que la controverse avantage ceux qui s'opposent à une répartition internationale fondée sur le partage des ressources. Dans la mesure où l'absence de données concluantes gêne

32. Voir Dani Rodrik, Arvind Subramanian et Francesco Trebbi, « Institutional Rule: The Primacy of Institutions Over Geography and Integration in Economic Development » ; David Dollar et Aart Kraay, « Trade Growth and Poverty » ; Jeffrey Sachs et Andrew Warner, « Natural Resources Abundance and Economic Growth » ; Robert E. Hall et Charles I. Jones, « Why Do Some Countries Produce So Much More Output Per Worker Than Others ? » ; Daron Acemoglu et coll., « The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation ».

33. Dani Rodrik, Arvind Subramanian et Francesco Trebbi, « Institutional Rule: The Primacy of Institutions Over Geography and Integration in Economic Development ».

34. Jeffrey D. Sachs, « Tropical Underdevelopment » ; Ola Olsson et Douglas A. Hibbs, « Biogeography and Long-Run Economic Development » ; David E. Bloom et Jeffrey D. Sachs, « Geography, Demography, and Economic Growth in Africa » ; Anwarul K. Chowdhury et Sandagdorj Erdenebileg, *Geography against Development: A Case for Landlocked Developing Countries*.

ou interdit la remise en question du *statu quo*, ce sont les partisans d'un partage équitable des ressources qui souffrent le plus de l'absence de résultats décisifs. Eux, qui comptaient sur des constats faciles à établir, doivent prendre acte du fait que plusieurs études sont loin de leur donner raison. Si les ressources minérales ou environnementales jouaient effectivement un rôle prépondérant dans le développement économique, au point de justifier une redistribution de la richesse mondiale, cette réalité devrait se manifester de façon plus évidente dans les systèmes nationaux de comptabilité. Cette situation rend d'autant plus ardue, pour les partisans d'une répartition plus équitable des richesses, l'établissement du montant de la compensation à verser aux pays moins bien nantis.

Troisièmement, on doit considérer le pétrole comme un cas à part. En effet, la plupart des chercheurs reconnaissent que cette ressource énergétique a un impact sur le PNB des pays producteurs. Qu'il suffise de mentionner l'Arabie saoudite, le Venezuela, la Norvège, la Lybie et la Russie. Ce fait renforce d'ailleurs les deux premières conclusions. Si la contribution des ressources non pétrolières au PNB des États était aussi importante que celle du pétrole, la cause serait entendue. Le cas du pétrole sera traité en détail dans le chapitre 7.

VI

L'EXPLOITATION COLLECTIVE DES RESSOURCES NATURELLES



L'objectif de ce chapitre est d'évaluer les principaux modèles d'exploitation collective des ressources naturelles. La propriété collective de ces ressources est présupposée et il s'agit de déterminer comment elles pourraient être exploitées au profit de tous les habitants du globe. Cette évaluation s'inscrit dans la stratégie énoncée dans l'introduction de cet ouvrage, à savoir étudier les différents aspects de l'exploitation des ressources de façon à obtenir une vue d'ensemble des avantages et des inconvénients d'un partage universel des ressources. Au point où nous sommes parvenus dans cette recherche, si un examen des modèles d'exploitation collective les plus plausibles révélait qu'ils comportent des aspects qui empêchent ou qui restreignent considérablement leur mise en œuvre, une répartition internationale des richesses axée sur l'exploitation des ressources naturelles perdrait beaucoup de son attrait.

Ce chapitre est divisé en trois sections. Les deux premières sont consacrées à l'évaluation des deux modèles d'exploitation des ressources les plus couramment envisagés : le premier propose de confier la gestion des ressources de la planète à un organisme ou à une agence internationale, alors que le second considère que les États devraient assumer cette responsabilité et payer une taxe sur l'exploitation des ressources. La troisième

section examine différentes façons de redistribuer les profits tirés de l'exploitation des ressources.

1. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PAR UNE AGENCE INTERNATIONALE

Le premier modèle propose de transférer le contrôle et la gestion des ressources à un organisme international dont le mandat consisterait à les exploiter au profit de tous les habitants de la planète. Cet organisme, dont on peut supposer qu'il serait placé sous le contrôle d'une assemblée composée de représentants de tous les États, pourrait soit créer des entreprises publiques s'occupant d'exploiter les ressources, soit confier leur exploitation à l'entreprise privée en imposant une taxe sur les profits réalisés, soit combiner les deux options. Or, quelle que soit la méthode d'exploitation retenue, ce premier modèle soulève de nombreuses difficultés¹.

Les inconvénients de la création d'entreprises publiques internationales sont bien connus. En plus de ne pas se distinguer par leur productivité, de telles entreprises engendrent une lourde bureaucratie. Cela n'est pas sans rappeler les difficultés liées à la nationalisation de certaines industries par les économies socialistes au XX^e siècle. De plus, cette méthode d'exploitation entraînerait la renonciation des États à une part de leur souveraineté sur leur territoire et sur leurs ressources au profit d'un organisme international qui déciderait – en fonction d'objectifs préalablement fixés – quelles ressources seraient exploitées et de quelle manière elles le seraient. L'agence internationale devrait, par exemple, décider si les terres agricoles de France seront laissées telles quelles, si elles seront converties en rizières ou transformées en réserves fauniques, suivant les résultats escomptés du rendement de chacune de ces options. Des propositions qui se heurteraient sans aucun doute à une vive opposition au sein des populations concernées.

Dans le même ordre d'idées, de nombreux économistes, politologues et sociologues prévoient que si la protection, l'entretien et l'exploitation des ressources ne sont pas laissés aux pays qui les possèdent actuellement, les ressources en question risquent d'être mal entretenues et surexploitées. Ce phénomène, connu sous le nom de « tragédie des biens communs » ou « tragédie des communaux » et théorisé au moins depuis l'époque d'Aristote, peut être décrit de la façon suivante². Lorsque les ressources sont possédées

1. Voir Oscar Schacter, *Sharing the World's Resources*, p. 52-54.

2. Voir Garret Hardin, « The Tragedy of Commons »; Stephen Gardiner, « The Real Tragedy of Commons »; Peter Singer, *One World*, p. 28; Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 107; John Rawls, *The Law of Peoples*, p. 57; Thomas Pogge, « Global

et exploitées en commun, les pays ont peu intérêt à restreindre leur consommation, et encore moins à les entretenir, parce que les coûts associés à leur pollution et à leur surexploitation sont la responsabilité de l'humanité dans son ensemble. Il en résulte que ceux qui exploitent les ressources récoltent les bénéfices, pendant que les autres doivent payer les frais engendrés par cette exploitation. L'histoire récente de l'exploitation des océans fournit un exemple éloquent de ce phénomène.

Confier l'exploitation des ressources à l'entreprise privée – la deuxième option – est loin de résoudre tous les problèmes. Certes, la gestion et la planification s'en trouveraient allégées, mais le recours à la privatisation ne permettrait pas de faire l'économie d'une agence internationale. Il faudrait encadrer et réglementer les actions des compagnies, superviser l'entretien des ressources et limiter leur exploitation. L'efficacité de cette méthode d'exploitation est d'autant plus problématique qu'elle exige que tous les pays ouvrent leurs frontières pour permettre la libre circulation des travailleurs et des capitaux. Cela signifie, pratiquement, que les pays ne seraient plus maîtres de leur territoire et qu'ils ne contrôlèrent plus l'exploitation de leurs ressources. Un tel recul de la souveraineté nationale est difficilement envisageable³.

La troisième option, qui combine les deux précédentes, additionne aussi leurs difficultés, tout en présentant cependant quelques avantages que l'on peut aisément concevoir.

En raison des objections qui viennent d'être mentionnées, l'exploitation collective des ressources naturelles par des entreprises publiques ou privées sous compétence internationale ne représente pas une option particulièrement attrayante⁴. Si elle constituait la seule formule d'exploitation collective des ressources concevable, les objections qu'elle soulève suffiraient sans doute à discréditer complètement l'idée d'une exploitation internationale des ressources naturelles. Il existe cependant un autre modèle, apparemment plus plausible.

Ressources Dividend», p. 513, et du même auteur, «An Egalitarian Law of Peoples», p. 200. Voir également Aristote, *La Politique*, Livre 2, où le maître d'Alexandre critique le communisme de Platon.

3. Les questions de gouvernance internationale sont abordées par David Held dans *Democracy and the Global Order*.

4. Toutefois, il se peut qu'on ne puisse procéder autrement si l'on souhaite exploiter en toute équité certaines ressources non localisées sur un territoire national, comme les océans ou les régions polaires. Sur cette question, voir le chapitre 7.

2. LA TAXATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le second modèle d'exploitation collective des ressources propose de laisser aux pays la propriété et l'entretien des ressources situées sur leur territoire, mais de taxer les profits qu'ils en retirent⁵. Le produit de cette taxe serait ensuite redistribué à l'ensemble des habitants de la planète, selon une formule qui sera discutée plus loin. L'avantage évident de cette proposition par rapport à la première est qu'elle permet aux pays concernés de préserver l'intégrité de leur territoire tout en favorisant une meilleure répartition des profits tirés des ressources naturelles. Elle soulève cependant aussi des difficultés, qui seront abordées selon le type de taxation envisagé: i) taxe à l'extraction; ii) taxe à la consommation; iii) taxe à la possession; iv) taxation de ressources ciblées.

i) Une *taxe à l'extraction* serait imposée sur les ressources que les pays choisiraient d'exploiter. La citation suivante de Thomas Pogge, un des défenseurs les mieux connus d'une telle taxe, décrit bien cette proposition :

L'idée de base est que bien que chaque peuple possède et contrôle totalement toutes les ressources situées sur son territoire national, on devrait imposer une taxe sur les ressources qui font l'objet d'une extraction. Ainsi, on ne demanderait pas aux Saoudiens d'extraire le pétrole brut ou de permettre à d'autres de le faire. Mais s'ils décident d'exploiter leur ressource, ils seraient tenus de payer une taxe proportionnelle sur tout le brut extrait à des fins internes ou pour la vente à l'étranger. Cette taxe pourrait être étendue, dans le même esprit, aux ressources renouvelables: par exemple, aux terres agricoles et aux pâturages ainsi que, tout particulièrement, à l'air et à l'eau utilisés pour se débarrasser des polluants⁶.

5. Voir Thomas Pogge, «Global Resources Dividend», «An Egalitarian Law of Peoples» et «Eradicating Systemic Poverty: Brief for Global Resources Dividend»; Brian Barry, «Humanity and Justice in Global Perspectives»; Hillel Steiner, «Just Taxation and International Redistribution»; Stéphane Chauvier, *Justice internationale et solidarité*, p. 131-135. Pour une discussion détaillée des propositions de Pogge et de Steiner, voir Dick Haurbrich, «Global Distributive Justice and the Taxation of Natural Resources: Who Should Pick Up the Tab?» et «Normative Concepts of Global Distributive Justice and the State of International Relations Theory». Voir aussi les suggestions de Steven Luper-Foy dans «Justice and Natural Resources», p. 58-59, et la critique de Tim Hayward, «Thomas Pogge's Resources Global Dividend: A Critique and an Alternative». Sur la position des libertariens de gauche, voir l'analyse critique de Barbara Fried dans «Left Libertarianism: A Review Essay», p. 88-92.

6. Thomas Pogge, «An Egalitarian Law of Peoples», p. 200: «The basic idea is that, while each people owns and fully controls all resources within its national territory, it must pay a tax on any resources it chooses to extract. The Saudi people, for example, would not be required to extract crude oil or to allow others to do so. But if they choose to do so nonetheless, they would be required to pay a proportional tax on any crude extracted, whether it be

Le principal mérite de la proposition de Pogge est de permettre le contournement de plusieurs problèmes associés à la création d'une agence internationale. En laissant les pays décider eux-mêmes de la façon d'exploiter leurs ressources, le contrôle et la souveraineté des États sur leur territoire ne sont pas remis en question. Concernant les ressources qui feraient l'objet d'une taxe, il propose de commencer par celles qui sont non renouvelables et d'étendre ensuite la taxe aux ressources renouvelables, en exemptant les produits agricoles de première nécessité. Enfin, il souligne que la taxe imposée aux producteurs pourrait facilement être transférée aux consommateurs : ainsi, son fardeau retomberait surtout sur les pays qui utilisent le plus de ressources⁷. Dans l'esprit de Pogge, il s'agit donc aussi bien d'une taxe à la consommation que d'une taxe à l'extraction.

Commençons par examiner la possibilité d'une taxe à l'extraction ne pouvant être transférée substantiellement aux pays consommateurs. Cette proposition suscite plusieurs objections importantes. Premièrement, pour qu'elle soit équitable, il faudrait que toutes les ressources naturelles soient taxées, c'est-à-dire non seulement le pétrole et les minerais, mais aussi l'hydroélectricité, les terres agricoles, l'eau, le climat, la localisation, les ports naturels en eau profonde, la beauté des paysages, etc. Si toutes les ressources, tant celles qui sont renouvelables que celles qui sont non renouvelables, ne sont pas taxées, les pays dont les ressources seraient taxées auraient beau jeu de se plaindre d'être injustement traités par rapport à ceux pouvant exploiter librement leurs ressources. Notamment, le Venezuela considérerait sans doute injuste que son pétrole soit taxé, mais non l'hydroélectricité canadienne. Il ne serait cependant pas aisé, pour les raisons mentionnées dans un chapitre précédent, de comparer la valeur des différentes ressources afin d'établir des taux de taxation équitables⁸. Comment, par exemple, comparer l'exploitation du Nil à la jouissance qu'on peut tirer du climat méditerranéen ou à la production de pétrole de l'Arabie saoudite ? Comment déterminer le taux de taxation qui conviendrait à chacune de ces ressources particulières ?

for their own use or for sale abroad. This tax could be extended, along the same lines, to reusable resources : to land used in agriculture and ranching, for example, and, especially, to air and water used for the discharging of pollutants.» Voir aussi, de Pogge, *World Poverty and Human Rights*, chapitre 8.

7. Thomas Pogge, « Global Resources Dividend », p. 513.

8. Sur ces difficultés, voir les chapitres 3 et 4.

Deuxièmement, les pays qui possèdent de nombreuses ressources naturelles n'étant pas nécessairement les plus prospères, la taxe risque de ralentir le développement économique de plusieurs⁹. Ainsi, des pays peu développés mais bien dotés en ressources, comme le Brésil, le Venezuela et le Nigeria, seraient fortement désavantagés par l'imposition d'une telle taxe, alors que des pays très développés mais possédant peu de ressources, comme le Japon, la Belgique et l'Angleterre, en sortiraient gagnants¹⁰.

Troisièmement, la proposition ne serait pas équitable à l'égard des pays les plus productifs. Selon la taxe proposée, ceux qui entretiennent et qui exploitent leurs ressources avec un grand souci d'efficacité devraient céder une partie du produit de leur travail à ceux qui n'exploitent pas ou se préoccupent peu de l'état de leurs ressources. Ainsi, un pays qui, au prix de nombreux sacrifices, exploite son plein potentiel hydroélectrique, minier ou agricole devrait remettre une partie des gains obtenus grâce au labeur de ses habitants à un pays qui n'exploite pas à leur plein potentiel des ressources similaires. De la même façon, les pays qui utilisent leurs ressources seraient tenus d'aider ceux qui n'en possèdent pas, alors que ceux qui en détiennent mais qui ne les exploitent pas n'auraient pas cette obligation. Pour ajouter du poids à cette considération, il n'est pas inutile de rappeler que l'exploitation de la plupart des ressources naturelles exige plus d'efforts que de simplement se pencher pour ramasser des pierres précieuses. Les habitants des pays pourvus de ressources doivent travailler durement pour les mettre en valeur et en profiter¹¹. Tant que tous les pays n'exploiteront pas pleinement leurs ressources, une taxe à l'exploitation ne saurait donc être considérée comme équitable¹².

ii) Une *taxe à la consommation* serait imposée sur les ressources que les pays choisiraient de consommer. Les grands consommateurs seraient les plus taxés. Cette taxe, bien que permettant d'éviter certains des effets négatifs d'une taxe à l'extraction, présente néanmoins plusieurs inconvénients similaires. Premièrement, pour que la taxe soit équitable, il faudrait que la consommation de toutes les ressources soit imposée, aussi bien

9. Il faut ici supposer que l'évaluation quantitative des ressources possède un sens. Voir à ce sujet le chapitre 4.

10. Voir Dirk Haubrich, « Global Distributive Justice and the Taxation of Natural Resources: Who Should Pick Up the Tab? », p. 63.

11. Un certain type de pétrole, relativement facile à extraire et très rentable, constitue l'exception qui confirme la règle.

12. Dans l'établissement d'une indemnisation pour le manque de ressources, la proposition de Thomas Pogge ne permet pas non plus de tenir compte des catastrophes naturelles qui affligent certains pays.

celle des ressources non renouvelables que celle des ressources environnementales, ce qui s'avérerait très complexe pour les motifs déjà indiqués. Il faudrait, entre autres, taxer les climats tempérés, les rivières, la situation géographique, etc. Deuxièmement, une taxe à la consommation serait injuste pour les pays les plus productifs. Ceux consommant davantage de ressources, les leurs ou celles des autres, qu'elles soient rares ou abondantes, seraient tenus de remettre une partie de leur production, sous la forme de taxe, aux pays ne consommant que peu ou pas du tout de ressources, quelles que soient les motivations de ces derniers. On se trouverait alors à taxer le travail des pays les plus productifs plutôt que la possession de ressources naturelles arbitrairement réparties. En fait, on aurait là pour l'essentiel une taxe à la productivité déguisée en taxe à la consommation. Troisièmement, une taxe à la consommation risque de désavantager les pays peu développés¹³. D'une part, ces pays consomment généralement les ressources moins efficacement. Selon la Banque mondiale, en 1994, le Japon produisait 10 fois plus de biens par unité d'énergie que la Chine¹⁴. D'autre part, les pays développés peuvent plus facilement se procurer des produits substitués pour contourner l'augmentation du prix des ressources¹⁵. Thomas Pogge estime que les bénéfices que les pays pauvres retireraient de cette taxe leur feraient oublier les inconvénients subis¹⁶. Cette question demeure toutefois difficile à trancher et dépend de la manière dont le produit de la taxe serait redistribué. De façon générale, même si on concède que les pays très pauvres pourraient être avantagés par cette solution, il en irait tout autrement pour les pays émergents comme la Chine et l'Inde, qui consomment souvent sans discernement d'énormes quantités de ressources¹⁷.

iii) Une *taxe à la possession* frapperait toutes les ressources naturelles situées sur le territoire d'un pays ou se trouvant sous son autorité, qu'elles

13. Voir Dirk Haubrich, «Global Distributive Justice and the Taxation of Natural Resources: Who Should Pick Up the Tab?», p. 64.

14. Voir le *World Development Report 1994*, p. 170, cité par Roger Crisp et Dale Jamieson, «Egalitarianism and a Global Resources Tax», p. 99. Dans *Why Governments Waste Natural Resources?*, William Asher explique en détail pourquoi les pays peu développés produisent moins efficacement. Voir surtout le chapitre 1.

15. Suivant l'exemple de Roger Crisp et Dale Jamieson, on peut imaginer que dans un proche avenir, les pays riches s'alimenteraient en énergie nucléaire alors que les pays pauvres seraient contraints de transférer de l'argent aux pays riches pour leur consommation de pétrole. Voir «Egalitarianism and a Global Resources Tax», p. 99-100.

16. Thomas Pogge, «Global Resources Dividend», p. 513.

17. Roger Crisp et Dale Jamieson, «Egalitarianism and a Global Resources Tax», p. 99.

soient ou non exploitées. Il s'agirait d'établir la valeur des ressources et de fixer le montant de la taxe¹⁸. Ce type de taxation répond aux critiques des pays les plus productifs à l'endroit d'éventuelles taxes à l'extraction ou à la consommation de ressources. Soumis à une telle forme de contribution, un pays n'exploitant pas ses ressources se trouverait imposé au même taux qu'un pays doté de ressources équivalentes, tout en étant beaucoup plus productif. Par exemple, un pays producteur d'énergie hydroélectrique serait imposé au même taux qu'un pays n'exploitant pas ses ressources hydroélectriques.

Il faut signaler qu'une taxe à la possession de ressources générerait beaucoup plus de profits qu'une taxe à leur extraction ou à leur consommation. D'abord, les ressources extraites ou consommées sont des sous-ensembles de celles qui sont possédées. Ensuite, une telle mesure constituerait un puissant incitatif à la production, car les pays n'exploitant pas leurs ressources seraient taxés au même niveau que ceux qui les exploiteraient avec la plus grande efficacité. Il faut même envisager le cas où un pays n'exploitant pas ses ressources ne serait pas en mesure d'acquitter la taxe!

Du point de vue de l'équité, cette forme de taxation est, sans doute, supérieure aux modèles envisagés précédemment. Si l'intention est d'indemniser les pays pauvres en ressources, l'imposition des ressources possédées semble la façon la plus juste d'y parvenir. Elle est cependant pratiquement irréalisable; pour les motifs indiqués aux chapitres 3 et 4, il est impossible d'estimer la valeur des ressources possédées par les pays, surtout lorsqu'elles demeurent inexploitées. Sans compter que l'exercice pourrait réserver des surprises: les pays peu développés ou émergents, comme le Brésil, la Chine et l'Inde, ne sont pas nécessairement ceux qui possèdent le moins de ressources, alors que d'autres pays très riches, tel le Japon, pourraient se voir octroyer une compensation intéressante en raison du peu de ressources naturelles qu'ils possèdent¹⁹.

iv) Une *taxe ciblée* viserait certaines ressources en raison de leurs caractéristiques, par exemple, les ressources non renouvelables rares ou les ressources polluantes. Une telle taxe serait acceptable si l'objectif était de réduire la consommation de ressources rares ou de limiter la pollution. Utilisée dans le but de mieux répartir la richesse entre les pays, elle ne serait ni acceptable ni équitable. Elle ne serait pas acceptable parce qu'elle

18. Voir Hillel Steiner, « Just Taxation and International Redistribution ».

19. Voir Brian Barry, « Humanity and Justice in Global Perspectives », p. 242.

créerait une distinction non pertinente entre les ressources ciblées (les ressources rares ou polluantes) et le résultat recherché par l'imposition de la taxe (aider les pays pauvres). Autrement dit, si on décidait de taxer les ressources non renouvelables rares, il serait difficile de comprendre pourquoi le produit de la taxe devrait servir à aider les pays pauvres plutôt qu'à compenser les pays manquant de ces ressources ou les générations futures qui auront à subir les effets de la raréfaction des ressources en question. De la même façon, si les ressources polluantes étaient ciblées, il serait plus cohérent et juste d'utiliser le produit de la taxe pour dédommager les victimes de la pollution ou pour nettoyer les dégâts que de s'en servir pour aider les pays pauvres. De façon générale, disons que si on s'entendait pour taxer seulement certaines ressources, il faudrait expliquer pourquoi ces ressources seraient ciblées et répartir le produit de la taxe en fonction de la réponse²⁰. Le respect de cette contrainte est cependant loin d'avoir pour conséquence que les pays pauvres en ressources ou les pays pauvres tout court seraient les principaux bénéficiaires de telles taxes. Il ne serait pas non plus équitable de se servir du produit d'une taxe ciblée pour redistribuer la richesse, car sitôt qu'une ressource serait sélectionnée, on se trouverait à défavoriser les pays qui la possèdent ou la consomment par rapport à ceux qui possèdent ou exploitent des ressources non imposées. Le fardeau de l'aide internationale reposerait alors uniquement sur les pays détenteurs des ressources ciblées par la taxe.

En conclusion de l'analyse des diverses taxes proposées, il faut retenir les points suivants : premièrement, toutes les taxes soulèvent des objections suffisamment puissantes pour compromettre leur application ; deuxièmement, la taxe la plus juste serait une taxe imposée sur toutes les ressources possédées, car elle seule traiterait équitablement tous les pays. Cette taxe demeure cependant inapplicable²¹.

20. Brian Barry reconnaît aussi l'injustice de cette taxe ciblée. Voir « Humanity and Justice in Global Perspectives », p. 242.

21. Une objection fréquente contre la taxation des ressources naturelles est la difficulté de la mise en place de telles taxes. Sans un appareil coercitif centralisé, plusieurs considèrent qu'il serait très difficile de prélever la taxe et qu'il vaudrait donc mieux laisser tomber l'idée. Cette objection devient d'autant plus pertinente lorsqu'on constate qu'actuellement, les pays riches ne consentent même pas à donner 0,5 % de leur richesse aux pays pauvres, bien que l'ONU situe à 0,7 % le seuil minimal d'aide aux pays défavorisés compatible avec la moralité la plus élémentaire. Cela dit, il ne faut pas attribuer trop d'importance à cette objection. Elle s'applique à toutes les propositions de répartition internationale des richesses et si toute action internationale devait être abandonnée à cause de cette difficulté, il faudrait renoncer à toute répartition internationale des richesses, lors même que la justice irait clairement en ce sens.

3. LA RÉPARTITION DU PRODUIT DE LA TAXE

Concernant le partage du produit de la taxe, plusieurs options peuvent être envisagées²². Pour aller directement à l'essentiel, seules les deux plus simples et les plus plausibles seront examinées : la première consiste en une répartition égale du produit de la taxe entre tous les habitants de la planète, alors que la seconde propose une répartition qui avantagerait la population des pays les plus pauvres²³.

Le premier type de répartition se justifie de la façon suivante. Si tous les habitants de la planète doivent être considérés collectivement comme les propriétaires des ressources, il semble aller de soi qu'ils devraient tous recevoir une part égale du produit de la taxe qui serait imposée. Certains pays étant plus imposés que d'autres, une redistribution égale du produit de la taxe entre les habitants de la planète équivaldrait à un transfert de richesse vers les pays contribuant le moins à la taxe. Bien entendu, la liste des bénéficiaires varierait en fonction du type de taxe imposé. Si le choix se portait sur l'imposition d'une taxe à l'extraction, les pays extrayant le moins de ressources – ou bien du fait qu'ils n'en possèdent pas ou parce qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas les exploiter – seraient avantagés par une répartition égale du produit de la taxe. Contribuant peu au produit de la taxe, ils recevraient néanmoins une part importante du produit de la taxe payée par les pays producteurs. Si on optait plutôt pour une taxe à la consommation des ressources, les pays qui en consommeraient le moins seraient avantagés. Contribuant peu au produit de la taxe, ils recevraient néanmoins une fraction importante de la taxe payée par les pays consommateurs. Enfin, si la formule retenue était une taxe à la propriété des ressources, que celles-ci soient exploitées ou non, les pays qui en possèdent le moins seraient les principaux bénéficiaires. Malgré leur faible contribution, ils recevraient une indemnisation appréciable. Cette dernière option est particulièrement intéressante, puisqu'une telle taxe établit un lien

22. Toutes les théories de la justice sociale nationale ont développé une version de leur théorie adaptée au partage international de la richesse : utilitarisme, égalitarisme, priorité des plus faibles, minimum social, laisser-faire, etc. Ces théories ont l'inconvénient de reposer sur une conception controversée du bien, qui a peu de chances de donner lieu à un consensus international. Voir à ce sujet le chapitre 2, la section 4. Pour une description de quelques-unes de ces options, voir Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change », p. 583-589.

23. La plupart des auteurs prônant une répartition internationale des richesses proposent plus ou moins explicitement une répartition selon la population, sans doute pour demeurer cohérents avec leur cosmopolitisme. Sur cette question, voir Charles Beitz, *Political Theory and International Relations*, p. 141, ainsi que David Miller, « Justice and Global Inequality », p. 194-195.

direct entre la possession de ressources et leur partage équitable. Les pays les plus pauvres en ressources seraient les plus grands bénéficiaires.

Quel que soit le type de formule retenu, la redistribution égale du produit de la taxe entre les habitants de la planète comporte plusieurs désavantages. D'abord, compte tenu du très grand nombre de bénéficiaires, une répartition égale n'augmenterait pas notablement le revenu des habitants les plus pauvres. Une taxe haussée en conséquence verrait ses effets pervers, énoncés dans les sections précédentes, se multiplier. Ensuite, une redistribution égale nécessiterait que les pays les plus peuplés reçoivent une part plus importante du produit de la taxe, quelles que soient les causes de leur plus grande fécondité, ce qui irait à contre-courant d'une politique des naissances responsable. Une redistribution égale du produit de la taxe n'encouragerait pas non plus la protection et l'entretien des ressources. Quelle que soit l'utilisation que les pays les plus peuplés feraient de leur part de ressources, qu'ils l'emploient aux fins de la construction d'autoroutes, de l'édification de temples ou de la destruction des écosystèmes, ils auraient droit à la plus grande part des profits tirés de l'exploitation des ressources.

Pour mettre en lumière l'importance de ces préoccupations, il est utile de considérer les données concernant l'évolution démographique mondiale récente et à venir. Depuis 1980, les hausses de populations se sont surtout produites dans les pays peu développés et pour la période 2000-2050, l'ONU prévoit que ces régions seront responsables de 99 % de l'augmentation anticipée de la population, soit environ 3 milliards d'individus!

La plupart des changements démographiques qui se produiront d'ici 2050 se produiront dans les régions les moins développées. Collectivement, la population de ces régions augmentera de 58 % en 50 ans, alors que les régions plus développées connaîtront une croissance démographique de 2 %. On prévoit que les régions les moins développées seront responsables de 99 % de la croissance de la population mondiale au cours de cette période²⁴.

Dans ces conditions, il serait sans doute plus raisonnable et plus juste de demander à certains pays de prendre soin des ressources situées sur leur territoire et de faire des efforts pour y ajuster leur population que de les

24. Voir *World Population to 2300*, p. 4: «Much of the demographic change up to 2050 will take place in the less developed regions. Collectively, these regions will grow 58 per cent over 50 years, as opposed to 2 per cent for more developed regions. Less developed regions will account for 99 per cent of the expected increment to world population in this period.»

indemniser pour le manque présumé de ressources. Pour être le moins plausible, une redistribution des profits en fonction du nombre d'habitants devrait donc tenir compte de la gestion des populations et de l'utilisation efficace et responsable des ressources.

En réponse à ces préoccupations, Peter Singer propose d'articuler la redistribution des profits tirés des ressources autour du niveau de la population mondiale à une date précise et de tenir, ensuite, les pays responsables de la croissance de leur population²⁵. Les pays dont la population croîtrait de façon disproportionnée après cette date ne verraient pas nécessairement leurs indemnisations augmenter. L'idée est intéressante et mérite d'être explorée. Le choix de la date de référence est bien évidemment crucial. On en saisit toute l'importance lorsque l'on considère les pronostics des Nations unies sur l'augmentation de la population mondiale qui viennent d'être mentionnés. Singer propose 2050 pour tenir compte du nombre actuel de jeunes dans les pays pauvres, mais cette date est beaucoup trop tardive. Les pays en développement savent depuis longtemps que leur inertie en ce domaine les affaiblit.

Une autre méthode de redistribution du produit d'une taxe sur les ressources, proposée, entre autres, par Thomas Pogge et Peter Singer, consiste à le répartir entre les pays les plus pauvres²⁶. L'avantage d'une telle formule est de permettre à une taxe relativement modeste d'avoir des effets sensibles sur les populations bénéficiaires, le produit entier de la taxe pouvant être utilisé pour favoriser le démarrage économique de certains pays particulièrement en retard à ce point de vue ou pour soulager la misère de centaines de millions d'individus qui doivent survivre avec seulement 1 \$ ou 2 \$ par jour. Son grand désavantage est de faire disparaître le lien unissant le partage équitable des ressources et la répartition internationale des richesses. Ce ne sont plus les pays pauvres en ressources qui seraient indemnisés pour l'arbitraire de la répartition des ressources naturelles, mais les pays économiquement faibles qui recevraient une aide internationale financée au moyen d'une taxe sur les ressources. Le rôle de la taxe ne serait plus de remplir une obligation de justice, mais il servirait

25. Voir Peter Singer, *One World*, p. 36, ainsi que Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change », p. 583-589.

26. Voir Thomas Pogge, « Global Resources Dividend » et « An Egalitarian Law of Peoples », et Peter Singer, *One World*.

davantage de prétexte à un transfert de richesse vers les pays pauvres, ce qui revient à accomplir un devoir de charité²⁷.

Pour éviter les malentendus, il est important de souligner que ce qui vient d'être dit ne remet pas en question le devoir de charité des pays bien nantis à l'égard des pays pauvres, mais précise que si l'objectif est de soulager la misère, il est difficile de comprendre pourquoi il faudrait taxer la consommation, l'exploitation ou la possession de ressources naturelles. Il serait plus efficace de demander à tous les pays riches, qu'ils soient ou non bien pourvus en ressources, de contribuer à améliorer les conditions de vie des citoyens des pays les plus pauvres. Ce faisant, nous quittons cependant le domaine de la justice pour entrer dans celui de la charité²⁸.

4. CONCLUSION

L'exploitation collective des ressources de la planète, que ce soit au moyen d'une agence internationale de gestion des ressources ou d'une taxation, soulève de nombreuses difficultés. Ces difficultés suffisent à discrediter le premier modèle, surtout en raison du non-respect de la souveraineté des pays qu'il entraîne. À moins que la situation soit à ce point injuste qu'il faille accepter ses aspects négatifs, il vaudrait donc mieux s'abstenir de l'adopter. En ce qui concerne le second modèle, son intérêt est plus difficile à évaluer, mais il semble également peu prometteur. D'abord, il ne serait pas facile de déterminer les taux équitables de taxation des diverses ressources. Ensuite, la seule taxe réellement juste, une taxe à la possession des ressources, est pratiquement impossible à mettre en application. Enfin, une répartition égale du produit de la taxe entre les habitants de la planète, ce qui serait sans doute la solution la plus équitable, ne pourrait produire beaucoup de richesse, en tout cas pas assez pour hausser sensiblement le niveau de vie des populations les plus pauvres.

27. Voir la distinction entre un devoir de justice et un devoir de charité, présentée dans l'introduction.

28. Pour ceux à qui viendrait l'idée d'une redistribution du produit de la taxe en fonction de la pauvreté en ressources, signalons que ce cas a été traité précédemment. Rappelons qu'une taxe imposée sur l'ensemble des ressources possédées et répartie également entre les pays équivaut à une redistribution en faveur des pays possédant le moins de ressources.

Page laissée blanche intentionnellement

VII

LA SURCONSOMMATION, LA POLLUTION ET LES RESSOURCES NON SITUÉES SUR UN TERRITOIRE NATIONAL



Les chapitres précédents ont permis de clarifier certains aspects de l'exploitation des ressources naturelles et de montrer leurs répercussions sur la répartition internationale des richesses. Ces explications débouchent sur l'examen de quelques arguments courants qui prônent une redistribution de la richesse en fonction de l'exploitation des ressources. Ces arguments s'appuient sur: i) la surconsommation de ressources rares et précieuses par les pays développés (sections 1 à 4); ii) la pollution des ressources environnementales dont sont responsables les pays développés (section 5); et iii) l'exploitation des ressources qui ne sont pas situées sur un territoire national (section 6).

Deux remarques s'imposent d'entrée de jeu. Premièrement, les trois arguments qui seront examinés dans ce chapitre se distinguent en ceci qu'ils font reposer le transfert de richesse qu'ils préconisent sur le partage de ressources sélectionnées en fonction de leurs caractéristiques. Il ne s'agit pas de prôner une mise en commun de l'ensemble des ressources, mais uniquement de certaines d'entre elles, à savoir celles qui sont rares, liées à l'environnement ou qui ne font pas partie d'un territoire national. Com-

parée à un partage de richesse consécutif à une redistribution de l'ensemble des profits tirés de toutes les ressources, la mise en commun de ressources ciblées serait donc limitée. Deuxièmement, la surconsommation et la pollution des ressources font intervenir la responsabilité des générations passées et posent la question du sort des générations futures. Ce qui suit doit donc être mis en relation avec le chapitre suivant, qui sera consacré à la justice entre les générations.

I. LA SURCONSOMMATION DE RESSOURCES

Les statistiques internationales confirment ce qu'on aurait pu facilement prévoir, à savoir que les pays industrialisés consomment davantage de ressources naturelles que les pays moins développés. Plusieurs auteurs s'appuient sur ces données pour prôner une répartition de la richesse qui avantagerait les pays consommant moins de ressources. L'argument principal de ces chercheurs peut être résumé comme suit : « Les ressources naturelles, qui existent en quantité finie, appartiennent à l'ensemble de l'humanité. Comme certains pays consomment plus que leur juste part de ressources, il serait normal que les autres pays, qui en utilisent moins, reçoivent une indemnisation. » Le sens de l'expression « juste part » n'est pas toujours évident, mais si l'on se fie aux données que ces auteurs présentent pour appuyer leur thèse, elle signifie, en règle générale, que les pays industrialisés consomment « plus de ressources que la proportion de la population mondiale qu'ils représentent ne le justifie ». Par exemple, les États-Unis comptent pour 5 % de la population mondiale, mais ils sont responsables de 22 % de la consommation mondiale d'énergie et de 25 % de la pollution de la planète¹.

Cette formulation de l'argument tient pour acquis qu'une répartition équitable des ressources doit s'effectuer selon le pourcentage de la population mondiale. Cette question a déjà été discutée au chapitre 6, où on a vu que cette façon d'envisager le partage des ressources n'est pas satisfaisante, notamment parce qu'elle ne fait rien pour encourager une gestion responsable des ressources et des populations. Aux fins de la présente discussion, ce résultat ne sera cependant pas pris en compte. Nous supposons plutôt qu'une répartition des ressources reflétant le pourcentage de la population

1. Sur la consommation des pays développés, voir Lori Brown, *State of the World 2004*, p. 10-11, *Rapport sur l'énergie dans le monde. L'énergie et le challenge du développement durable*; Kok-Chor Tan, *Tolerance, Diversity, and Global Justice*, p. 161. Sur celle des États-Unis, voir : James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 44; Clyde Prestowitz, *Rogue Nation*, chapitres 4 et 5; Paul Ehrlich et Ann Ehrlich, *One With Nineveh: Politics, Consumption, and the Human Future*, p. 12.

mondiale est conforme à la justice et nous étudierons ses répercussions sur la consommation de ressources.

Compte tenu de cette dernière précision, la question discutée dans les deuxième, troisième et quatrième sections est la suivante: les pays qui consomment plus de ressources naturelles que le pourcentage de la population mondiale qu'ils représentent le leur permettrait en toute justice devraient-ils indemniser les autres pays? Pour répondre, il sera utile de distinguer le cas des ressources renouvelables de celui des ressources non renouvelables.

2. LES RESSOURCES RENOUVELABLES

La consommation par un pays d'une ressource renouvelable peut être estimée en fonction de la production mondiale actuelle ou en fonction de la capacité de production mondiale. La production mondiale actuelle est une quantité connue, déterminée par l'addition des productions nationales. Quant à la capacité de production mondiale d'une ressource renouvelable, c'est une quantité plus difficile à établir, qui varie surtout selon l'évolution de la technologie; on doit chercher à déterminer quelle serait la production mondiale de la ressource si les technologies les plus efficaces qui existent pouvaient être mises en place à l'échelle de la planète². La différence entre les deux méthodes de calcul peut être illustrée au moyen des exemples suivants. La consommation de produits agricoles aux États-Unis peut être mesurée en fonction de la production mondiale actuelle ou en fonction de ce que serait la production mondiale si toutes les terres arables de la planète étaient cultivées à l'aide des techniques les plus avancées. De la même façon, la consommation hydroélectrique des États-Unis peut être mesurée à partir de la production mondiale actuelle ou à partir de la capacité de production mondiale d'hydroélectricité, compte tenu de toute la technologie disponible à l'heure actuelle.

Le choix de l'une ou de l'autre méthode est révélateur, car elles produisent des résultats fort différents. Les ressources renouvelables de la planète n'étant pas exploitées partout avec la même efficacité, la proportion de la consommation mondiale que représente la consommation de ressources naturelles dans les pays développés est beaucoup plus élevée lorsqu'on a recours à la première méthode qu'à la seconde. Ceux qui dénoncent la forte consommation de certains pays ont donc tout intérêt à

2. L'estimation de la capacité de production mondiale d'une ressource renouvelable doit tenir compte de sa capacité de renouvellement, c'est-à-dire que la ressource doit être exploitée sans mettre en danger sa reproduction.

utiliser cette méthode de calcul pour faire valoir leur point de vue. Il est cependant plus pertinent d'estimer la consommation nationale d'une ressource renouvelable en fonction de la capacité de production mondiale de cette ressource pour éviter de mesurer la consommation d'un pays industrialisé à partir des méthodes d'exploitation qui ont cours dans les pays les moins productifs. Agir autrement équivaldrait à demander aux pays développés d'évaluer leur consommation en fonction de technologies moins efficaces que celles qu'ils utilisent en réalité. Une fois reconnue la supériorité de la seconde méthode sur la première, il devient évident que la forte consommation de ressources renouvelables qui est le fait des pays industrialisés s'explique en bonne partie par leur plus grande productivité. Les statistiques internationales ne font que révéler que ces pays exploitent plus efficacement leurs ressources. En consommant plus de ressources renouvelables que le pourcentage de la population mondiale qu'ils représentent, les pays développés n'absorbent donc pas nécessairement plus que leur juste part de ressources, et il serait par conséquent abusif de les blâmer ou de les pénaliser pour la faible productivité des pays moins développés.

La consommation de certains pays n'est pas nécessairement condamnable, même lorsqu'elle s'avère très élevée. Si elle n'a pas pour effet de priver les autres pays de ces ressources, on ne voit pas pourquoi il faudrait lui imposer des limites. Que certains pays consomment 60 % de la capacité de production mondiale d'une ressource n'est pas problématique si les 40 % qui restent suffisent à combler les besoins des autres pays, compte tenu de leur développement moins avancé. Les pays consommateurs n'enlèvent rien aux autres pays qui, de toute façon, ne consommeraient pas la ressource. Si les pays développés ne les utilisaient pas, les ressources seraient tout simplement perdues, car la production annuelle d'une ressource renouvelable non exploitée constitue une perte. Par exemple, l'énergie qu'il est possible de tirer de l'eau d'une rivière s'évanouit si la rivière n'est pas harnachée. Cet argument peut également justifier l'acquisition par les pays développés des ressources renouvelables de pays moins développés. En favorisant l'exploitation de ressources qui demeureraient autrement sous-utilisées, ils contribuent à la prospérité économique des pays producteurs.

La forte consommation de ressources renouvelables de certains pays n'est donc pas nécessairement injuste envers les pays où la consommation est peu élevée. Ceux qui se préoccupent de l'équité de leur consommation ne devraient pas se demander si les pays développés consomment plus de ressources renouvelables que leur pourcentage de la population ne le justi-

fie, mais plutôt si la forte consommation des pays industrialisés prive les pays pauvres des ressources dont ils ont besoin. Or, les pays développés pourraient limiter l'accès des autres pays aux ressources de deux façons : en se les appropriant par la force ou en acceptant de les payer plus cher. Le premier cas a pu se produire durant l'époque coloniale, mais il est maintenant devenu rare. Le second cas est également peu probable, car le prix de la plupart des ressources renouvelables n'a cessé de baisser depuis 200 ans³.

3. LES RESSOURCES NON RENOUVELABLES

En ce qui concerne la surconsommation de ressources non renouvelables, il est nécessaire de rappeler certaines données signalées lors de la discussion sur l'état de leurs réserves⁴. Il faut d'abord distinguer les ressources non renouvelables abondantes de celles qui commencent à se raréfier. L'exploitation et la consommation des ressources de la première catégorie ne soulèvent pas de problèmes de justice entre les pays ou entre les générations. Leurs réserves sont telles qu'il serait difficile de justifier leur taxation ou un quelconque rationnement. Les ressources non renouvelables rares pour lesquelles on dispose de substituts ne posent pas non plus de problèmes d'approvisionnement. Les matières de remplacement assurent que tous les pays peuvent se procurer sans difficulté des ressources équivalentes et qu'ils pourront continuer à le faire à l'avenir. Seules les ressources non renouvelables rares pour lesquelles il n'existe pas de substituts appropriés sont par conséquent susceptibles de faire l'objet d'une surveillance et d'une réglementation particulières. Certes, il n'est pas aisé de déterminer précisément à quel moment une ressource devient rare. Pourtant, si ce qui a été dit au chapitre 3 concernant les réserves mondiales se rapproche de la réalité, il y a peu de ressources non renouvelables vitales qui s'épuisent rapidement, à part quelques minerais, le pétrole et certaines ressources aquifères. Ces ressources jouent toutefois un rôle important dans l'économie et méritent donc que l'on s'y attarde.

Il faut d'abord reconnaître qu'il est difficile de justifier que quelques pays puissent monopoliser des ressources non renouvelables rares et névralgiques. Quel que soit l'angle sous lequel on aborde la question, rien ne semble pouvoir justifier de tels privilèges. Quand bien même les pays qui les possèdent et en profitent se seraient développés en symbiose avec leurs ressources et que leurs générations passées aient trimé dur pour les mettre en valeur, ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour justifier que ces pays

3. Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, p. 62.

4. Voir le chapitre 3.

soient seuls à profiter de ressources cruciales qui sont vitales pour tous les peuples⁵. Rien, par exemple, ne saurait permettre à quelques insulaires de se réserver l'usage exclusif de la dernière source d'eau potable de leur île. Une gestion internationale des réserves de ressources rares et vitales semble donc la plus juste solution. Bien que ce type d'exploitation collective soulève de nombreuses difficultés, déjà signalées au chapitre 6, l'importance cruciale de ces ressources nous impose de trouver le moyen d'empêcher qu'elles ne soient réservées à certains pays au détriment des autres.

Comment assurer la gestion efficace de ces ressources rares ? Leur prix ne saurait être retenu comme seul critère, car le jeu de l'offre et de la demande risquerait alors de les mettre hors de portée des pays pauvres. Plusieurs types de contrôles internationaux doivent donc être envisagés. Les trois plus intéressants, accompagnés de leur principal désavantage, sont les suivants : i) on pourrait taxer leur consommation et répartir le produit de cette taxe entre les pays où la consommation de ces ressources est la plus faible (une telle taxe risque cependant de limiter l'accès des pays en développement à des ressources vitales pour tous⁶) ; ii) on pourrait rationner la consommation de tous les pays en fonction de la densité de leur population. Les pays n'utilisant pas leur quota pourraient le vendre aux pays qui en auraient davantage besoin (mis à part le problème de gestion des populations que cette option soulève, son principal inconvénient serait de confier une partie des réserves de ressources rares à des pays dont les capacités productives sont notoirement déficientes) ; iii) on pourrait réserver l'utilisation des ressources rares aux besoins essentiels, comme cela se fait en temps de guerre, et demander aux pays qui sont en mesure de les exploiter le plus efficacement de s'en charger. Les produits et les profits de cette exploitation seraient ensuite répartis équitablement entre les peuples (concentrer l'exploitation des ressources essentielles dans les pays qui sont déjà les plus productifs risque toutefois de condamner les pays en développement au sous-développement de certains secteurs de leur économie). La meilleure solution consisterait probablement en une gestion serrée des avantages et des inconvénients de ces trois méthodes.

Il est difficile d'évaluer l'ampleur du transfert de richesse auquel pourraient donner lieu ces mesures, mais plusieurs facteurs le limitent sérieusement : i) le nombre de ressources non renouvelables et vitales qui s'épuisent est peu élevé ; ii) le rationnement de la consommation n'entraîne pas

5. Voir le chapitre 2.

6. Pour plus de détails concernant les différentes formes d'exploitation collective des ressources, voir le chapitre 6.

nécessairement un transfert de richesse⁷; iii) comme les pays qui possèdent actuellement les ressources rares et qui en profitent ne sont pas toujours des pays riches, la réappropriation collective de ces ressources risque de diminuer les revenus de pays qui sont déjà en difficulté; iv) ces ressources et les profits qui en sont tirés devraient être répartis entre tous les pays dépourvus de ces ressources, y compris les pays riches, ce qui diminuerait d'autant la part des pays pauvres; v) une partie de ces ressources et de ces profits devrait être réservée aux générations futures, ce qui diminuerait d'autant la part de la génération actuelle dans chaque pays⁸. Il est donc peu probable qu'une répartition équitable des ressources non renouvelables et rares entraîne un substantiel transfert de richesse vers les pays pauvres.

4. LE PÉTROLE

Parmi les ressources naturelles, le pétrole mérite un traitement particulier. Peu de ressources possèdent à un niveau aussi élevé les caractéristiques suivantes: i) il s'agit d'une ressource vitale, comme source d'énergie aussi bien qu'à titre de matière première entrant dans la fabrication de nombreux produits essentiels; ii) c'est une ressource non renouvelable qui s'épuise rapidement; iii) contrairement à la plupart des métaux, le pétrole ne peut être récupéré ou réutilisé; iv) il n'existe pas pour le moment de produits substitués adéquats. Le charbon ainsi que l'énergie nucléaire, l'énergie solaire ou éolienne ne sont pas aussi pratiques et efficaces⁹; v) le pétrole est très inégalement réparti sur la planète.

L'ensemble de ces caractéristiques du pétrole procure d'énormes avantages, à la fois financiers et stratégiques, aux pays qui en possèdent ou le contrôlent¹⁰. La gestion des réserves de pétrole soulève donc des questions de justice importantes, rendues encore plus pertinentes du fait que certains pays ont utilisé et continuent d'utiliser les réserves de pétrole de façon déraisonnable. Est-ce que les pays qui se permettent cette consommation abusive devraient dédommager ceux qui consomment de moins grandes

7. Pour qu'il y ait redistribution de la richesse, il faudrait qu'un pays puisse acheter le quota d'un autre pays.

8. Ce sont les générations futures qui, après tout, subiront le plus durement les effets de la raréfaction des ressources.

9. En ce qui concerne le charbon, le fait d'étendre son utilisation aurait pour résultat d'asphyxier l'humanité.

10. Une autre caractéristique du pétrole, qui sera abordée plus loin, est la pollution que génère sa consommation.

quantités de cette ressource? Faudrait-il rationner son usage par souci de l'approvisionnement des générations futures¹¹?

Considérant ce qui a été dit à la section précédente au sujet de la gestion des ressources non renouvelables et rares, vitales et sans substituts adéquats, il semble que si on ne trouve pas de nouvelles formes d'énergie ou, à tout le moins, de nouvelles façons d'exploiter les formes connues, les caractéristiques du pétrole énumérées précédemment justifieront bientôt la réappropriation collective de cette ressource et une organisation internationale de son exploitation afin que tous puissent en profiter. «Tous», c'est-à-dire les habitants actuels ainsi que futurs de la planète, conformément au principe de justice entre les générations qui sera exposé au chapitre suivant. Cette exploitation collective du pétrole devrait comprendre: i) l'assurance que tous les pays ont accès à une part équitable des réserves de pétrole; ii) la prise en compte du sort des générations futures au moyen de l'élimination du gaspillage, de la rationalisation de la consommation et d'investissements dans la recherche de nouvelles formes d'énergie; iii) l'indemnisation des générations actuelles et à venir pour la surconsommation passée et toujours actuelle de pétrole dont sont responsables certains pays développés.

Il est difficile d'évaluer les conséquences financières de ces mesures, mais étant donné la valeur actuelle et anticipée du pétrole, certains chercheurs estiment que les sommes en cause pourraient justifier un transfert de richesse appréciable¹². Plusieurs des raisons mentionnées au dernier paragraphe de la section précédente limiteraient cependant l'importance de cette redistribution: i) le rationnement de la consommation de pétrole n'entraîne pas nécessairement un transfert de richesse; ii) les habitants des pays qui profitent actuellement de l'appropriation nationale des ressources pétrolières, qui ne sont pas toujours des pays riches (le Nigeria, le Venezuela, l'Iran, l'Iraq, la Lybie, etc.), se trouveraient considérablement appauvris par la mise en application des mesures proposées; iii) certains des pays qui profiteraient le plus de la redistribution, parce qu'ils ne possèdent pas de pétrole, sont déjà très riches (le Japon, la France, l'Allemagne); iv) le pétrole et les profits qui en sont tirés devraient être répartis entre tous les pays, ce qui diminuerait d'autant la part de chacun d'entre eux; v) une partie des profits tirés du pétrole devrait être mise de côté pour les généra-

11. Sur la surconsommation de pétrole des États-Unis, voir Clyde Prestowitz, *Rogue Nation*, chapitre 4.

12. Voir Thomas Pogge, «An Egalitarian Law of Peoples», p. 200, et Peter Singer, *One World*.

tions futures, ce qui réduirait d'autant la part attribuée à la génération actuelle de chacun des pays. Pour toutes ces raisons, il semble donc loin d'être assuré qu'une répartition plus égale des ressources pétrolières entraînerait un substantiel transfert de richesse vers les pays pauvres¹³. Néanmoins, une meilleure répartition de ces profits permettrait un certain transfert de richesse vers les pays moins bien pourvus en pétrole, parmi lesquels figurent des pays pauvres. En ce sens, ce transfert constituerait bien une répartition internationale de la richesse.

5. LA POLLUTION

Au cours du siècle dernier, la production et la consommation de biens et de services ont tellement augmenté que leur impact sur l'environnement, en particulier sur les cours d'eau, les océans, l'air et le climat, a commencé à se faire sentir sérieusement. Les principales manifestations de cette pollution risquent d'avoir dans un proche avenir de graves conséquences pour l'ensemble de l'humanité ; à l'échelle locale, certaines régions sont plus menacées que d'autres¹⁴. Bien que l'évaluation des effets nocifs de ces phénomènes et des risques qu'ils représentent demeure controversée, la plupart des spécialistes considèrent qu'une action vigoureuse s'impose pour diminuer les risques, nettoyer les sites contaminés et réparer les dommages causés à l'environnement. Plusieurs nations se sont d'ailleurs entendues sur différents protocoles pour contrer les effets de la pollution, le plus connu étant sans doute le protocole de Kyoto.

Selon plusieurs économistes, la destruction, la détérioration et la pollution des ressources naturelles peuvent et doivent être considérées comme une sorte d'exploitation et de consommation des ressources¹⁵. Polluer une source aquifère jusqu'à la rendre inutilisable équivaudrait somme toute à la consommer entièrement. Dans cette perspective, une variante populaire de l'argument prônant une répartition internationale des richesses fondée sur le partage équitable des ressources stipule qu'il incombe aux pays pollueurs d'assumer les coûts du remplacement ou du nettoyage des ressources et d'indemniser ceux qui ont subi des dommages¹⁶. Le transfert de richesse entre les régions que ces mesures permettraient serait substantiel, car certains pays depuis longtemps industrialisés détériorent et polluent

13. Pour un avis différent, voir Brian Barry, « Intergenerational Justice in Energy Policy ».

14. Voir Edward A. Page, *Climate Change, Justice and Future Generations*.

15. Gilles Rotillon, *Économie des ressources naturelles*, p. 40.

16. Peter Singer, *One World*.

l'environnement beaucoup plus que d'autres plus ou moins développés. Par exemple, comme on l'a déjà souligné dans la première section de ce chapitre, les États-Unis comptent pour 5 % de la population mondiale, mais ils sont responsables de 22 % de la consommation mondiale d'énergie et de 25 % de la pollution de la planète¹⁷. Cet argument est-il convaincant et surtout, justifie-t-il un transfert important de richesse vers les pays moins développés ? Pour répondre à cette question, commençons par circonscrire le problème en distinguant les quatre cas suivants :

i) *La ressource polluée est située sur le territoire du pays pollueur ; il s'agit d'une pollution réversible.* Ce cas peut être traité sur le modèle de la consommation courante d'une ressource relativement abondante. Si la souveraineté des pays sur les ressources situées sur leur territoire est reconnue et acceptée, ce cas relève de leur gestion interne. Il appartient à chacun des pays souverains d'évaluer l'urgence de la situation et de prendre les mesures appropriées.

ii) *La ressource polluée est située sur le territoire du pays pollueur ; il s'agit d'une ressource rare et le dommage causé est irréversible.* La disparition de certaines espèces animales et la surexploitation des forêts tropicale et boréale sont des exemples. Ce cas doit être traité sur le modèle de la consommation d'une ressource non renouvelable et rare appartenant au patrimoine de l'humanité. Il justifie que la communauté internationale intervienne pour aider à mettre en place certaines mesures de protection ou pour les imposer.

iii) *La ressource polluée est située sur le territoire de deux ou de plusieurs pays pollueurs.* Les Grands Lacs africains et nord-américains en constituent de bons exemples. Ce troisième cas, comme le premier, doit trouver une solution au niveau local. Il revient aux pays concernés de s'entendre sur une solution à long terme.

iv) *La ressource polluée ou endommagée fait partie du patrimoine commun de l'humanité ; sa détérioration touche un nombre important de pays.* On peut donner les exemples de la pollution de l'air et des océans, des pluies acides, du rétrécissement de la couche d'ozone, du réchauffement climatique, etc. Ce cas nécessite une solution globale.

17. Voir *International Energy Outlook 2008* ; *Rapport sur l'énergie dans le monde. L'énergie et le challenge du développement durable* ; E. Wesley et F. Peterson, « The Ethics of Burden-Sharing in the Global Greenhouse », p. 174-176 ; Peter Singer, *One World*, chapitre 2 ; James Craig et coll., *Resources of the Earth*, p. 44 ; Clyde Prestowitz, *Rogue Nation*, chapitres 4 et 5 ; Paul Ehrlich et Ann Ehrlich, *One With Nineveh*, p. 12.

Parmi ces quatre cas, seuls les deuxième et quatrième, qui touchent un grand nombre de pays, voire l'ensemble de l'humanité, pourraient justifier une répartition internationale des richesses ou une indemnisation de certains pays au sein de la communauté internationale. Comme le deuxième cas n'engage pas, en règle générale, des montants considérables, seul le quatrième cas sera examiné. Il pose pour l'essentiel les deux questions suivantes¹⁸ : i) est-ce que les pays développés doivent assumer la majeure partie de la restauration ? ; ii) si la réponse à cette question est oui, de quelle ampleur devrait être leur contribution ?

Concernant la première question, il serait difficile de ne pas reconnaître que le fardeau de la restauration incombe aux pays développés responsables de la pollution. La plupart des intellectuels sérieux qui y ont réfléchi en sont venus à cette conclusion en s'appuyant sur divers arguments convergents, dont le plus simple et le plus puissant est le suivant¹⁹ :

- i) La pollution atmosphérique cause un tort à l'humanité.
- ii) Les pays développés sont largement responsables de la pollution atmosphérique.
- iii) Les pays causant un tort à l'humanité doivent le réparer ou indemniser ceux qui en sont victimes.
- iv) Conclusion : les pays développés doivent réparer les dommages qu'ils ont causés ou indemniser les victimes de la pollution atmosphérique.

On ne saurait refuser de reconnaître les deux premières prémisses de cet argument. D'abord, il n'y a plus aucun doute que les gaz à effet de serre, en transformant la composition de l'atmosphère, modifient le climat et les conditions de vie sur la planète. Ensuite, les pays les plus développés sont, hors de tout doute raisonnable, ceux qui ont contribué le plus fortement à la pollution actuelle et si la tendance se maintient, ils continueront à le faire encore pendant plusieurs années. Ces faits ont été confirmés une nouvelle fois par le plus récent rapport du *Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat* (GIEC), groupe réputé pour la qualité de ses études ainsi que pour ses estimations conservatrices²⁰. La responsabilité

18. Voir E. Wesley et F. Peterson, « The Ethics of Burden-Sharing in the Global Greenhouse », p. 167.

19. Sur l'ensemble de cette question, voir Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change », p. 578, note 73, et Edward A. Page, *Climate Change, Justice and Future Generations*, p. 9-11.

20. Voir aussi Peter Singer, *One World*, et Nicholas Stern, *The Economics of Climate Change*.

des pays développés est de plus reconnue explicitement dans les accords internationaux, entre autres par le protocole de Kyoto, qui demande que ces pays contribuent davantage à la réduction des émissions de gaz à effet de serre²¹. En ce qui concerne la troisième prémisse, elle ne fait que reformuler le principe moral élémentaire selon lequel il faut assumer la responsabilité de ses actions. Seuls les gouvernements dont les responsables sont de mauvaise foi croient pouvoir se dérober à cette obligation.

En ce qui concerne l'ampleur des réparations qui pourraient être exigées, il est plus délicat de se prononcer, en raison des controverses scientifiques dont ses différents aspects font l'objet. Il y a d'abord les débats concernant l'estimation des dommages causés et des coûts de la réparation ou de la prévention. Qu'on pense à l'élévation du niveau de la mer, au déplacement des centres de production alimentaire, à la prolifération des maladies tropicales, à l'augmentation des catastrophes liées aux changements climatiques, etc.²². Il y a ensuite les difficultés liées à l'établissement des responsabilités nationales. Par exemple, la France et le Japon, qui produisent proportionnellement moins de gaz à effet de serre que le Canada et l'Australie, devraient en principe se voir imposer une contribution moindre. Enfin, il y a la controverse concernant la possibilité d'enrayer les effets négatifs anticipés de la pollution au moyen de diverses mesures, dont la plus simple est naturellement la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet aspect de la question est particulièrement important, parce que si le rétablissement de la situation s'avère aisé, le problème sera en bonne partie résolu et l'indemnisation à verser sera diminuée d'autant. L'obligation de réduire les émissions aurait alors un effet négatif direct sur l'économie des pays consommateurs, sans avoir nécessairement beaucoup de répercussions positives sur les pays pauvres en matière de redistribution de la richesse.

Sur ce dernier point, signalons que dans son dernier rapport, consacré aux moyens à prendre pour enrayer ou limiter le réchauffement climatique, le GIEC conclut que pour limiter la hausse de la température de la

21. Peter Singer, *One World*, p. 24. Cette situation risque cependant de changer rapidement. La Chine, l'Inde et les autres pays en développement accéléré contribuent de plus en plus à la détérioration de l'environnement planétaire. Pour une description de la pollution en Chine, voir Elizabeth C. Economy, *The River Runs Black: Environmental Challenge to China's Future*.

22. Sur ces débats, voir Eric Neumayer, « In Defence of Historical Accountability for Greenhouse Gas Emissions »; Peter Singer, *One World*, p. 14-50; Bjørn Lomborg, *Cool It*; Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change », p. 555-578; Nicholas Stern, *The Economics of Climate Change*.

planète à 2 degrés au cours du XXI^e siècle, les pays n'auraient qu'à faire face à une baisse de 0,12 % du taux de croissance de leur PIB par année jusqu'en 2030. Ce qui équivaut à environ 3 % du PIB de l'année 2030. Cette estimation surprenante, provenant, faut-il le souligner, d'un organisme connu pour ses positions nuancées, limite considérablement l'intérêt qu'il y aurait à fonder une répartition internationale de la richesse sur le partage des coûts engendrés par l'émission de gaz à effet de serre des pays développés. Les sommes en jeu ne sauraient être très élevées.

Il faut aussi signaler que le paiement d'une indemnisation à la communauté internationale devrait en priorité viser les habitants des pays les plus touchés par les différentes sortes de pollutions, notamment les changements climatiques, plutôt que les habitants les plus pauvres de la planète. Certes, plusieurs études indiquent que les régions les plus pauvres seront parmi les plus durement frappées, mais cela reste à confirmer.

Pour ces raisons, il semble improbable que la lutte à la pollution atmosphérique et au réchauffement climatique entraîne une substantielle répartition internationale des richesses.

6. LES OCÉANS ET LES RÉGIONS POLAIRES

L'exploitation des ressources qui ne sont pas situées sur un territoire national soulève des questions importantes, à l'origine d'une autre variante de l'argument du partage des ressources naturelles : « Comme ces ressources ne sont la propriété d'aucun État, elles appartiennent donc à l'humanité et tous doivent pouvoir en bénéficier. » Les plus connues sont les océans, les régions polaires et le cosmos. Comment convient-il de les traiter ? Conformément à la façon de procéder du présent chapitre, trois questions seront posées : i) quelle est l'importance de ces ressources ? ; ii) est-ce que leur exploitation pourrait justifier un transfert de richesse ? ; iii) si oui, de quelle ampleur serait ce transfert ?

i) Les autres planètes du système solaire recèlent probablement de nombreuses ressources, mais il faudra attendre des décennies, voire des siècles, avant de pouvoir entreprendre leur exploitation commerciale²³. Le cosmos est déjà utilisé à des fins de communication et d'information ainsi qu'à des fins militaires et météorologiques. Bien qu'un partage équitable de ces nouvelles ressources entre les divers pays s'impose, celles-ci ne semblent toutefois pas avoir actuellement de retombées économiques suffisantes.

23. Les agences spatiales russe et européenne ont un projet d'extraction d'hélium 3 sur la Lune, prévu pour les décennies à venir. Voir John S. Lewis, *Mining the Sky*.

tes pour justifier un partage des profits que l'on peut en tirer. Il en va autrement des régions polaires et des océans. À l'heure actuelle, l'Arctique et l'Antarctique sont peu exploités, mais il est facile d'imaginer que la situation pourrait changer dans quelques années. On pourrait y trouver du pétrole ou d'autres ressources de grande valeur. L'exploitation des océans et des fonds marins, en raison des profits déjà considérables qu'elle génère et de son potentiel formidable, pose, quant à elle, des problèmes de répartition très réels et actuels.

ii) Pour l'exploitation des ressources tirées de la mer et celles des régions polaires, quelques options existent. On pourrait partager les régions polaires entre les pays qui peuvent légitimement revendiquer une souveraineté : la Russie, le Canada, les États-Unis et le Danemark pour la zone arctique ; l'Argentine et le Chili pour l'Antarctique. Pour l'exploitation des océans, l'étendue des zones de souveraineté maritime le long des côtes pourrait être repoussée à 1 000 km. Dans le cas où il faudrait envisager une exploitation internationale, la formule la plus efficace serait sans doute une taxe imposée aux entreprises ou aux pays auxquels serait confiée l'exploitation des ressources²⁴. Cette exploitation présenterait moins d'inconvénients que dans le cas des ressources situées sur un territoire national, puisque les entrepreneurs n'auraient pas à pénétrer à l'intérieur des frontières d'un pays.

iii) Advenant une exploitation internationale des ressources non localisées sur un territoire national, il est difficile de se prononcer sur l'ampleur des avantages qui pourraient être tirés de ces ressources, mais ils ne justifieraient et n'entraîneraient vraisemblablement pas un transfert important de richesse, et ce, pour deux raisons principales. D'abord, ces ressources n'étant pas encore exploitées, ou l'étant très peu, les profits tirés de leur exploitation ne modifieraient pas la répartition mondiale actuelle des richesses. Ensuite, en toute justice, il faudrait répartir les profits entre tous les habitants de la planète et non seulement les remettre aux pays pauvres²⁵.

24. Dans *Sharing the World's Resources*, p. 52, Oscar Schacter présente des arguments en faveur de l'exploitation privée : compétitivité, motivation, ignorance, gestion du risque, productivité.

25. À ce sujet, voir le chapitre 6.

7. CONCLUSION

L'objectif de ce chapitre était d'évaluer la portée et le bien-fondé de trois arguments souvent invoqués pour justifier un partage mondial des ressources : leur surconsommation, leur pollution et l'exploitation des ressources qui ne sont pas situées sur un territoire national. Il a d'abord été rappelé que par rapport à une répartition internationale des richesses visant l'ensemble des ressources, une redistribution des profits tirés de ressources ciblées demeurerait limitée. Ensuite, il a été montré que, pour des raisons maintes fois répétées, le transfert de richesse ne pourrait être important : i) il y a peu de ressources rares sans substituts ; ii) l'obligation d'enrayer la pollution ou de nettoyer les sites contaminés n'aurait pas nécessairement de retombées positives pour les pays pauvres ; iii) l'exploitation collective des océans et des régions polaires augmenterait sans doute le revenu des pays les plus démunis, mais elle ne modifierait pas significativement la répartition actuelle des richesses ; iv) les profits provenant de ces mesures devraient être répartis entre tous les pays, diminuant d'autant la part de chacun ; v) une partie des profits devrait être mise de côté par souci du bien-être des générations futures.

Page laissée blanche intentionnellement

VIII

LA JUSTICE ENTRE LES GÉNÉRATIONS



Le partage des ressources naturelles soulève deux questions fondamentales : la justice entre les pays et la justice entre les générations. La première prend pour objet le partage entre tous les États des profits tirés de l'exploitation des ressources aussi bien que des coûts générés par la protection et l'entretien de l'environnement ; la seconde traite du partage de ces mêmes coûts et profits entre les générations. Ces deux questions ne sont pas toujours faciles à distinguer. Premièrement, l'allongement de l'espérance de vie des individus fait en sorte que la plupart des problèmes créés par la surconsommation et la pollution ne perturberont pas seulement les prochaines générations, mais déjà, ils perturbent les conditions de vie de la génération actuelle. Ceux qui sont jeunes aujourd'hui auront à subir et à gérer la pénurie appréhendée de pétrole, de même que les changements climatiques qu'ils auront, eux aussi, contribué à produire¹. Deuxième-

1. Il ne faut pas chercher une définition de l'expression « génération » qui permettrait de lui attribuer un nombre d'années précis. Cette expression signifie ici que les personnes qui vivent à une époque ont des obligations et des responsabilités à l'égard de celles qui viendront après elles. Comme l'écrit si bien Brian Barry dans « Justice Between Generations » (p. 268), « Les générations sont des abstractions d'un processus continu de renouvellement des populations. » Il serait donc sans doute plus juste de parler de justice « intertemporelle », mais l'expression « intergénérationnelle » est trop bien implantée.

ment, les questions de justice intergénérationnelle concernent souvent des générations de pays différents. Ainsi, c'est parce que les générations présentes et passées de certains pays industrialisés auraient, au XIX^e et au XX^e siècles, surconsommé certaines ressources et pollué l'environnement que les générations actuelles et futures des pays en développement pourraient voir leurs efforts compromis. Pour ces deux raisons, ce chapitre doit être vu comme un complément au chapitre précédent. Certaines définitions et explications seront donc présumées, alors que d'autres seront répétées.

La justice entre les générations comporte deux aspects principaux : le premier concerne la responsabilité des générations passées à l'égard de la génération actuelle et l'autre, les obligations de la génération actuelle à l'égard des générations à venir². Ces deux aspects pourraient servir à justifier une redistribution internationale des richesses, et c'est pourquoi ils doivent être étudiés. D'abord, à cause des actions de leurs ancêtres, les générations des pays développés pourraient devoir indemniser les générations actuelles des pays moins bien nantis. Ensuite, à cause de leur surexploitation des ressources naturelles, les générations actuelles des pays développés devraient peut-être également penser à indemniser les prochaines générations des pays moins développés. La question du transfert de richesse entre les générations d'un même pays développé ne sera pas abordée dans les discussions qui suivent. Bien qu'il constitue un problème de justice intergénérationnelle, ce type de redistribution, qui affecte différentes générations d'un même pays, n'engage pas une redistribution internationale de la richesse.

Les problèmes posés par la justice intergénérationnelle sont complexes et ils sont traités dans des ouvrages et des revues de plus en plus spécialisés³. Il n'est donc pas question d'entreprendre ici de leur apporter une

2. Un troisième aspect de la justice intergénérationnelle concerne les devoirs des générations actuelles et à venir à l'égard des générations passées. Le « devoir de mémoire » est celui qui est le mieux connu. Cet aspect ne sera pas abordé dans le présent ouvrage, car il n'a pas d'influence sur la répartition internationale des richesses. Sur le « devoir de mémoire », voir Jeffrey Blustein, *The Moral Demands of Memory*, et Janna Thompson, *Taking Responsibility for the Past*.

3. On trouvera des introductions à la justice intergénérationnelle dans les ouvrages suivants : Andrew Dobson (dir.), *Fairness and Futurity*; Brian Barry et R.I. Sikora (dir.), *Obligations to Future Generations*; Edward A. Page, *Climate Change, Justice and Future Generations*; Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change » et « The Pure Intergenerational Problem »; Alex Gosseries, *Penser la justice entre les générations*; Clarke Wolf, « Intergenerational Justice »; Dieter Birnbacher, « Éthique démocratique et éthique du futur ». Pour une approche contractualiste, voir Brian Barry, « Justice Between Generations » et Marcel

réponse exhaustive. Il faudra se contenter de considérations générales permettant de fixer un cadre à la discussion. Plusieurs problèmes seront donc simplifiés, certaines questions écartées et de nombreux débats tout simplement évités. Un principe de justice intergénérationnelle général se voulant non controversé sera d'abord proposé, expliqué et justifié. Il sera ensuite utilisé pour fixer les limites de l'indemnisation qui pourrait être consentie par les générations passées et pour tracer une ligne de conduite à l'égard des générations suivantes. Dans ces deux cas, la discussion sera axée sur les deux phénomènes les plus fréquemment invoqués pour justifier un partage intergénérationnel de la richesse mondiale, soit l'épuisement des ressources minérales et la pollution atmosphérique⁴.

1. UN PRINCIPE MINIMAL DE JUSTICE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Pour évaluer les actions d'une génération qui influent sur les conditions de vie des générations qui lui succèdent, pour déterminer l'équité ou l'iniquité de ses actes et, le cas échéant, trouver les mesures correctives appropriées, il faut disposer d'une théorie de la justice entre les générations ou – ce qui revient au même – s'appuyer sur de solides principes de justice intergénérationnelle. Toutefois, comme la réflexion sur ces questions n'en est encore qu'à ses débuts, les principes proposés par les chercheurs, qu'ils soient philosophes, moralistes, activistes ou scientifiques, demeurent fragiles et les controverses qu'ils suscitent sont nombreuses. Les difficultés liées à leur interprétation et à leur application, qui rappellent les insolubles questions qui surgissent lors de l'établissement de principes moraux fondamentaux, compliquent également singulièrement leur utilisation. Néanmoins, comme il est impossible de se passer de principes directeurs pour orienter la réflexion, nous en suggérons un qui, en plus de correspondre à la plupart des intuitions morales les plus courantes et d'être défendu par de nombreux auteurs, possède l'insigne avantage d'être clair et simple⁵.

Wissenberg, « An Extension of the Rawlsian Savings Principle to Liberal Theories of Justice in General ».

4. En plus de l'épuisement des ressources minérales et de la pollution de l'environnement, un exposé exhaustif de la justice entre les générations devrait aussi prendre en compte les menaces à la biodiversité, les manipulations du génome humain, les organismes génétiquement modifiés, la dette publique, etc.

5. Le principe est défendu, entre autres, par Brian Barry dans « Sustainability and Intergenerational Justice », p. 111-112, « Circumstances of Justice and Future Generations », p. 242-244, et « Intergenerational Justice in Energy Policy », p. 18-20. Voir également Talbot Page, « Intergenerational Justice as Opportunity »; David A. Richards, « Contractarian

Chaque génération doit laisser à celle qui la suit des conditions de vie égales ou équivalentes à celles dont elle a elle-même bénéficié.

Il est parfois désigné comme « le principe de l'égalité des chances entre les générations » (PECEG) pour souligner le fait que chacune a droit à des conditions de vie lui offrant des chances égales de réaliser à son tour son propre projet de société. Il est comparable au principe d'égalité des chances adopté par une société en vue d'assurer à tous ses membres la possibilité de réaliser leurs projets de vie. Dans les deux cas, l'objectif fondamental est de laisser à chaque individu ou à chaque génération la liberté de choisir son destin. L'expression « égalité des chances » permet aussi de mettre en évidence ce qui distingue ce principe d'un principe de bien-être égal pour tous. Le PECEG ne garantit pas aux générations à venir un bien-être égal à celui de la génération actuelle; il leur accorde seulement des chances égales de réaliser leur propre projet de société. Comme on le verra plus loin, tout comme un individu, une génération peut, par ses choix déraisonnables, compromettre la réalisation de ses objectifs. Pour le meilleur et pour le pire, et à la différence de l'égalité de bien-être, l'égalité des chances laisse donc chaque génération décider de son bonheur. Les générations à venir doivent cependant, comme les générations passées, assumer les conséquences de leurs choix.

Le PECEG est conforme aux règles éthiques les plus élémentaires et fournit une solution appropriée à la plupart des problèmes de justice intergénérationnelle. Si les générations qui viennent bénéficient des mêmes conditions que les générations qui les ont précédées, il est difficile d'imaginer ce qu'elles pourraient revendiquer de plus sans léser les générations qui les ont précédées⁶. Et si chaque génération prend soin de celle qui lui succède, les intérêts de toutes les générations seront bien gardés⁷. En ce

Theory, Intergenerational Justice, and Energy Policy»; Edward A. Page, *Climate Change, Justice and Future Generations*, p. 59; Philippe Van Parijs, *Refonder la solidarité*, p. 67-79.

6. Pour une opinion différente, voir Edward A. Page, *Climate Change, Justice and Future Generations*, p. 61.

7. Cela n'est pas rigoureusement exact, car la formulation retenue du PECEG ne tient pas compte des cas où le comportement d'une génération a des effets positifs à court terme, mais négatifs à long terme. Ainsi, suivant sa première formulation, le PECEG autoriserait la génération actuelle à porter atteinte aux conditions de vie des générations à venir, pour autant qu'elle laisserait intactes celles de la génération qui lui succède. Par exemple, les conséquences négatives du stockage de déchets radioactifs ou de la réduction de la biodiversité pourraient épargner la prochaine génération. Pour tenir compte de cet aspect, il faudrait formuler le principe de façon à ce que la génération actuelle soit tenue de s'assurer que la génération suivante sera en mesure de laisser à la génération qui la suivra des conditions

sens, l'égalité des chances entre les générations constitue un cadre de référence adéquat pour guider notre réflexion.

Certains considèrent cependant que le PECEG ne va pas assez loin et qu'il ne tient pas compte de toutes nos intuitions morales. D'abord, la plupart des parents ne se contentent pas de léguer à leurs enfants une situation équivalente à celle qui fut la leur, mais ils s'efforcent de leur procurer de meilleures conditions de vie. Il serait par conséquent surprenant qu'une génération ne souhaite pas améliorer le sort de celle qui la suit. De plus, s'il était suivi à la lettre, le PECEG condamnerait l'humanité à la stagnation. Des générations qui auraient appliqué rigoureusement le PECEG depuis l'an 1250 auraient, ce faisant, assuré la perpétuation d'un mode de vie considéré aujourd'hui comme archaïque. Ces objections sont puissantes et pour en tenir compte tout en évitant un débat trop complexe, le PECEG ne sera pas considéré comme « le » principe de justice inter-générationnelle, mais comme une condition minimale de justice pour toutes les générations⁸. Le PECEG doit donc être reformulé de la façon suivante :

Chaque génération doit, à tout le moins, laisser à la génération qui la suit des conditions de vie égales ou équivalentes à celles dont elle a elle-même bénéficié.

Cette nouvelle formulation, moins contraignante, donne à chaque génération la possibilité de laisser à celle qui la suit plus que ce qu'elle a elle-même reçu de la génération précédente. Sans transformer substantiellement le PECEG, cette reformulation lui assure un plus large appui.

En ce qui a trait aux ressources naturelles, le PECEG s'attend à ce que les générations gèrent leur environnement de façon à permettre aux générations suivantes d'avoir accès, pour le même coût, à des quantités et à une qualité égales ou équivalentes de ressources. À partir de là, le PECEG peut être interprété de deux façons. Suivant la première interprétation, il exige que chaque génération lègue à la suivante des conditions de vie identiques à celles qu'elle a connues. L'expression « identiques » doit s'entendre littéralement et rigoureusement. Cela signifie que la même quantité et la même qualité de ressources renouvelables et non renouvelables devront être accessibles aux générations à venir. La seconde interprétation, moins

égales à celles dont la première bénéficie actuellement. Voir Brian Barry, « Justice Between Generations », p. 268.

8. Voir Marcel Wissenberg, « An Extension of the Rawlsian Savings Principle to Liberal Theories of Justice in General », p. 190-196.

stricte, demande seulement que chaque génération laisse à celle qui la suit des conditions de vie « équivalentes » aux siennes. Les nouvelles conditions de vie peuvent être différentes, mais elles doivent être en mesure de remplir le même rôle que les anciennes. Ce qui importe n'est pas de s'assurer que les générations futures auront une situation aussi proche que possible de la situation de la génération actuelle, mais de ne pas les placer dans une position inférieure. Par exemple, en accord avec cette seconde interprétation du PECEG, une génération serait justifiée d'épuiser totalement les réserves d'une source d'énergie (le pétrole), pour autant qu'elle fournisse aux générations suivantes une source équivalente d'énergie (le nucléaire). Les ressources énergétiques n'ont pas besoin d'être les mêmes, mais la nouvelle source d'énergie doit pouvoir rendre des services équivalents à l'ancienne.

Le grand avantage de la première interprétation est que sa mise en œuvre peut facilement être contrôlée. Il est en effet relativement aisé de comparer la situation actuelle à la situation qui existait il y a 30 ou 50 ans. Son désavantage est qu'elle ne peut être appliquée à toutes les ressources, car s'il est possible de conserver des ressources renouvelables en quantité et qualité égales grâce au développement durable, la situation n'est pas la même en ce qui concerne les ressources qui ne sont pas renouvelables⁹. Par définition, chaque consommation d'une ressource non renouvelable a un impact sur les réserves disponibles pour les prochaines générations. Une génération ne peut donc éviter de modifier les conditions de vie de celles qui la suivent.

La seconde interprétation ne possède pas les mêmes limitations, mais elle est beaucoup plus ardue à mettre en œuvre parce qu'il est difficile de déterminer si deux situations sont équivalentes. Par exemple, est-ce que le fait de léguer l'énergie nucléaire aux générations futures compense réellement l'épuisement des réserves de pétrole? Est-ce que les problèmes posés par le stockage des déchets radioactifs peuvent être considérés comme équivalents à ceux qui sont générés par les émanations de dioxyde de carbone? Il est également difficile de prévoir et de comparer les goûts et les préférences des générations. Les générations futures préféreront-elles un niveau de vie supérieur à un environnement sain et bucolique? Des parcs

9. Ce qu'est un « développement durable » demeure une question délicate et controversée, mais des gens de bonne volonté pourraient sans doute s'entendre sur une définition. Sur les difficultés liées à la notion de développement durable, voir les chapitres 2 et 3 du livre d'Andrew P. Dobson, *Fairness and Futurity*. Voir également Wilfred Beckerman, *A Poverty of Reason*, chapitre 7, et Sylvie Brunelle, *Le développement durable*.

aménagés ou des forêts naturelles? Encore plus compliqués à évaluer et à comparer sont les risques et les espoirs reliés à certaines technologies: la probabilité d'un progrès technologique justifie-t-elle l'épuisement appréhendé d'une ressource¹⁰?

Les difficultés soulevées par la seconde interprétation du PECEG ne doivent pas être sous-estimées, mais la plupart d'entre elles peuvent être surmontées en faisant appel à la bonne foi des générations. En manifestant une ouverture d'esprit à l'égard des nouveaux styles de vie, en s'efforçant d'anticiper les goûts et les préférences des prochaines générations et en étudiant divers scénarios, des gens raisonnables pourraient certainement porter un jugement sur l'équivalence ou non de différentes situations. Si, après mûre réflexion et un honnête débat démocratique, la génération actuelle considère qu'une situation X équivaut à une situation future Y, les exigences du PECEG seront considérées comme satisfaites. Telle sera la position adoptée aux fins de la présente discussion.

Quelle que soit l'interprétation retenue du PECEG, il est important de bien saisir ses répercussions sur le niveau de vie des populations. En assurant aux générations qui viennent une quantité et une qualité similaires ou équivalentes de ressources, il se peut que celles-ci ne leur permettent pas de maintenir le niveau de vie de leurs parents ou grands-parents ou même seulement de subvenir à leurs besoins. Un accroissement de la population, une baisse de la productivité, de mauvais investissements ou une catastrophe naturelle pourraient diminuer le revenu d'une génération, même si elle avait accès à une quantité égale ou équivalente de ressources. La situation ainsi créée ne relèverait cependant pas de la justice entre les générations, mais elle devrait être considérée comme résultant d'un choix, d'une mauvaise gestion ou d'un hasard. Il est important de rappeler que le PECEG n'exige pas que le niveau de vie des générations reste constant, mais uniquement que la quantité et la qualité des ressources se maintiennent. Comme il a été souligné précédemment, il s'agit d'un principe d'égalité des chances entre les générations et non d'un principe d'égalité de bien-être.

Cette précision a des conséquences importantes pour les habitants passés, présents et à venir de la Terre. Elle signifie qu'une génération ne doit pas être tenue pour responsable des choix de celles qui suivent,

10. Il se pourrait qu'il soit impossible de léguer une situation équivalente. Si le pétrole s'épuise et qu'aucune source d'énergie de remplacement n'est trouvée, il se peut que la génération actuelle soit en train de compromettre irrémédiablement les conditions de vie des générations à venir.

notamment en ce qui concerne la gestion de la croissance démographique. Les devoirs et les obligations des 1,65 milliard d'individus qui peuplaient la planète vers 1900 à l'égard des générations futures se réduisaient à assurer des conditions *égales ou équivalentes* à une population *égale ou équivalente* ayant des besoins *égaux ou équivalents*, et non à assurer un niveau de vie *égal ou équivalent* aux 3, puis aux 6 milliards d'habitants insatiables et énergivores qui peupleraient la planète après eux. Cela signifie aussi que la présente génération, qui représente 6,5 milliards d'individus, n'est nullement responsable du renouvellement des ressources pour 9 milliards d'habitants en 2050, 12 milliards en 2100 ou 24 milliards en 2150. Chaque génération doit se prendre en main et assumer ses choix.

La gestion des populations constitue bien entendu une question complexe. Les nouveaux habitants étant le produit de la génération précédente, cette dernière est responsable de leur existence et doit veiller à leur bien-être. Cette responsabilité ne peut cependant excéder plus de 20 ou 30 ans, puisque l'âge moyen de procréation se situe autour de 25 ans. Cela signifie, pour l'époque actuelle, que la majeure partie des individus qui vivront en 2050 seront sous la responsabilité de la prochaine génération et que, par conséquent, la génération actuelle ne saurait être que partiellement responsable du sort des 9 milliards d'habitants prévus en 2050. Toujours concernant la reproduction des populations, il faut aussi signaler qu'une génération ne saurait assumer la responsabilité de tous les membres de la génération qui la suit. Les divers pays choisissent et appliquent des politiques de natalité différentes et ceux qui font des efforts pour limiter la croissance de leur population ne devraient pas être tenus responsables du comportement de ceux qui ne s'en soucient guère. Autrement dit, les habitants d'un pays n'ont pas à soutenir les politiques natalistes d'un autre pays. À ce sujet, il est opportun de rappeler les statistiques données au chapitre 6 (section 3), à savoir que les régions les plus pauvres de la planète seront responsables d'ici 2050, selon les estimations de l'ONU, de 99 % de l'augmentation anticipée de la population mondiale, soit environ 3 milliards d'individus.

Il est préférable d'arrêter ici la discussion du PECEG en reconnaissant que ce principe est imparfait et qu'il ne fournit qu'une ligne directrice générale à la justice entre les générations. Le large consensus sur lequel il repose est atteint au prix d'une généralité, il faut l'avouer, qui le rend parfois difficile à mettre en œuvre. La complexité de la question ne permettant sans doute pas une formulation plus précise de la solution, il semble

peu probable que l'on parvienne à faire beaucoup mieux. Dans la suite de ce chapitre, la justice entre les générations sera donc considérée comme exigeant quelque chose qui se rapproche de l'une ou de l'autre des interprétations du PECEG et ses conséquences pour les générations passées et futures seront examinées. On verra qu'en dépit de ses lacunes, ce principe permet de dégager quelques conclusions intéressantes concernant l'épuisement des ressources minérales et la pollution des ressources environnementales.

2. LA RESPONSABILITÉ DES GÉNÉRATIONS PASSÉES

Le principe de justice intergénérationnelle dégagé permet d'aborder la question du partage des ressources entre les générations. La première dimension de ce partage traite de ce que la justice permet d'exiger des générations passées pour les torts qu'elles pourraient avoir causés à la génération actuelle. Deux cas dominent les discussions, et ce, à cause de l'importance des dédommagements qu'ils pourraient comporter : l'épuisement des ressources minérales et la pollution atmosphérique. Dans ces deux circonstances, les difficultés actuelles sont fréquemment attribuées à la négligence des générations passées. D'abord, le tarissement graduel des gisements de certains minerais les plus faciles à exploiter rendrait plus onéreux le développement économique des pays en émergence. De leur côté, les changements climatiques découlant de l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre risquent d'avoir des incidences néfastes sur l'économie du futur, sans compter la diminution de la qualité de vie des citoyens. Pour reprendre une image utilisée par le philosophe Peter Singer, lorsqu'une poubelle est pleine, la responsabilité des déchets répandus par terre ne doit pas être attribuée seulement à ceux dont les détritiques jonchent le sol, mais aussi à tous ceux qui ont contribué à remplir la poubelle¹¹. Si des générations de certains pays ont davantage contribué que d'autres à épuiser les ressources et à polluer l'environnement, il semble normal qu'elles assument une plus grande part de responsabilité.

La responsabilité des générations passées des pays développés dans la création de la situation actuelle ainsi que le transfert de cette responsabilité à la génération actuelle des mêmes pays ont fait l'objet de vives discussions ces dernières années¹². Certains ont prétendu que les générations passées ne pouvaient être tenues responsables de la crise actuelle,

11. Peter Singer, *One World*, p. 14-50.

12. Pour une présentation et un historique de ces débats, voir Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change ».

puisqu'elles ignoraient les dangers que leurs comportements faisaient courir aux générations à venir¹³. D'autres soutiennent que cette responsabilité ne saurait être transférée à la génération actuelle, puisque les actions répréhensibles en question ont été commises avant leur naissance¹⁴. D'autres encore écartent le problème en affirmant que les dégâts causés par les générations passées étaient, somme toute, de peu d'ampleur¹⁵. Qu'en est-il exactement ?

Les deux premiers arguments ne sont pas convaincants parce qu'ils ne tiennent pas compte de la distinction entre blâme et responsabilité¹⁶. S'il est vrai qu'on ne peut être blâmé pour des actions accomplies dans l'ignorance, à moins que cette ignorance ne soit le résultat d'une négligence, cela ne signifie pas qu'on ne doive pas en assumer la responsabilité, surtout lorsqu'on se trouve être le principal bénéficiaire de la nouvelle situation. Le fait de profiter d'une injustice, qu'elle ait été ou non commise sciemment ou bien qu'elle ait été perpétrée par d'autres, suffit à générer une responsabilité. Ainsi, tous ceux qui profitent d'un vol ou d'une fraude, qu'ils en soient les auteurs ou simplement les bénéficiaires, doivent assumer une partie de la responsabilité et contribuer à réparer le tort causé. L'application de cette considération à la justice intergénérationnelle signifie que même si les générations passées ne sauraient nécessairement être blâmées pour l'épuisement ou la destruction de ressources, car leurs actions peuvent avoir été accomplies dans l'ignorance, il ne s'ensuit pas qu'elles ne doivent pas assumer (par génération interposée) les responsabilités qui en découlent. Et lorsque le niveau élevé de bien-être d'une génération a été atteint en partie grâce aux injustices commises par les générations passées de leur pays ou à leur négligence, il semble également normal que la responsabilité soit transmise à la génération actuelle ainsi que, par conséquent, la nécessité d'indemniser ceux qui ont subi, qui subissent ou qui subiront les inconvénients de ces abus, c'est-à-dire les autres pays ainsi que les générations à venir. Cette responsabilité s'accroît lorsque, comme c'est peut-être le cas actuellement, une génération utilise un douteux héritage pour concurrencer sur les marchés internationaux les victimes de leurs

13. Michael Grubb, James Sebenius, Antonio Magalhaes et Susan Subak : « Sharing the Burden ».

14. Wilfred Beckerman et Joanna Pasek, « The Equitable International Allocation of Tradable Carbon Emission Permits ».

15. Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*.

16. Voir Eric Neumayer, « In Defence of Historical Accountability for Greenhouse Gas Emissions », p. 188 ; Henry Shue, « Global Environment and International Inequality », p. 535 ; Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change », p. 581.

grands-parents. Il faut en conclure que si la génération actuelle profite de la surconsommation de ressources non renouvelables ou de la pollution de l'environnement par les générations qui l'ont précédée, elle doit en assumer la responsabilité et pourrait même être tenue de réparer les dommages causés.

Le troisième argument est plus solide, car il ressort nettement des récents débats que les générations antérieures à 1980 n'ont pas endommagé substantiellement l'environnement ni diminué indûment les ressources minérales et que, tout bien considéré, elles ont relativement bien respecté le PECEG¹⁷. En 1950, la planète comptait environ 2,5 milliards d'individus dont le devoir était de léguer des conditions de vie similaires ou équivalentes aux générations à venir, composées d'une population à peu près égale¹⁸. Avec ce que l'on sait aujourd'hui, il est raisonnable d'affirmer que cette génération s'est relativement bien acquittée de ses responsabilités. Premièrement, au rythme de consommation et de pollution en cours vers 1950, cette génération a laissé assez de ressources minérales et un environnement suffisamment sain pour assurer à 2,5 milliards d'individus des conditions équivalentes aux siennes pour plusieurs siècles. Pour n'utiliser que les données les plus révélatrices, signalons que les ressources non renouvelables menacées d'épuisement étaient en très petit nombre en 1950 et que le taux de CO₂ dans l'atmosphère était alors négligeable comparativement à ce qu'il serait en 2000¹⁹. Deuxièmement, les pays développés qui, avant 1950, ont le plus consommé de ressources minérales et ont le plus pollué la planète ont aussi, en même temps, créé et développé une science et une technologie qui leur ont permis de laisser en héritage aux générations actuelles et à venir de tous les pays une situation qui peut être jugée équivalente et même supérieure à celle dont ils ont eux-mêmes bénéficié, se conformant ainsi au PECEG²⁰. Ils ont, entre autres, créé de nombreux produits substituts et mis au point de formidables techniques d'exploitation des ressources. Les mauvaises langues laisseront entendre que les générations passées n'ont aucun mérite à avoir respecté le PECEG, puisqu'elles n'étaient pas en mesure d'influencer substantielle-

17. Pour un état de la question, voir l'instructif Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change ».

18. *World Population to 2300*, p. 83-84.

19. En 1800, l'atmosphère contenait 280 parties par million de CO₂. En 1958, ce nombre était passé à 315 et il s'établit maintenant à 380 parties par million. Voir Tim Flannery, *The Weathers Makers*, p. 28-29. Il faut aussi signaler que les effets de certains gaz à effet de serre, notamment le méthane, ne se font sentir que pendant 5 à 15 ans. Voir Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change », p. 561, note 18.

20. Voir Henry Shue, « Global Environment and International Inequality », p. 535.

ment le sort des générations à venir. Néanmoins, les deux points qui viennent d'être mentionnés limitent considérablement le dédommagement qui pourrait être exigé des générations antérieures à 1950 pour la consommation et la pollution des ressources naturelles²¹.

À partir de 1950, la situation commence à se transformer. La population mondiale passe alors de 2,5 milliards à 4 milliards en 1980, puis à 6 milliards en 2000²². Durant la même période, la consommation et la pollution s'accroissent également de façon importante. Or, même avec ces 4 ou 6 milliards d'habitants, la plupart des experts conviennent que la situation demeurerait gérable. Si la population de la planète s'était stabilisée à environ 5 milliards d'habitants, il aurait été facile de respecter le PECEG et l'avenir de l'humanité ne paraîtrait pas aussi sombre²³. On devrait bien entendu mettre fin au gaspillage, modifier certains comportements et contrôler les besoins, mais le futur ne serait pas compromis.

Des remarques précédentes, on peut tirer les conclusions suivantes sur la responsabilité des générations passées à l'égard de la situation actuelle. Premièrement, il est difficile de faire remonter avant 1980 la responsabilité des générations antérieures concernant l'épuisement de minerais et la pollution atmosphérique. Par conséquent, la justice intergénérationnelle ne justifie pas une redistribution internationale des richesses des générations prospères et développées d'avant 1980 vers les pays pauvres d'aujourd'hui. Deuxièmement, la plupart des responsables de la situation actuelle étant encore vivants, la question la plus pertinente que pose la justice intergénérationnelle est celle de la justice à l'égard des généra-

21. Pour des raisons données à la section 5 du chapitre précédent, seule la pollution qui affecte l'humanité entière pourrait éventuellement justifier un transfert international de richesses. La pollution produite et subie localement doit être assumée localement. De la même façon, les dommages causés aux ressources renouvelables par l'absence d'une politique nationale de développement durable peuvent être négligés parce qu'ils n'affecteront généralement que les générations futures des pays qui détériorent ces ressources. Leur impact sur une éventuelle justice entre les générations ou entre les pays riches et les pays pauvres est donc minime. Par exemple, la diminution des ressources forestières ne cause généralement du tort qu'aux pays qui les possèdent et qui les exploitent et elle peut donc être ignorée lorsque l'on adopte une perspective internationale.

22. *World Population to 2300*, p. 179.

23. Peter Singer, qu'on ne peut soupçonner de complaisance à l'égard des pays développés, propose de ne pas tenir compte des émissions émises avant 1990 pour l'établissement des devoirs de justice en matière de pollution (*One World*, p. 38-39). Pour une opinion différente, voir Stephen Gardiner, «Ethics and Global Climate Change», p. 578-583. Voir aussi Eric Neumayer, «In Defence of Historical Accountability for Greenhouse Gas Emissions», p. 190.

tions à venir. C'est à cette question que sera consacrée la prochaine section.

3. LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES GÉNÉRATIONS À VENIR

La seconde dimension de la justice intergénérationnelle traite de la ligne de conduite que la génération actuelle devrait suivre pour ne pas commettre d'injustices à l'égard des générations à venir, notamment envers les 9 milliards d'individus prévus en 2050. Concrètement, la question se pose de la façon suivante: compte tenu de l'état actuel des réserves de ressources minérales et de la qualité de l'environnement, comment la génération actuelle devrait-elle agir pour respecter le PECEG²⁴? Plus précisément encore, dans le contexte de la présente étude: le respect de ce principe nécessite-t-il un transfert de richesse vers les futures générations des pays pauvres?

a) Commençons par la gestion des ressources minérales. Selon le tableau de la situation dressé au chapitre 3, seules les réserves de quelques-unes de ces ressources diminuent suffisamment pour compromettre l'approvisionnement des générations futures: quelques minerais, les énergies fossiles, les ressources halieutiques. Comme il a déjà été dit, quelle que soit la façon dont on le présente, le respect du PECEG en ce domaine ne pourrait vraisemblablement entraîner qu'une redistribution assez limitée de la richesse mondiale²⁵. De plus, le cas échéant, l'indemnisation devrait être versée à tous les habitants de la planète ainsi qu'à toutes les générations à venir, ce qui limiterait d'autant la part revenant à chaque individu. Quelques experts laissant cependant entendre que l'approvisionnement des générations futures en ressources minérales rares pourrait constituer la base d'une substantielle redistribution de la richesse, il est nécessaire de s'attarder un peu à cette question.

Pour diminuer l'impact de la diminution des réserves de ressources non renouvelables et rares et assurer aux générations futures une situation similaire ou équivalant à celle de la présente génération en cette matière, les pays très développés peuvent envisager trois mesures: i) ralentir la consommation de ces ressources; ii) investir dans la recherche de substituts; iii) indemniser les victimes de leur surconsommation.

24. Voir Bryan Norton, «Ecology and Opportunity: Intergenerational Equity and Sustainable Options», p. 123-124.

25. Le pétrole constitue un cas à part. Voir à ce sujet le chapitre 7, section 4.

i) Pour établir le niveau de consommation acceptable d'une génération en matière de ressources non renouvelables et rares, il faut d'abord déterminer le nombre de générations pour lesquelles les ressources doivent être épargnées. S'agit-il de les conserver en quantité et en qualité égales ou équivalentes pour la prochaine génération ou pour les 10, 50 ou 500 qui suivront? Selon la réponse à cette question, les contraintes imposées à la consommation de ces ressources par la génération actuelle seront plus ou moins lourdes. Plus les préoccupations se prolongeront dans le temps, plus la consommation actuelle de ressources devra être réduite. Or, dans la mesure où le PECEG ne privilégie aucune génération particulière, les intérêts de toutes les générations doivent être pris en considération. Chaque génération doit veiller à ce que toutes celles qui la suivront puissent bénéficier d'une situation identique ou d'une situation équivalant à la sienne²⁶.

Ainsi comprise, l'application du PECEG aux ressources minérales soulève bien évidemment d'importantes difficultés. Les réserves de ces ressources correspondant à une quantité finie, une génération ne peut éviter de réduire la part qui sera disponible pour celles qui la suivront. Quelle que soit la modération dont les générations feront preuve à l'avenir, les réserves de ressources rares finiront un jour par s'épuiser. Il est donc impossible de garantir des quantités *égales* de ces ressources à toutes les générations à venir. Certes, un rationnement permettrait de gagner quelques années précieuses pouvant être mises à profit pour trouver des solutions de remplacement, mais il ne pourrait constituer l'unique réponse²⁷. Pour demeurer applicable aux ressources non renouvelables, rares et précieuses, le PECEG doit en conséquence être interprété de façon à exiger seulement qu'une situation *équivalente* soit assurée aux générations futures, ce que seuls des progrès scientifiques et technologiques peuvent garantir. La première stratégie devient donc intéressante uniquement lorsqu'on la combine avec la deuxième.

ii) Compter sur la recherche pour contrer l'épuisement des ressources est une stratégie risquée, car il est loin d'être assuré que les scientifiques réussiront à résoudre tous les problèmes d'approvisionnement²⁸. Dans cer-

26. Sur cette interprétation du PECEG, voir la note 7 du présent chapitre.

27. Ce rationnement, imposé aux pays qui consomment le plus de ressources, aurait sans aucun doute des effets positifs sur l'approvisionnement des pays les moins bien pourvus et pourrait, de ce fait, être considéré comme une forme de redistribution indirecte. Les sommes en jeu demeureraient cependant limitées.

28. Lester Brown, *Plan B, 3.0*; Paul Ehrlich et Anne Ehrlich, *One With Nineveh*, p. 10.

tains cas, il ne semble cependant pas y avoir d'autre option. Si la science et la technologie ne viennent pas à la rescousse des générations futures, il est difficile d'imaginer qui le fera. Par conséquent, le seul espoir d'assurer aux générations futures un approvisionnement équivalent en ressources réside dans la recherche²⁹. Bien qu'un résultat positif ne soit pas garanti, on peut présumer que plus les investissements dans ce secteur seront importants, plus les chances de surmonter les difficultés à venir seront grandes. La justice entre les générations commande donc de substantiels investissements en recherche, qui devront être effectués par la génération actuelle des pays qui consomment le plus de ressources non renouvelables rares et précieuses. Ces investissements, de la part des pays prospères, peuvent être considérés comme une forme d'indemnisation indirecte des pays pauvres qui ne saurait toutefois représenter de fortes sommes, puisque les pays avancés investissent déjà beaucoup dans la recherche et le développement.

iii) Une compensation financière versée directement aux pays pauvres serait nécessaire uniquement si les deux premières stratégies s'avéraient insuffisantes. Toutefois, cette compensation ne pourrait être importante pour les raisons suivantes. Premièrement, comme on l'a souligné à plusieurs reprises, les ressources non renouvelables rares, précieuses et sans substituts sont en nombre limité. Deuxièmement, il est raisonnable d'anticiper que les progrès scientifiques et techniques compensent une bonne part des effets de la raréfaction de ces ressources³⁰. Troisièmement, l'indemnisation devrait être distribuée à l'ensemble des habitants de la planète, ce qui signifie que les pays pauvres ne recevraient qu'un montant proportionnel à leur population³¹. Quatrièmement, il faudrait tenir compte des intérêts et des besoins de toutes les générations à venir, ce qui diminuerait d'autant la part des populations concernées, y compris les habitants des pays pauvres.

b) Les changements climatiques posent aussi une question de justice intergénérationnelle, les experts estimant qu'une hausse des températures, même relativement faible, pourrait avoir des répercussions économiques et environnementales importantes³². Il est donc nécessaire de préciser les

29. Voir Walter Youngquist, *Geodesinies*, p. 381-383, et Avner De-Shalit, *Why Prosperity Matters. Environmental Policies and Future Generations*.

30. Ici encore, le cas du pétrole doit être traité à part.

31. Voir à ce sujet la section 3 du chapitre 6.

32. Voir *Contribution du groupe de travail I au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumé à l'intention des décideurs*; Tim Flannery, *The Weather Makers*; Nicholas Stern, *The Economics of Climate Change*.

responsabilités de chaque génération à cet égard et d'envisager des mesures de dédommagement.

Pour mettre la discussion en perspective et écarter d'emblée certaines objections dépassées provenant des adversaires d'une responsabilisation accrue des pays les plus développés, il peut être utile de rappeler le raisonnement décisif justifiant une intervention dans ce cas. Cet argument, modelé sur celui présenté au chapitre précédent et adapté pour tenir compte du PECEG, sera présupposé dans la discussion qui suivra³³:

- i) Les changements climatiques rendront plus difficiles les conditions de vie des générations futures.
- ii) Les pays développés sont en grande partie responsables des changements climatiques actuels et à venir.
- iii) Compte tenu du PECEG, il est injuste de compromettre les conditions de vie des générations futures et il est indispensable de mettre en place des mesures de correction appropriées: en contrôlant les changements climatiques, en réduisant leurs effets ou en indemnisant les générations futures.
- iv) Par conséquent, pour se conformer au PECEG, les pays développés doivent entreprendre des actions en vue de contrôler les changements climatiques, de réduire leurs effets ou d'indemniser les générations futures.

Comme on l'a souligné au chapitre précédent, les deux premières prémisses de cet argument sont maintenant largement acceptées et il n'est pas nécessaire d'y revenir. Les récents rapports du GIEC ont complété de façon décisive la démonstration³⁴. La troisième prémisse repose sur le PECEG précédemment présenté et justifié. La conclusion s'impose en conséquence avec force, bien que plusieurs gouvernements semblent encore avoir du mal à le reconnaître.

La vraie difficulté à laquelle font face ceux qui revendiquent un transfert de richesse vers les générations futures basé sur la responsabilité à l'égard des changements climatiques est de démontrer que les mesures correctrices nécessaires en exigent un substantiel. Cette démonstration devient plus difficile à effectuer si on tient compte des mesures que pour-

33. Voir le chapitre 7, section 5. Voir aussi Edward A. Page, *Climate Change, Justice and Future Generations*, p. 9-11.

34. Voir les *Contributions des groupes de travail I-II-III-IV au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumés à l'intention des décideurs*.

raient adopter les pays pollueurs pour laisser aux générations futures un environnement équivalent à celui dont jouit la génération actuelle, et ainsi se conformer au PECEG. Deux stratégies peuvent être envisagées : i) diminuer la production de gaz à effet de serre ; ii) investir dans la science et la technologie.

i) Une diminution substantielle de la pollution représente une option sérieuse. La modification du comportement des gouvernements, des entreprises et des individus pourrait fortement contribuer à diminuer les risques et même enrayer complètement les effets négatifs de la production de CO₂. Un certain nombre de mesures relativement faciles à mettre en place pourraient réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, comme des normes plus strictes sur la consommation d'essence des véhicules, la valorisation du transport en commun, des contraintes plus fortes sur les industries polluantes, des subventions aux énergies alternatives, des programmes de conservation de l'énergie, etc. Ces mesures ne seraient pas nécessairement coûteuses pour les contribuables des pays développés, puisqu'ils possèdent de multiples moyens d'amortir les coûts d'une réorganisation de leur économie dans le sens d'un développement durable. Le gaspillage énergétique actuel étant énorme, la marge de manœuvre est considérable. En outre, plusieurs des mesures mentionnées encourageraient la création d'une industrie compensant en partie les coûts d'une nouvelle politique énergétique.

Bien que l'estimation du coût de cette première stratégie de lutte contre le réchauffement climatique demeure une question controversée, le troisième volume du rapport 2007 du GIEC fournit un aperçu éclairant des montants en jeu³⁵. Pour limiter à 2 degrés la hausse des températures au cours du XXI^e siècle, le rapport prévoit que les pays devraient accepter de subir une baisse annuelle d'environ seulement 0,12 % de leur PIB, ce qui équivaut à une baisse de 3 % de leur PIB en 2030. La faiblesse de ce coût est surtout attribuable, selon le rapport, aux avantages découlant de la lutte au réchauffement climatique, incluant l'augmentation de la qualité de l'air, l'amélioration de la santé des populations, la croissance de

35. Sur les coûts de la restauration d'un climat sain, les spéculations et les controverses sont nombreuses. Voir, entre autres, Edward A. Page, *Climate Change, Justice and Future Generations*, p. 35-36. Voir aussi Bjørn Lomborg, *The Skeptical Environmentalist*, dont les opinions controversées sont commentées par Peter Singer dans *One World*, p. 23-26, et par Stephen Gardiner, « Ethics and Global Climate Change », p. 587. Les conclusions du GIEC, commentées dans l'article de Michael Hopkin, « Climate Panel Offers Ground for Optimism », paru dans la revue *Nature*, viennent de relancer les discussions. Sur le GIEC, voir *Sciences et Avenir*, n° 150, mars-avril 2007, et *Sciences & Vie*, n° 240, septembre 2007.

l'efficacité énergétique ainsi que les retombées économiques positives de la création et du développement d'une nouvelle industrie. Dans le cadre de la présente enquête, les conclusions du GIEC possèdent d'énormes implications. Elles signifient que même si l'estimation des experts demeurait plusieurs fois en deçà du coût réel de la réorganisation de l'économie des pays développés, le montant envisagé ne modifierait à peu près pas l'actuelle répartition de la richesse mondiale³⁶. Bien entendu, plus les pays développés tardent à réagir, plus ils devront compter sur la deuxième stratégie.

ii) Faire confiance aux connaissances futures pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui constitue, comme il a déjà été mentionné, une stratégie risquée. Il ne semble cependant pas déraisonnable d'anticiper que des progrès scientifiques et techniques permettront de diminuer considérablement le coût de la facture des pays pollueurs. Même si on peut douter que l'avancement des connaissances permettra de résoudre tous les problèmes, il serait étonnant qu'il n'en règle pas plusieurs³⁷.

Est-ce que l'espoir de progrès scientifiques et technologiques libère les riches pays pollueurs de toute obligation envers les générations futures? La question est complexe. À plusieurs égards, de tels progrès ont justement permis aux générations passées de laisser en héritage aux générations actuelles et à venir une situation qui peut être jugée à plusieurs points de vue équivalente et même supérieure à celle dont elles ont elles-mêmes bénéficié conformément au PECEG, et il y a de fortes chances que cela continue pour les générations à venir. Les progrès phénoménaux accomplis en science et en technologie durant les dernières décennies sont à ce sujet éloquentes et les avancées récentes laissent entrevoir des gains prodigieux. De plus, comme certains l'ont signalé, selon des probabilités fondées sur 1 000 ans d'expérience, les générations futures seront sans doute plus riches et mieux outillées que la génération actuelle³⁸. Nonobstant ce qui précède, si les scénarios pessimistes envisagés par de nombreux chercheurs se concrétisent, les effets du réchauffement climatique rendront la vie difficile à de nombreuses populations, et la facture risque d'être élevée³⁹. Il se

36. Si, cependant, comme certains le croient, le coût d'une réorganisation de l'économie des pays développés s'avère plus élevé, cela pourrait entraîner une redistribution plus large des richesses, au sens où les pays riches devraient sacrifier une plus grande partie de leur prospérité pour permettre à l'humanité de progresser.

37. Les investissements en recherche, faits par les pays riches, peuvent être considérés comme un autre type de compensation indirecte.

38. Voir Wilfred Beckerman, *A Poverty of Reason*, p. 16-18.

39. Voir surtout Nicholas Stern, *The Economics of Climate Change*; le rapport du GEO4: *Perspectives mondiales en matière d'environnement*, les *Contributions des groupes de*

peut que les conditions de vie des habitants subissent des répercussions sérieuses et que le développement économique de plusieurs pays actuellement en retard soit compromis ou ralenti. Dans ces conditions, l'accroissement des connaissances ne compenserait probablement pas les dommages causés et il faudrait songer à d'autres types d'indemnisation. Il est cependant essentiel de rappeler que ces scénarios apocalyptiques reposent sur l'hypothèse que rien ne sera entrepris dans un proche avenir pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ou pour limiter leurs effets. Alors que si les mesures préconisées par le GIEC sont mises en place rapidement, il semble possible d'éviter à un faible coût la réalisation des pires scénarios.

La nécessité de procéder à un transfert direct de fonds des pays riches vers les générations futures des pays pauvres reste donc une question en suspens. Avant de se prononcer, il faudra attendre de voir comment les pays développés réagiront dans les années qui viennent et constater concrètement les effets du réchauffement climatique. Il faudra établir la responsabilité des divers pays et voir quels seront ceux qui seront les plus touchés. Selon plusieurs études, il y a de fortes chances que les pays pauvres écopent davantage, mais ces prévisions restent à confirmer⁴⁰. Il est par conséquent difficile de prévoir si les mesures correctives envisagées auront des effets substantiels du point de vue de la redistribution de la richesse.

4. CONCLUSION

La justice intergénérationnelle exige que chaque génération lègue à celles qui la suivent des conditions au moins similaires ou équivalentes à celles dont elle a elle-même bénéficié. Jusqu'aux années 1980, cette exigence a été relativement bien respectée. Pour continuer à s'y conformer, la génération actuelle des pays développés devrait investir dans la recherche scientifique et technologique et défrayer le coût du rétablissement et du maintien d'un environnement sain. Bien qu'il soit actuellement difficile de déterminer si ces programmes favoriseront un transfert de richesse vers les pays défavorisés, tout indique qu'il ne saurait être substantiel et que plus les pays développés agiront rapidement, moins les sommes seront importantes.

travail I-II-III-IV au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Résumés à l'intention des décideurs.

40. Edward A. Page, *Climate Change, Justice and Future Generations*, p. 35-36.

Page laissée blanche intentionnellement

CONCLUSION

L'objectif de cet ouvrage était d'évaluer le bien-fondé d'une répartition internationale des richesses s'appuyant sur le partage des ressources naturelles. La stratégie utilisée a consisté à considérer les principaux facteurs susceptibles d'influencer le débat et à mesurer leur incidence. Il reste maintenant à résumer les principales conclusions qui se dégagent de l'ensemble des études qui ont été menées. Ces conclusions seront regroupées en fonction du type de partage préconisé: s'agit-il de répartir l'ensemble des ressources naturelles (1) ou, plutôt, des ressources ciblées? Dans ce dernier cas, il pourra s'agir de ressources stratégiques (2) ou de ressources environnementales (3).

1) En ce qui concerne le partage de l'ensemble des ressources naturelles, la portée de l'argumentaire est plutôt limitée. Il a été établi que tous les aspects du problème tendent à diminuer la force de cette proposition: i) seule une définition large de l'expression «ressource naturelle» est équitable pour tous les pays; ii) compte tenu de cette définition, il est très difficile, voire impossible, d'évaluer dans quelle mesure les ressources naturelles sont ou non, à l'heure actuelle, équitablement réparties entre les pays et à quelle sorte d'indemnisation les iniquités supposées pourraient donner lieu; iii) la propriété et le contrôle des ressources semblent avoir peu d'influence sur la prospérité des États; iv) parmi l'ensemble des ressources, seules quelques-unes se raréfient au point de justifier une régulation de la consommation ou une distribution internationale des profits qui pourraient être tirés de leur exploitation; v) l'exploitation collective de l'ensemble des ressources soulève de telles difficultés que sa mise en œuvre se trouve compromise; vi) même dans le cas de la justice entre les générations, les arguments pour un transfert de richesse vers les pays pauvres ne justifient pas une redistribution étendue.

2) Concernant le partage des profits tirés de ressources ciblées, notamment les ressources stratégiques et les ressources non localisées sur un espace national particulier, la situation est plus prometteuse. L'exploitation de certaines ressources stratégiques, comme le pétrole, l'uranium et quelques autres ressources précieuses, rares et sans substituts adéquats, pourrait justifier le partage des stocks restant, une répartition des revenus générés ou le versement d'une indemnisation aux pays qui en possèdent le moins. De la même façon, l'exploitation collective des océans et des régions polaires légitimerait peut-être le paiement d'un dédommagement aux pays qui ne participent pas directement à leur mise en valeur. Il est difficile d'estimer l'importance des sommes en jeu, mais il ne semble pas que l'on puisse obtenir ainsi une répartition importante de la richesse mondiale, et ce, pour les raisons suivantes : i) les ressources ciblées composent un sous-ensemble très réduit des ressources naturelles et n'engagent donc pas des sommes considérables ; ii) étant donné que les profits que génèrent ces ressources appartiennent à l'humanité, ils devraient donc être répartis également entre tous les habitants de la planète – actuels et futurs, riches ou pauvres –, ce qui limite d'autant la part revenant à chacun ainsi que, par conséquent, celles des habitants des pays les plus pauvres ; iii) une répartition égale des profits tirés des ressources non localisées sur un territoire national particulier ne modifierait pas significativement la distribution actuelle de la richesse entre les pays parce que ces ressources, jusqu'à maintenant peu exploitées, n'ont pas contribué à la création de l'écart de richesse qui existe aujourd'hui entre ces pays.

3) La restauration d'un environnement planétaire sain pourrait favoriser une certaine répartition « indirecte » de la richesse mondiale. Cette répartition est dite « indirecte » au sens où les sommes concernées ne seraient pas versées directement aux pays pauvres, mais dépensées de façon à procurer des retombées positives aux pays les moins bien nantis. Les plus importantes de ces dépenses seraient : i) les investissements en recherche rendus nécessaires pour assurer aux générations futures une quantité égale ou équivalente de ressources ; ii) la restauration ou le nettoyage des ressources mises en péril par les pays riches. Bien qu'il soit également difficile d'estimer l'ampleur des retombées financières positives de ce type de dépenses et d'investissements pour les pays en développement, les recherches récentes, entre autres les rapports du GIEC, estiment qu'elles ne devraient pas être considérables.

CONCLUSION

Il n'est pas inutile de rappeler, en terminant, que ces conclusions ne permettent pas de mettre un point final au débat sur la répartition internationale des richesses, tant s'en faut. Elles ne font qu'indiquer les limites d'un des nombreux arguments invoqués pour la fonder, et la nécessité de poursuivre les recherches.

Page laissée blanche intentionnellement

BIBLIOGRAPHIE

- ACEMOGLU, D., S. JOHNSON et J.A. ROBINSON (2002). «Reversal of Fortunes: Geography and Institutions in the Making of the Modern World Income Distribution», *Quarterly Journal of Economics*, n° 117, p. 1231-1294.
- ACEMOGLU, D., S. JOHNSON et J.A. ROBINSON (2001). «The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation», *The American Economic Review*, vol. 91, n° 5, p. 1369-1401.
- ACHCAR, G. et coll. (2003). *L'Atlas du Monde diplomatique*, Paris, *Le Monde diplomatique*.
- ACKERMAN, B. (1980). *Social Justice in the Liberal State*, New Haven, Yale University Press.
- ACKERMAN, B. et A. ALSTOTT (1999). *The Stakeholder Society*, New Haven, Yale University Press.
- ARISTOTE (1982). *La politique*, Paris, Vrin.
- ARNESON, R. (1989). «Liberal Egalitarianism and World Resources Distribution: Two Views», *The Journal of Value Inquiry*, vol. 23, p. 171-190.
- ARTHUR, J. (1987). «Resources Acquisition and Harm», *Canadian Journal of Philosophy*, vol. 17, n° 2, p. 337-347.
- ASHER, W. (1999). *Why Governments Waste Natural Resources?*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- AUTY, R. (2001). «Introduction and Overview», dans R. AUTY (dir.), *Resources Abundance and Economic Development*, Oxford, Oxford University Press, p. 3-16.
- BARLOW, M. et T. CLARK (2002). *L'or bleu*, Montréal, Éditions Boréal.
- BARROW, R.J. (1997). *Determinants of Economic Growth: A Cross Country Empirical Study*, Cambridge (MA), MIT Press.

- BARRY, B. (1982). «Humanity and Justice in Global Perspectives», dans J.W. CHAPMAN et J.R. PENNOCK (dir.), *Ethics, Economics, and the Law*, New York, New York University Press, p. 212-252.
- BARRY, B. (1983). «Intergenerational Justice in Energy Policy», dans D. MACLEAN et P.G. BROWN (dir.), *Energy and the Future*, Totowa, Rowman and Littlefield, p. 15-30.
- BARRY, B. (1989). «The Ethics of Resource Depletion», dans *Democracy, Power and Justice: Essays in Political Theory*, vol. 1, Oxford, Oxford University Press, p. 511-525.
- BARRY, B. (1990). «Justice Between Generations», dans *Liberty and Justice: Essays in Political Theory*, vol. 2, Oxford, Oxford University Press, p. 242-248.
- BARRY, B. (1995). *Justice as Impartiality*, Oxford, Clarendon Press.
- BARRY, B. (1999). «Sustainability and Intergenerational Justice», dans A. DOBSON (dir.), *Fairness and Futurity*, Oxford, Oxford University Press, p. 101-105.
- BARRY, B. (2000). «Is There a Right to Development», dans T. COATES (dir.), *International Justice*, Burlington (VT), Ashgate, p. 9-24.
- BARRY, B. (2001). «Circumstances of Justice and Future Generations», dans B. BARRY et R.I. SIKORA (dir.), *Obligations to Future Generations* (2^e éd.), Cambridge (MA), The White Horse Press, p. 204-248.
- BARRY, B. et R.I. SIKORA (2001). *Obligations to Future Generations* (2^e éd.), Cambridge (MA), The White Horse Press.
- BECKERMAN, W. (1974). «The Myth of Finite Resources», *Business and Society Review*, vol. 12, p. 21-25.
- BECKERMAN, W. (1995). *Small Is Stupid: Blowing the Whistle on the Greens*, Londres, Duckworth.
- BECKERMAN, W. (1999). «Sustainable Development and Our Obligations to Future Generations», dans A. DOBSON (dir.), *Fairness and Futurity*, Oxford, Oxford University Press, p. 71-92.
- BECKERMAN, W. (2002). *A Poverty of Reason: Sustainable Development and Economic Growth*, Oakland, The Independent Institute.
- BECKERMAN, W. et J. PASEK (1995). «The Equitable International Allocation of Tradable Carbon Emission Permits», *Global Environment and Change*, vol. 5, p. 405-413.
- BECKERMAN, W. et J. PASEK (2001). *Justice, Posterity, and the Environment*, Oxford, Oxford University Press.
- BEITZ, C. (1999). *Political Theory and International Relations*, Princeton, Princeton University Press.

BIBLIOGRAPHIE

- BEITZ, C. (1999). « International Liberalism and Distributive Justice : A Survey of Recent Thought », *World Politics*, vol. 51, n° 2, p. 269-296.
- BIRDSALL, N. et A. SUBRAMANIAN (2004). « Saving Irak from Its Oil », *Foreign Affairs*, vol. 83, n° 4, p. 77-89.
- BIRNBACHER, D. (2001). « Éthique démocratique et éthique du futur », dans M. CANTO-SPERBER (dir.), *Le Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, p. 1172-1176.
- BLOOM, D.E. et J.D. SACHS (1998). « Geography, Demography, and Economic Growth in Africa », *Brooking Papers on Economic Activity*, vol. 2, p. 207-273.
- BLUSTEIN, J. (2008). *The Moral Demands of Memory*, Cambridge (MA), Cambridge University Press.
- BRODY, B. (2000). « Redistribution Without Egalitarianism », dans H. STEINER et P. VALLENTYNE (dir.), *Left-Libertarianism and Its Critics. The Contemporary Debate*, New York, Palgrave, p. 31-47.
- BROWN, C. (1993). *International Relations Theory: New Normative Approaches*, New York, Columbia University Press.
- BROWN, L. (2004). *State of the World 2004: The Consumer Society*, New York, W.W. Norton.
- BROWN, L. (2007). *Plan B, 3.0*, New York, W.W. Norton.
- BRUNELLE, S. (2004). *Le développement durable*, Paris, PUF.
- BUCHANAN, A. (1987). « Justice and Charity », *Ethics*, vol. 97, n° 3, p. 558-575.
- CAMDESSUS, M., B. BADRÉ, I. CHÉRÊT et P.-F. TÉNIÈRE-BUCHOT (2004). *Eau*, Paris, Éditions Robert Laffont.
- CAMPBELL, T.D. (1974). « Humanity Before Justice », *British Journal of Political Science*, vol. 4, p. 1-16.
- CANEY, S. (2001). « Review Article: International Distributive Justice », *Political Studies*, vol. 49, n° 5, p. 974-997.
- CHARVET, J.-P. (2007). *L'agriculture mondialisée*, Paris, La Documentation française.
- CHAUVIER, S. (1999). *Justice internationale et solidarité*, Nîmes, Éditions Jacqueline Chambon.
- CHAUVIER, S. (2002). « Domaines de la justice distributive », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 1, janvier-mars, p. 123-143.
- CHOWDHURY, A.K. et S. ERDENEBILEG (2006). *Geography against Development: A Case for Landlocked Developing Countries*, United Nations.
- COHEN, D. (1998). *Richesse du monde et pauvretés des nations*, Paris, Flammarion.

- COHEN, G. (1996). «Self-Ownership, World Ownership, and Equality: Part II», *Social Philosophy and Policy*, vol. 3, n° 2, p. 77-96.
- COLLIER, P. (2007). *The Bottom Billion*, Oxford, Oxford University Press.
- COMBES, S. (2005). «Are We Putting Our Fish in Hot Water?», World Wildlife Fund, Gland (Suisse).
- CONNELLY, P. et R. PERLMAN (1975). *The Politics of Scarcity*, Oxford, Oxford University Press.
- COPP, D. (2005). «International Justice and the Basic Needs Principle», dans G. BROCK et H. BRIGHOUSE (dir.), *The Political Philosophy of Cosmopolitanism*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press, p. 39-54.
- CRAIG, J., D.J. VAUGHAN et B.J. SKINNER (2001). *Resources of the Earth: Origin, Use, and Environmental Impact* (3^e éd.), Upper Saddle River, Prentice Hall.
- CRISP, R. et D. JAMIESON (2000). «Egalitarianism and a Global Resources Tax», dans V. DAVION et C. WOLF (dir.), *The Idea of Political Liberalism: Essays on Rawls*, Londres, Rowman and Littlefield, p. 90-101.
- DASGUPTA, P. (1995). *An Inquiry into Well-Being and Destitution*, Oxford, Oxford University Press.
- DASGUPTA, P. et K.-G. MÄLER (1994). *Poverty, Institutions, and the Environmental-Resource Base*, Washington, The International Bank for Reconstruction.
- DE-SHALIT, A. (1995). *Why Prosperity Matters: Environmental Policies and Future Generations*, New York, Routledge Inc.
- DEFFEYES, K.S. (2001). *Hubbert's Peak: The Impending World Oil Shortage*, Princeton, Princeton University Press.
- DEVILLIERS, M. (2003). *Water: The Fate of Our Most Precious Resource*, Toronto, McClelland and Stewart.
- DIAMOND, J. (2001). *De l'inégalité parmi les sociétés*, Paris, Gallimard.
- DIOP, Salif, P. REKACEWICZ et E. RIVIÈRE (dir.) (2003). *Atlas mondial de l'eau*, Paris, Éditions Autrement.
- DOBSON, A. (dir.) (1999). *Fairness and Futurity*, Oxford, Oxford University Press.
- DOLLAR, D. et A. KRAAY (2004). «Trade Growth and Poverty», *The Economic Journal*, vol. 114, n° 493, p. 22-49.
- DORNER, P. et M.A. EL-SHAFIE (1980). «Natural Resources: Issues in Economic Development», dans P. DORNER et M.A. EL-SHAFIE (dir.), *Resources and Development: Natural Resource Policies and Economic Development in an Inter-dependent World*, Madison, University of Wisconsin Press, p. 17-35.

BIBLIOGRAPHIE

- DUTERME, B. (2006-2007). «Expansion du tourisme international: gagnants et perdants», *Alternatives Sud*, vol. 13, n° 3, p. 7-22.
- DWORKIN, R. (1981). «Equality of Resources», *Philosophy and Public Affairs*, vol. 10, p. 283-345.
- EASTERLY, W. (2002). *The Elusive Quest for Growth*, Cambridge (MA), MIT Press.
- EASTERLY, W. (2006). *The White Man's Burden: Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done So Much Ill and So Little Good*, New York, Penguin Press.
- EASTERLY, W. et R. LEVINE (2002). «Tropics, Germs, and Crops: How Endowments Influence Economic Development», *National Bureau of Economic Research Working Paper* n° 9106.
- ECONOMY, E.C. (2004). *The River Runs Black: Environmental Challenge to China's Future*, Ithaca, Cornell University Press.
- EHRlich, P. et A. EHRlich (2004). *One With Nineveh: Politics, Consumption, and the Human Future*, Washington (DC), Island Press.
- ENGERMAN, S. et K. SOKOLOFF (1997). «Factor Endowments: Institutions, and Differential Paths of Growth Among New World Economies», dans S.H. HABER (dir.), *How Latin America Fell Behind*, Stanford, Stanford University Press, p. 206-304.
- FLANNERY, T. (2006). *The Weather Makers*, Toronto, HarperCollins.
- FREEMAN, S. (2006). «Distributive Justice and *The Law of Peoples*», dans R. MARTIN et D. REIDY (dir.), *Rawls' Law of Peoples*, Rex Oxford, Blackwell Publishing, p. 243-260.
- FREY, R.G. et C.H. WELLMAN (dir.) (2003). *A Companion to Applied Ethics*, Oxford, Blackwell Publishing.
- FRIED, B. (2004). «Left Libertarianism: A Review Essay», *Philosophy and Public Affairs*, vol. 32, n° 1, p. 67-92.
- FRITSCH, J.-M. (2008). «La crise de l'eau n'aura pas lieu», *La Recherche*, n° 421, juillet-août, p. 32-35.
- FUKUYAMA, F. (1992). *The End of History and the Last Man*, New York, The Free Press.
- GARDINER, S. (2001). «The Real Tragedy of Commons», *Philosophy and Public Affairs*, vol. 30, n° 4, p. 387-416.
- GARDINER, S. (2003). «The Pure Intergenerational Problem», *The Monist*, vol. 86, n° 3, p. 481-500.
- GARDINER, S. (2004). «Ethics and Global Climate Change», *Ethics*, vol. 114, n° 3, p. 555-600.

- GIBBARD, A. (2000). « Natural Property Rights », dans H. STEINER et P. VALLENTYNE (dir.), *Left-Libertarianism and Its Critics. The Contemporary Debate*, New York, Palgrave, p. 23-31.
- GILBERT, A. (1989). « Rights and Resources », *Journal of Value Inquiry*, vol. 23, p. 227-247.
- GOODSTEIN, D. (2004). *Out of Gas: The End of the Age of Oil*, New York, W.W. Norton.
- GOSSERIES, A. (2004). *Penser la justice entre les générations*, Paris, Flammarion.
- GREENFELD, L. (2001). *The Spirit of Capitalism*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- GRIFFON, M. (2006). *Nourrir la planète. Pour une révolution doublement verte*, Paris, Odile Jacob.
- GRUBB, M., J. SEBENIUS, A. MAGALHAES et S. SUBAK (1992). « Sharing the Burden », dans I.M. Mintzer (dir.), *Confronting Climate Change: Risks, Implications and Responses*, Cambridge (MA), Cambridge University Press, p. 305-322.
- GYLFASON, T. (1999). « Natural Resources and Economic Growth: A Nordic Perspective on the Dutch Disease », *Working Paper*, n° 167, UNU-World Institute for Development Economics Research.
- HALL, R.E. et C.I. JONES (1999). « Why Do Some Countries Produce So Much More Output Per Worker Than Others? », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 114, p. 83-116.
- HANINK, D. (2000). « Resources », dans E. SHEPPARD et T.J. BARNES (dir.), *A Companion to Economic Geography*, Oxford, Blackwell Publishers, p. 227-241.
- HARDIN, G. (1968). « The Tragedy of Commons », *Science*, n° 162, p. 1243-1248.
- HAUBRICH, D. (2002). « Normative Concepts of Global Distributive Justice and the State of International Relations Theory », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 15, n° 2, p. 183-201.
- HAUBRICH, D. (2004). « Global Distributive Justice and the Taxation of Natural Resources: Who Should Pick Up the Tab? », *Contemporary Political Theory*, vol. 3, n° 1, p. 48-69.
- HAYWARD, T. (2005). « Thomas Pogge's Resources Global Dividend: A Critique and an Alternative », *Journal of Moral Philosophy*, vol. 2, n° 3, p. 317-332.
- HEATH, J. (2005). « Rawls on Global Distributive Justice: A Defence », dans D. WEINSTOCK (dir.), *Global Justice, Global Institutions*, Calgary (Alberta), Calgary University Press, p. 193-226.

BIBLIOGRAPHIE

- HELD, D. (1995). *Democracy and the Global Order*, Stanford, Stanford University Press.
- HOFFMAN, S. (1996). « Mondes idéaux », dans J. RAWLS, *Le droit des gens*, Paris, Esprit, p. 97-129.
- HOLECHEK, J.L., R.A. COLE, J.T. FISHER et R. VLADEZ (2003). *Natural Resources: Ecology, Economics, and Policy* (2^e éd.), Upper Saddle River, Prentice Hall.
- HOMER-DIXON, T. (2001). *Environment, Scarcity and Violence*, Princeton, Princeton University Press.
- HOMER-DIXON, T. (2001). *The Ingenuity Gap*, Vintage Canada.
- HOPKIN, M. (2007). « Climate Panel Offers Ground for Optimism », *Nature*, vol. 47, n° 7141, p. 120-121.
- HOSPERS, J. (1997). *An Introduction to Philosophical Analysis* (4^e éd.), Upper Saddle River, Prentice Hall.
- HOWE, C.W. (1979). *Natural Resource Economics*, New York, John Wiley and Sons.
- JANY-CATRICE, F. (2005). *Les nouveaux indicateurs économiques*, Paris, La Découverte.
- JONES, P. (2000). « International Justice Amongst Whom? », dans T. COATES (dir.), *International Justice*, Avebury, Aldershot, p. 111-129.
- KLARE, M. (2001). *Resources Wars: The New Landscape of Global Conflict*, New York, Henry Holt.
- KLAY, J. (2003). *The Truth about Markets*, New York, Penguin.
- KLEIN, N. (2005). *Dispute Settlement in UN Convention on the Law of the Sea*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- KUKATHAS, C. (2003). « Responsibility for Past Injustices: How to Shift the Burden? », *Politics, Philosophy and Economics*, vol. 2, n° 2, p. 165-190.
- KYMLICKA, W. (2005). *Les théories de la justice*, Montréal, Boréal.
- LAM, R. et L. WANTCHEKON (1999). « Dictatorships as a Political Dutch Disease », *Working paper* n° 765, New Haven, Yale University.
- LANDES, D.S. (2000). *Richesse et pauvreté des nations*, Paris, Albin Michel.
- LECOMBER, R. (1979). *The Economics of Natural Resources*, Londres, MacMillan Press.
- LEWIS, J.S. (1997). *Mining the Sky*, New York, Basic Books.
- LOCKE, J. (1984). *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion.
- LOMBORG, B. (2001). *The Skeptical Environmentalist*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.

- LOMBORG, B. (2004). *Global Crises, Global Solutions*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- LOMBORG, B. (2007). *Cool It*, New York, Alfred A. Knopf.
- LUPER-FOY, S. (1992). «Justice and Natural Resources», *Environmental Values*, vol. 1, n° 1, p. 47-64.
- LUPER-FOY, S. (1999). «Natural Resources, Gadgets and Artificial Life», *Environmental Values*, vol. 8, p. 27-54.
- MACHIAVEL, N. (1985). *Discours sur la première décade de Tite-Live*. Paris, Flammarion.
- MACK, E. (1983). «Distributive Justice and the Tensions of Lockeanism», *Social Philosophy and Policy*, vol. 1, p. 132-150.
- MADRICK, J. (2002). *Why Economies Grow: The Forces That Shape Prosperity and How We Can Get Them Working Again*, New York, Basic Books.
- MANDEL, R. (1988). *Conflict over the World's Resources*, New York, Greenwood Press.
- MARSHALL, A. (1890). *Principles of Economics*, Londres, Macmillan.
- MEADOWS, D.H., D.L. MEADOWS, J. RANDERS et W.R. BEHRENS III (dir.) (1972). *The Limits to Growth*, New York, Signet.
- MILLER, D. (1999). «Justice and Global Inequality», dans A. HURRELL et N. WOODS (dir.), *Inequality, Globalization and World Politics*, Oxford, Oxford University Press, p. 187-210.
- MILLER, D. (1999). «The Limits of Cosmopolitan Justice», dans T. MAPLE et D. NARDIM, *International Society*, Princeton, Princeton University Press, p. 164-181.
- MILLER, D. (2005). «Against Global Egalitarianism», *Journal of Ethics*, vol. 9, p. 55-79.
- MONTESQUIEU, C. (2003). *L'esprit des lois*, Paris, Ellipses.
- MUNZER, S. (1990). *A Theory of Property*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- MYRDAL, G. (1968). *Asian Drama: An Inquiry into the Poverty of Nations*, New York, Twentieth Century Fund.
- NAGEL, T. (1977). «Poverty and Food: Why Charity Is Not Enough», dans P. BROWN et E. SHUE (dir.), *Food Policy*, New York, The Free Press, p. 54-62.
- NAHON, D. (2008). *L'épuisement de la terre, l'enjeu du XXI^e siècle*, Paris, Éditions Odile Jacob.

BIBLIOGRAPHIE

- NEUMAYER, E. (2000). «In Defence of Historical Accountability for Greenhouse Gas Emissions», *Ecological Economics*, vol. 3, p. 185-192.
- NORTH, D.C. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, New York, Cambridge University Press.
- NORTON, B. (1999). «Ecology and Opportunity: Intergenerational Equity and Sustainable Options», dans A. DOBSON (dir.), *Fairness and Futurity*, Oxford, Oxford University Press, p. 118-150.
- NOZICK, R. (1974). *Anarchy, State and Utopia*, New York, Basic Books.
- OLSON, M. (1982). *The Rise and Decline of Nations: Economic Growth, Stagflation and Economic Rigidities*, New Haven, Yale University Press.
- OLSON, M. (1996). «Big Bills Left on the Sidewalk: Why Some Nations Are Rich, and Others Poor», *Journal of Economic Perspectives*, vol. 10, n° 2, p. 3-24.
- OLSON, M. (2000). *Power and Prosperity: Outgrowing Communist and Capitalist Dictatorships*, New York, Basic Books.
- OLSSON, O. et D.A. HIBBS (2000). «Biogeography and Long-Run Economic Development», *Working Papers in Economics* n° 26, Goteborg University.
- ORTOLLAND, D. et J.-P. PIRAT (2008). *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Paris, Technip.
- PAGE, E.A. (2006). *Climate Change, Justice and Future Generations*, Londres, Edward Elgar Pub.
- PAGE, T. (1983). «Intergenerational Justice as Opportunity», dans D. MACLEAN et P.G. BROWN (dir.), *Energy and the Future*, Totowa, Rowman and Littlefield, p. 38-59.
- PEARSON, C. (2000). *Economics and the Global Environment*, Cambridge (R.-U.), Cambridge University Press.
- PENNOCK, R. et J. CHAPMAN (dir.) (1980). *Property*, New York, New York University Press.
- POGGE, T. (1994). «An Egalitarian Law of Peoples», *Philosophy and Public Affairs*, vol. 23, n° 3, p. 195-224.
- POGGE, T. (1998). «Global Resources Dividend», dans D.A. CROCKER et T. LINDEN (dir.), *Ethics of Consumption*, Lanham, Rowan and Littlefield, p. 501-536.
- POGGE, T. (1999). «Economic Justice and National Borders», *ReVision*, vol. 2, n° 2, p. 27-34.
- POGGE, T. (2001). «Eradicating Systemic Poverty: Brief for Global Resources Dividend», *Journal for Human Development*, vol. 2, n° 1, p. 59-78.

- POGGE, T. (2002). «Moral Universalism and Global Economic Justice», *Politics, Philosophy, and Economics*, vol. 1, n° 1, p. 29-58.
- POGGE, T. (2002). *World Poverty and Human Rights*, Cambridge (R.-U.), Polity Press.
- POSTEL, S. et B. RICHTER (2003). *Rivers for Life: Managing Water for People and Nature*, Washington (DC), Island Press.
- POSTEL, S. et A. VICKERS (2004). «Boosting Water Production», dans *State of the World 2004*, New York, W.W. Norton, p. 46-65.
- PRESTOWITZ, C. (2003). *Rogue Nation*, New York, Basic Books.
- RANIS, G. (1991). «Toward a Model of Development», dans L.B. KRAUS et K. KIHWAN (dir.), *Liberalization in the Process of Economic Development*, Berkeley, California University Press.
- RAWLS, J. (1999). *The Law of Peoples with «The Idea of Public Reason Revisited»*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- REEVE, A. (1986). *Property*, Atlantic Highland, Humanities Press International Inc.
- RENNER, M. (2002). «Breaking the Link Between Resources and Repression», dans L. STARK (dir.), *State of the World 2002*, New York, W.W. Norton, p. 149-173.
- RICHARDS, D. (1982). «International Distributive Justice», dans J. PENNOCK et J. CHAPMAN (dir.), *Ethics, Economics and the Law. Nomos XXIV*, New York, New York University Press, p. 275-299.
- RICHARDS, D. (1983). «Contractarian Theory, Intergenerational Justice, and Energy Policy», dans D. MACLEAN et P.G. BROWN (dir.), *Energy and the Future*, Totowa, Rowman and Littlefield, p. 131-150.
- ROBERTS, P. (2004). *The End of Oil*, New York, Houghton Mifflin.
- RODRIK, D., A. SUBRAMANIAN et F. TREBI (2004). «Institutional Rule: The Primacy of Institutions Over Geography and Integration in Economic Development», *Journal of Economic Growth*, vol. 9, p. 131-165.
- ROSS, M. (2003). «The Natural Resource Curse: How Wealth Can Make You Poor», dans I. BANNON et P. COLLIER (dir.), *Natural Resources and Violent Conflict: Options and Actions*, World Bank, p. 1-37.
- ROSTOW, W.W. (1991). *The Stages of Economic Growth*, Cambridge University Press.
- ROTILLON, G. (2005). *Économie des ressources naturelles*, Paris, La Découverte.
- RYAN, A. (1986). *Property and Political Theory*, Oxford, Blackwell.

BIBLIOGRAPHIE

- SACHS, J. (2001). «Tropical Underdevelopment», *Working Paper* n° w8119, Cambridge (MA), National Bureau of Economic Research.
- SACHS, J. (2005). *The End of Poverty*, New York, Penguin Press.
- SACHS, J.D. et A.M. WARNER (1995). «Natural Resources Abundance and Economic Growth», *Working Paper* n° 5398, Cambridge (MA), National Bureau of Economic Research.
- SAWIN, J.L. (2004). «Making Better Energy Choices», *State of the World 2004: The Consumer Society*, New York, W.W. Norton, p. 24-43.
- SCHACTER, O. (1974). *Sharing the World's Resources*, New York, Columbia University Press.
- SCHUMPETER, J. (1991). *Capitalism, Socialism and Democracy*, Toronto, Harper Collins.
- SEITZ, J. (1995). *Global Issues: An Introduction*, Cambridge (MA), Blackwell.
- SEN, A. (1981). *Poverty and Famines*, Oxford, Oxford University Press.
- SEN, A. et J. DRÈZE (1989). *Hunger and Public Action*, Oxford, Clarendon Press.
- SHEPPARD, E. et T.J. BARNES (2002). *Companion to Economic Geography*, Oxford, Blackwell.
- SHUE, H. (1999). «Global Environment and International Inequality», *International Affairs*, vol. 75, n° 3, p. 535.
- SIMON, J. (1996). *The Ultimate Resource*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- SIMON, J. et H. KAHN (1984). *The Resourceful Earth: A Response to Global 2000*, Oxford, Blackwell.
- SIMON, J. et N. MYERS (1994). *Scarcity or Abundance? A Debate on the Environment*, New York, Norton.
- SINGER, P. (1972). «Famine, Affluence, and Morality», *Philosophy and Public Affairs*, vol. 1, p. 229-243.
- SINGER, P. (2002). *One World*, New Haven, Yale University Press.
- SLACK, K. (2004). «Sharing the Riches of the Earth», *Ethics and International Affairs*, vol. 18, n° 1, p. 47-62.
- SMIL, V. (2000). *Feeding the World*, Cambridge (MA), MIT Press.
- SMITH, A. (1995). *Enquête sur la pauvreté et les causes de la richesse des nations*, Paris, PUF.
- SOLOW, R. (1974). «Intergenerational Equity and Exhaustible Resources», *Review of Economic Studies*, numéro spécial, *Symposium on the Economics of Exhaustible Resources*, vol. 41, n° 128, p. 29-45.

- STEINER, H. (1994). *An Essay on Rights*, Oxford, Blackwell.
- STEINER, H. (1996). «Territorial Justice», dans S. CANEY, D. GEORGE et P. JONES (dir.), *National Rights, International Obligations*, Boulder, Westview Press.
- STEINER, H. (1997). «The Natural Right to the Means of Production», *Philosophical Quarterly*, vol. 27, n° 106, p. 41-49.
- STEINER, H. (1999). «Just Taxation and International Redistribution», dans I. SHAPIRO et L. BRILMAYER (dir.), *Global Justice*, New York, New York University Press, p. 171-191.
- STEINER, H. et P. VALLENTYNE (dir.) (2000). *The Origins of Left-Libertarianism: An Anthology of Historical Writings*, New York, Palgrave.
- STEINER, H. et P. VALLENTYNE (dir.) (2000). *Left-Libertarianism and Its Critics. The Contemporary Debate*, New York, Palgrave.
- STERN, N. (2007). *The Economics of Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STUTZ, F. et A. DE SOUZA (1998). *The World Economy* (3^e éd.), Upper Saddle River, Prentice Hall.
- TAGUIEFF, P.-A. (2004). *Le sens du progrès*, Paris, Flammarion.
- TAN, K.-C. (2000). *Toleration, Diversity, and Global Justice*, University Park, Pennsylvania University Press.
- TAYLOR, P. (1986). *Respect for Nature*, Princeton, Princeton University Press.
- THOMPSON, J. (2002). *Taking Responsibility for the Past*, Cambridge (R.-U.), Polity Press.
- TIERNEY, J. (1990). «Betting the Planet», *New York Times Magazine*, 2 décembre, p. 52-81.
- TOYNBEE, A. (1934, 1961). *A Study of History*, Oxford, Oxford University Press.
- VAN PARIJS, P. (1991). *Qu'est-ce qu'une société juste?*, Paris, Seuil.
- VAN PARIJS, P. (1995). *Real Freedom for All*, Oxford, Oxford University Press.
- VAN PARIJS, P. (1996). *Refonder la solidarité*, Paris, Éditions du Cerf.
- VAN PARIJS, P. (2000). «Real-Libertarianism», dans H. STEINER et P. VALLENTYNE (dir.), *Left-Libertarianism and Its Critics. The Contemporary Debate*, New York, Palgrave, p. 122-148.
- WEBER, M. (1964). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.
- WENAR, L. (2008). «Property Rights and the Resources Curse», *Philosophy and Public Affairs*, vol. 36, n° 1, p. 2-32.
- WESLEY, E. et F. PETERSON (1999). «The Ethics of Burden-Sharing in the Global Greenhouse», *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, vol. 11, p. 167-196.

BIBLIOGRAPHIE

- WILSON, E. (2003). *The Future of Life*, Abacus.
- WISSENBURG, M. (1999). « An Extension of the Rawlsian Savings Principle to Liberal Theories of Justice in General », dans A. DOBSON (dir.), *Fairness and Futurity*, Oxford, Oxford University Press, p. 173-198.
- WOLF, C. (2003). « Intergenerational Justice », dans R.G. FREY et C.H. WELLMAN (dir.), *A Companion to Applied Ethics*, Oxford, Blackwell, p. 279-294.
- WORLD BANK (2000). « Commodities in the 20th Century », *Global Commodity Markets*, n° 1, janvier, Washington (DC).
- YOUNGQUIST, W. (2000). *Geodesinies*, Portland, National Book.

Ouvrages institutionnels

- Atlas encyclopédique mondial* (2002), Montréal, Libre Expression.
- Contributions des groupes de travail I-II-III-IV au quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Résumés à l'intention des décideurs*, 2 février 2007 (www.effet-de-serre.gouv.fr).
- GEO4 (2007). *Perspectives mondiales en matière d'environnement*, United Nations Environment Programme.
- Human Development Report 1999*. United Nations Development Programme (UNDP), New York, Oxford University Press.
- Human Development Report 2002: Deepening Democracy in a Fragmented World*. United Nations Development Programme (UNDP), New York, Oxford University Press.
- International Energy Outlook 2008*. Energy Information Administration (www.eia.doe.gov).
- Notre avenir à tous* (connu sous le nom de Rapport Brundtland). Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), Montréal, Éditions du Fleuve, 1988.
- Rapport sur l'énergie dans le monde. L'énergie et le challenge du développement durable* (2000), Programme des Nations unies pour le développement.
- Review of World Water Resources by Country* (2003). Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Science & Vie* (hors série), Climat : le dossier vérité, n° 240, septembre 2007.
- Sciences et Avenir* (hors série), Réchauffement climatique, n° 150, mars-avril 2007.
- The State of Food Insecurity in the World 2007*. Food and Agriculture Organization of the United Nations.

US Department of the Interior (2007). *Mineral Commodity Survey* (minerals. usgs.gov/minerals/pubs/mcs).

Water for People, Water for Life: The United Nations World Water Development Report (2003). United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

World Agriculture: Towards 2015/2030 (2003). Food and Agriculture Organization of the United Nations.

World Agriculture: Towards 2030/2050 (2006). Food and Agriculture Organization of the United Nations.

World Bank (1994). *World Development Report 1994: Infrastructure for Development (World Development Report)*, New York, Oxford University Press.

World Population to 2300 (2004). New York, United Nations.

World Resources, 1996-97: The Urban Environment. World Resources Institute, United Nations Environment Programme, United Nations Développement Programme et World Bank.

Résolutions des Nations unies :

Résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale des Nations unies, datée du 14 décembre 1962 : «Souveraineté permanente sur les ressources naturelle».

Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations unies, datée du 24 octobre 1970 : «Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations unies».

Résolution 523 (VI) de l'Assemblée générale des Nations unies, datée du 12 janvier 1952 : «Développement économique intégré et accords internationaux».

Résolution 626 (VII) de l'Assemblée générale des Nations unies, datée du 21 décembre 1952 : «Droit d'exploiter librement les richesses et les ressources naturelles».

Résolution 1314 (XIII) de l'Assemblée générale des Nations unies, datée du 12 décembre 1958 : «Recommandation concernant le respect, sur le plan international, du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes».

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	VII
Introduction	1
CHAPITRE 1	
Qu'est-ce qu'une ressource naturelle?	13
CHAPITRE 2	
La propriété des ressources naturelles	25
CHAPITRE 3	
Les réserves de ressources naturelles	45
CHAPITRE 4	
La répartition géographique des ressources naturelles	69
CHAPITRE 5	
Les ressources naturelles et la prospérité économique	83
CHAPITRE 6	
L'exploitation collective des ressources naturelles	97
CHAPITRE 7	
La surconsommation, la pollution et les ressources non situées sur un territoire national.....	111
CHAPITRE 8	
La justice entre les générations.....	127
Conclusion.....	147
Bibliographie.....	151